

+

+

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES MASSACRES EN ALGERIE

A. Aroua

1. Introduction	867
2. Mécanismes onusiens des droits de l'homme	868
2.1. Les textes légaux	868
2.2. Les organes	869
2.3. Les instruments	869
3. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité	870
4. Le Secrétariat général	873
5. Le Haut commissariat aux droits de l'homme	878
6. Le Rapporteur sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires	880
7. La Commission des droits de l'homme	882
8. Le Comité des droits de l'homme	902
9. Le panel des Nations unies	910
10. Bilan de l'action onusienne face aux massacres en Algérie	924
10.1. Introduction	924
10.2. Stratégie de la diplomatie algérienne et actions de l'ONU	925
10.2.1. La neutralisation de la compassion humaine	925
10.2.2. La doctrine de lutte antiterroriste	927
10.3. Défaillance des mécanismes onusiens des droits de l'homme	931
10.3.1. Les leçons tirées mais non retenues de l'expérience rwandaise	931
10.3.2. Nations unies ou Etats unis ?	934
10.3.3. Charte de l'ONU ou Déclaration universelle des droits de l'homme ?	935
10.3.4. Limites de la Convention sur le génocide	937
10.3.5. Problèmes des organes et instruments onusiens des droits de l'homme	939
11. Conclusion	942

+

+

+

+

866

International Responses

Dans l'histoire des guerres modernes, le charnier algérien est encore seul à témoigner, quotidiennement, d'un génocide froidement accepté, sinon approuvé, par l'ensemble de Monde Libre.

Délibérément, ils nous assassinent.

Ils tuent et violent à plaisir tout ce qui est algérien.

Ce n'est plus un combat. C'est un long crime qui dépasse le siècle et il n'est personne encore, parmi tant de nations qui se réclament de la liberté, pour arrêter les bras criminels.

Le sang des justes coule sans fin.

Certains nous applaudissent.

D'autres se plaisent à nous voir mourir.

Nul ne songe que le peuple algérien paie de sa vie cet atroce théâtre où les Nations unies s'offrent royalement, et chaque année, la mise à mort d'un peuple qui ne demande rien d'autre que de respirer librement.

Pourtant, au seuil de la sixième année de guerre, il n'est plus d'homme en ce monde qui ne soit informé de l'ampleur des massacres.¹

Hafid Kéramane, intellectuel algérien, faisant le constat amer de la réaction internationale à la tragédie du peuple algérien durant la première guerre en Algérie

Celui qui tait la vérité est à l'image d'un diable muet²

Parole du Prophète Mohammad (PSSL), rappelée dans le témoignage d'une Algérienne victime de la terreur durant la deuxième guerre en Algérie

+

+

+

+

1. Introduction

En Algérie le problème numéro un est le terrorisme.

Il n'y a pas de problème de droits de l'homme en Algérie.

Cette double assertion ramasse en quelques mots l'essentiel de la stratégie du régime militaire algérien depuis quelques années en matière de communication avec le monde extérieur : opinion publique, Etats, ONG, organisations internationales comme les Nations unies. Elle a été prononcée par le chef de la diplomatie algérienne Ahmed Attaf lors d'une conférence de presse au Palais des nations à Genève, en mars 1998, à la suite d'une intervention du ministre algérien devant la 54^{ème} session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

Cette époque (été 97 - printemps 98) était caractérisée en Algérie par une intensification des massacres à grande échelle qui ont commencé à frapper les populations civiles dès 1996. Elle était également caractérisée par les premières réactions sérieuses de l'ONU à la tragédie algérienne qui dure depuis le début de l'année 1992.

Ces réactions, venues essentiellement du Secrétaire général et du Haut commissaire aux droits de l'homme, ont été bien accueillies par tous ceux qui se battent en faveur des droits des victimes innocentes de la terreur et de la répression en Algérie : ONG des droits de l'homme, comités de soutien au peuple algérien, collectifs d'avocats ou simples citoyens à travers le monde. Elles ont surtout suscité beaucoup d'espoir chez les populations algériennes qui voyaient en elles un soulagement et peut-être le début de la fin d'un calvaire qui n'avait que trop duré.

Les paroles du Secrétaire général et du Haut commissaire ont incontestablement redonné un peu de crédibilité à l'ONU, dont l'image a beaucoup été ternie par les échecs dans la promotion et la protection des droits de l'homme dont elle se dit pourtant le premier défenseur sur le plan international.

Mais au-delà des effets immédiats des propos des deux hauts responsables onusiens, et de la dynamique qu'ils ont initiée, il est utile d'évaluer comment ces réactions ont affecté le cours des choses et de quelle manière elles ont pesé sur les événements tragiques en Algérie.

Cette contribution a pour ambition d'examiner la manière dont ont réagi les différents mécanismes onusiens impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'homme à la vague de massacres qui a secoué l'Algérie et de chercher à savoir si l'on peut parler d'une action efficace des Nations unies pour secourir les populations algériennes.

+

+

+

+

868

International Responses

Le but de ce texte est aussi d'examiner les moyens par lesquels le régime algérien a œuvré, par l'intermédiaire de sa diplomatie, pour faire accepter aux Nations unies le slogan qui affirme qu'en Algérie il n'y a pas de problème de droits de l'homme, même si ce slogan apparaît à première vue en décalage total avec la réalité de la situation des droits de l'homme dans ce pays, cette situation étant marquée par une vague des massacres abominables qui ont coûté la vie à des milliers d'innocents. Ces pages visent donc à évaluer dans quelle mesure le régime algérien a réussi dans cette tâche.

La section 2 présente l'ensemble des mécanismes prévus pour la gestion des questions des droits de l'homme au sein de l'ONU. Les sections 3 à 8 abordent au cas par cas la manière dont a été pris en charge le dossier des massacres en Algérie, respectivement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, le Secrétariat général, le Haut commissariat aux droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la Commission des droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme. La section 9 porte sur la mission spéciale de l'ONU organisée pendant l'été 1998 et baptisée 'panel' onusien. La section 10 présente enfin une ébauche de bilan concernant l'action onusienne face aux massacres en Algérie.

2. Mécanismes onusiens des droits de l'homme

Les Nations unies s'appuient sur différents textes légaux qui, théoriquement, les habilitent à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans le monde. Elles disposent aussi d'un certain nombre de mécanismes conçus pour veiller à l'application et au respect de cette batterie de textes. Les textes et les mécanismes onusiens relatifs à la promotion et la protection des droits de l'homme sont, par définition, reconnus par tous les pays membres de l'ONU qui les ont ratifiés ou y ont adhéré. L'interprétation des textes et des dispositions d'utilisation des mécanismes n'est cependant pas univoque, ce qui rend souvent difficile leur mise en œuvre réelle et effective.

Ci-dessous seront énumérés les divers textes, organes et instruments onusiens qui sont impliqués dans des phénomènes similaires aux massacres des populations civiles en Algérie.

2.1. Les textes légaux

Les textes fondamentaux de l'ONU en matière de promotion et protection des droits de l'homme sont la *Charte des Nations unies* adoptée le 26 juin 1945 - l'Algérie a adhéré à cette Charte dès son indépendance, en devenant membre des Nations unies - et la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée le 10 décembre 1948 ; l'Algérie a également adhéré à cette Déclaration dès son indépendance (article 11 de la Constitution de 1963).

+

+

+

+

Il faut citer aussi le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le premier *Protocole facultatif* se rapportant à ce pacte, adoptés le 16 décembre 1966 et entrés en vigueur le 23 mars 1976. L'Algérie a ratifié le protocole comme le pacte le 16 mai 1989.

L'ONU dispose encore en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris le génocide, de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, adoptée le 9 décembre 1948 et entrée en vigueur le 12 janvier 1951. L'Algérie a adhéré à la Convention le 11 septembre 1963. Il faut ajouter la *Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité*, adoptée le 26 novembre 1968 et entrée en vigueur le 11 novembre 1970, et les *Principes de la coopération internationale en ce qui concerne le dépitage, l'arrestation, l'extradition et le châtement des individus coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité*, adoptés le 3 décembre 1973.

2.2. Les organes

Les principaux organes décisionnels des Nations unies sont l'*Assemblée générale* et le *Conseil de sécurité*. Le *Secrétariat général* veille à alerter ces deux organes décisionnels sur toutes les questions qui relèvent de la compétence des Nations unies, notamment les questions de droits de l'homme. Le Secrétaire général peut nommer un représentant spécial, un expert indépendant ou une délégation en vue d'examiner la situation d'un pays donné.

En matière de droits de l'homme, existent d'une part le *Conseil économique et social*, qui s'occupe entre autres dossiers de celui des droits de l'homme et qui dispose à cet effet de plusieurs instruments, et d'autre part le *Haut commissariat aux droits de l'homme*, mandaté pour la promotion et la protection des droits de l'homme, et dont l'une des principales missions est de répondre aux violations graves de ces droits.

2.3. Les instruments

Les principaux instruments onusiens en matière de droits de l'homme, impliqués dans les crimes similaires aux massacres perpétrés en Algérie, sont le *Comité des droits de l'homme*, l'un des comités de surveillance des traités, qui veille à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et la *Commission des droits de l'homme*, qui débat lors de ses sessions annuelles de la situation des droits de l'homme dans le monde. La Commission est habilitée à former des groupes de travail qui examinent des thèmes précis, ainsi qu'à nommer des rapporteurs spéciaux pour se pencher sur un pays ou un sujet donnés, tels que le *Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires*.

+

+

+

+

870

International Responses

3. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité

Le 24 septembre 1997, à l'occasion de la 52^{ème} session de l'Assemblée générale, le ministre allemand des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, a déclaré à la tribune de l'ONU : 'L'abomination du dernier carnage en Algérie sera difficile à égaler. Cela coupe vraiment le souffle. Combien de temps la communauté internationale pourra-t-elle détourner la tête ?³' Le journaliste Baudouin Bollaert dira dans *Le Figaro* que la déclaration du ministre allemand 'risque fort de ressembler à un coup d'épée dans l'eau'⁴

Du côté du Conseil de sécurité, aucun Etat n'a posé le problème algérien devant cette instance, si l'on exclut l'intervention qu'aurait fait Robin Cook, secrétaire du Foreign Office britannique⁵.

Et pourtant, à l'occasion de la 52^{ème} session de l'Assemblée générale, Pierre Sané, Secrétaire général d'*Amnesty International*, a proposé un 'challenge' aux Etats membres des Nations unies afin qu'ils 'arrêtent de détourner leur regard de la tragédie algérienne et engagent des actions réelles pour soulager le peuple algérien.⁶^A Il a dressé le catalogue des abus et des atteintes aux droits de l'homme, et présenté des faits. Il a aussi regretté que la communauté internationale n'ait décidé aucune action :

- Peu de pays membres de l'ONU ont parlé de la situation en Algérie, et ceux qui l'ont fait ont fait le plus souvent des déclarations de préoccupation douces et générales ;
- La Commission de l'ONU sur les droits de l'homme a échoué à s'attaquer au problème des victimes en Algérie ;
- L'Organisation de l'Unité africaine a échoué à répondre à la situation des droits de l'homme en Algérie ;
- L'Union européenne s'est cachée passivement derrière un mur d'ignorance qu'elle s'est créé, prétendant qu'elle n'a pas une information complète sur les atteintes aux droits de l'homme en Algérie, tout en ne décidant aucune action pour instiguer ou appuyer des investigations ;
- Aucun mécanisme expert de l'ONU n'a visité l'Algérie durant les six années d'horreur.⁷

Pierre Sané a poursuivi sa déclaration en évoquant les 'excuses' présentées par certains pays, qu'il a jugées 'insupportables' :

- Ils ont présenté des arguments selon lesquels les autorités algériennes n'autoriseront jamais dans leur pays une enquête sur les droits de l'homme ;
- Ils se sont cachés les uns derrière les autres, prétendant qu'il n'y a pas de volonté politique pour ouvrir une session spéciale de la Commission des droits de l'homme ;

^A Voir le texte intégral dans l'annexe 1.

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

871

- Ils argumentent qu'une telle session spéciale n'est pas nécessaire puisque la 3^{ème} Commission de l'ONU se réunit en ce moment à New York ; mais cette commission n'a jusqu'à maintenant pris aucune initiative sur la crise algérienne.

Tout ceci sur l'arrière-plan des déclarations récentes faites par le Secrétaire général de l'ONU, le Haut Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, l'UNICEF, le HCR, condamnant les massacres de civils et les autres atteintes aux droits de l'homme en Algérie. Ces mots sont les bienvenus, mais ils commencent à paraître creux quand ils ne sont suivis que d'hésitations des gouvernements et non d'actions.

On ne peut penser à aucun autre pays où les violations des droits de l'homme soient si extrêmes, où les civils soient ciblés à pareil degré, et où il n'y ait même pas d'examen minutieux par la communauté internationale.

Dans d'autres pays, face à des niveaux similaires de tortures, de 'disparitions' ou d'assassinats politiques, au moins des experts se sont-ils rendus sur place, ou des inspecteurs ont-ils été envoyés, ou des résolutions ont-elles été adoptées.⁸

A la fin de son intervention, Pierre Sané a mentionné : 'La situation tragique en Algérie est aujourd'hui universellement reconnue, et il est temps de décider une action en vue d'arrêter les violations des droits de l'homme et d'assurer la protection de la population civile.'⁹

La réaction de la diplomatie algérienne à ce propos était prévisible. Pendant le débat général de la session de l'Assemblée générale, Ahmed Attaf, ministre algérien des Affaires étrangères, n'a pas oublié de revenir sur son thème préféré, le 'terrorisme', et de souligner au milieu de son intervention :

Parmi les nouveaux défis auxquels se trouve confrontée la Communauté internationale, le terrorisme est celui qui, à l'évidence, est le plus redoutable en raison des menaces qu'il fait peser non tant seulement sur les droits les plus élémentaires de l'individu, que sur les fondements démocratiques de nos sociétés, et contre lesquelles aucun Etat ne peut se considérer comme étant durablement prémuni.

A cet égard, il y a lieu de se féliciter ici de la prise de conscience internationale qui a pris corps quant à la nature véritable de ce phénomène et qui s'est accompagnée d'une mobilisation plus grande contre ce fléau qui, outre qu'il entrave le développement économique et social des Etats, fait peser les plus graves dangers sur la paix et la sécurité internationales.

Il convient également de saluer la décision de l'Assemblée générale de notre Organisation d'inscrire la lutte contre le terrorisme international parmi ses principales priorités, dans son plan d'action à moyen terme. L'étape actuelle nous commande, en effet, d'exploiter efficacement tous nos atouts en orientant l'action des Nations unies dans une direction novatrice et pratique, axée sur les aspects juridiques opérationnels de l'action multilatérale contre le terrorisme.

Dans cet ordre d'idées, la conclusion d'une convention internationale qui appréhenderait les actes de terrorisme d'une façon globale et intégrée doit être un des axes principaux et prioritaires d'une action internationale plus effective.

En effet, la communauté internationale peut et doit se mettre résolument à l'écoute des exigences de la lutte contre le terrorisme, avant tout en le privant de

+

+

+

+

872

International Responses

tout sanctuaire et, ensuite, en veillant au strict respect des instruments internationaux pertinents en la matière.

Lors de la 43^{ème} séance de la 3^{ème} Commission de l'ONU, le 19 novembre 1997, c'était au tour du représentant permanent de l'Algérie, Abdallah Baali, d'évoquer le sujet des droits de l'homme en déclarant que son pays était

résolu à poursuivre l'effort de rénovation nationale dont la promotion et la protection des droits de l'homme sont une composante essentielle. Cette politique est conforme au vœu librement exprimé du peuple algérien. [...] L'Algérie fait face à une campagne terroriste d'une extrême violence qui s'acharne sur les femmes, les enfants et les vieillards. Avec l'appui du peuple algérien qui a rejeté le terrorisme et le fondamentalisme, les forces de sécurité algériennes luttent courageusement contre les terroristes.¹⁰

Abdallah Baali a aussi protesté contre les allusions faites au sujet de la passivité des forces de sécurité lors de certains massacres en Algérie :

C'est là une accusation extrêmement grave fondée sur des allégations dépourvues de fondement émanant d'une organisation non gouvernementale connue pour son manque d'objectivité, de professionnalisme et de connaissance de la situation réelle des pays qu'elle critique. Les forces de sécurité algériennes n'ont jamais failli à leur tâche et elles continuent à s'acquitter de leur mission sans défaillance dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de la région. Travaillant dans des conditions extrêmement difficiles, elles respectent strictement les lois algériennes et les droits de l'homme.

Pour ce qui est de l'invitation au dialogue, [...] l'Assemblée nationale est une instance pluraliste démocratiquement élue où siègent une douzaine de partis politiques représentant toutes les nuances de l'opinion politique, y compris les groupes islamistes. S'agissant de la liberté de la presse, [il faut rappeler que] 200 journalistes étrangers, pour la plupart européens, ont couvert les récentes élections locales en Algérie et que 30 journalistes étrangers suivent actuellement la situation dans le pays. [...] Loin d'entraver l'action des organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme, le gouvernement algérien a reçu un certain nombre de missions représentant ces organisations.¹¹

En définitive, malgré les horreurs perpétrées au moment où la 52^{ème} session de l'ONU se tenait à New York, ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité n'ont jugé bon d'entreprendre une action concrète en faveur de la population algérienne. L'absence d'une telle action, qui aurait pu prendre la forme d'une résolution ou de la nomination d'une commission d'enquête ou d'un représentant du Secrétaire général, indique le manque de volonté politique chez les membres influents de l'ONU, notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

D'ailleurs, les chefs de la diplomatie des deux membres les plus concernés par le dossier algérien, la France et les Etats-Unis, Hubert Védrine et Madeleine Albright, se sont bien rencontrés le 24 septembre lors d'un petit déjeuner en marge des travaux de la session, pour se concerter 'plus étroitement'¹² sur la crise algérienne, sans rien annoncer de précis. Les autorités françaises

+

+

+

+

souligneront cependant qu'une médiation des Nations unies est envisageable 'à condition que toutes les parties du conflit la demandent'¹³, souveraineté de l'Etat algérien oblige. Et pour dissiper tout malentendu et éviter toute mauvaise interprétation, le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay, Yves Doutriaux, affirmera le lendemain : 'Ce n'est pas parce qu'on a parlé qu'on envisage une action internationale', et ajoutera : 'Seuls les Algériens peuvent trouver une solution [à la crise]'.¹⁴

Ainsi, comme l'a annoncé le journaliste Baudouin Bollaert, l'ONU a choisi de 'se réfugier dans l'attentisme'.¹⁵

4. Le Secrétariat général

Kofi Annan a entamé son mandat de septième Secrétaire général de l'ONU le 1^{er} janvier 1997. Le 30 août de la même année, au lendemain de l'un des plus sanglants épisodes d'un long feuilleton de massacres horribles en Algérie, qui a entraîné dans la localité de Raïs près d'Alger la mort de 200 à 300 personnes, le nouveau Secrétaire général, en visite à la Mostra de Venise, a fait une déclaration lors d'une conférence de presse à l'occasion du Festival du film :

Nous sommes en présence d'une situation [en Algérie] qui a longtemps été considérée comme un problème intérieur. Alors que les massacres se poursuivent et que le nombre de victimes augmente, il est extrêmement difficile pour nous de prétendre que rien ne se passe, que nous ne sommes pas au courant, et d'abandonner ainsi le peuple algérien à son sort. En tant qu'êtres humains compatissants, comme des gens qui ont une conscience et des préoccupations morales, nous devrions être touchés et concernés par ce qui se passe en Algérie.

Les mots ne suffisent peut-être pas, mais c'est un premier pas de faire savoir aux victimes qu'une tierce partie s'intéresse à elles. Ceci leur donne parfois du courage.¹⁶

Il ajoutera que 'c'est un problème dont on ne peut pas se contenter de discuter à la télévision'¹⁷.

Après une longue léthargie et un silence prolongé du Secrétariat général de l'ONU concernant la situation dramatique des droits de l'homme en Algérie, la puissante déclaration de Kofi Annan, décidée 'malgré l'avis de certains de ses conseillers'¹⁸, fit l'effet d'une bombe diplomatique. En Algérie, ces propos sont venus redonner de l'espoir au peuple algérien qui allait reprendre confiance dans la bonne volonté de l'organisation internationale.

Toute la classe politique algérienne favorable à une solution pacifique de la crise, notamment les signataires du Contrat national, a bien accueilli l'intervention de Kofi Annan.

Le jour même où Kofi Annan prononçait sa déclaration, Abassi Madani, président du Front islamique du salut (FIS), libéré de prison tout juste un mois et demi auparavant et interdit d'activités politiques, a envoyé un mes-

+

+

+

+

sage¹⁹ au Secrétaire général pour le remercier de son appel au dialogue et à la réconciliation et saluer son courage. Le numéro un du FIS a déclaré qu'il appuyait l'initiative du Secrétaire général et qu'il était prêt à collaborer avec lui pour freiner le «pourrissement» de la situation et arrêter 'l'effusion de sang' en Algérie. Le lendemain, 1^{er} septembre 1997, Abassi Madani sera assigné à résidence dans le domicile de ses parents dans le quartier populaire de Belcourt à Alger, et du fait de sa lettre à Kofi Annan menacé par le ministère de l'Intérieur de renvoi en prison. L'agence officielle de presse APS écrira que Abassi Madani 'tente pour ainsi dire de se remettre à flots, nonobstant les réalités nouvelles du pays, en recourant même à un appel à l'ingérence étrangère.²⁰

De son côté, Hocine Aït-Ahmed, président du Front des forces socialistes (FFS), a lancé par lettre personnelle et lors d'une conférence de presse²¹ tenue à Genève le 3 septembre 1997 un appel à Kofi Annan, lui demandant de 'mettre en action les voies et moyens appropriés' pour aider l'Algérie à 'ouvrir une sortie de crise globale pacifique et démocratique.' Il proposait au Secrétaire général l'envoi en Algérie d'un délégué spécial et d'une commission d'enquête sur les récents massacres. Hocine Aït-Ahmed allait jusqu'à comparer les atrocités que connaissait son pays à celles des nazis : 'Les Oradour-sur-Glane successifs qui viennent de foudroyer la société algérienne placent la communauté internationale devant des crimes contre l'humanité, quels que soient leurs auteurs et leurs commanditaires.' Le président du FFS a appelé la communauté internationale à renier son attitude de 'non-assistance à un peuple en danger' et a évoqué le danger de 'somalisation' ou de 'rwandisation' de l'Algérie. Il a estimé que le pouvoir qui jusque là n'avait fait que 'moduler la violence' pour sauvegarder ses intérêts devait 's'asseoir autour d'une table avec les forces représentatives' pour trouver une solution politique en Algérie. Hocine Aït-Ahmed déclarera par ailleurs :

Cela fait six ans qu'une guerre sans images, sans témoins se déroule dans notre pays. Avec comme bilan : 120 000 morts ! Ce qui s'est passé ces dernières semaines en Algérie dépasse les simples violations des droits de l'homme, il s'agit de crimes contre l'humanité. [...] La communauté internationale doit faire pression sur le régime qui détient la clé pour sortir de la crise. Il faut que ce pouvoir renonce à une situation militaire et accepte une solution politique négociée.²²

Le courage politique de Kofi Annan a été également salué par les ONG internationales des droits de l'homme comme *Human Rights Watch* qui a estimé par la voix de son président, Kenneth Roth, que le Secrétaire général a 'l'obligation morale d'intervenir là où les droits de l'homme sont violés. Quand tant de vies sont perdues, ce n'est jamais une affaire purement intérieure²³, ou *Amnesty International* qui a soutenu les efforts de Kofi Annan et a déploré le fait que 'les responsables algériens accusent systématiquement ceux qui expriment leurs préoccupations sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.²⁴

+

+

+

+

De fait, la réaction de la diplomatie algérienne à la déclaration du Secrétaire général a été très violente ; on a très vite crié à 'l'ingérence dans les affaires intérieures²⁵' de l'Algérie. Les propos de Kofi Annan ont été qualifiés d'«inacceptables car outrepassant les compétences du premier responsable d'une organisation mondiale fondée sur le respect de la souveraineté des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures²⁶». De cet argument de l'ingérence, un diplomate fera le commentaire suivant :

Que l'Algérie ne veuille pas de l'intervention du Secrétaire général est une chose, mais il ne faut pas dire que c'est de l'ingérence de la part des Nations unies. [Depuis plusieurs années déjà, l'ONU] n'intervient que dans des conflits internes et non pas dans des guerres entre Etats : il n'y en a plus.²⁷

Le ministère des Affaires étrangères, sous l'autorité d'Ahmed Attaf, a déclaré par ailleurs dans un communiqué de presse que le texte de Kofi Annan entretenait 'un amalgame singulier entre les tueries et le processus démocratique ancré dans notre pays, au sein duquel les auteurs et commanditaires [des massacres] ne sauraient trouver place²⁸». José Garçon commentera dans *Libération* ce communiqué

dont seul le destinataire, l'ONU, change, car il ressemble à s'y méprendre à la diatribe de l'ambassadeur algérien auprès des Nations unies [Mohamed-Salah Dembra] il y a moins de dix jours pour empêcher l'adoption d'une résolution à la sous-commission des Droits de l'homme à Genève.²⁹

Le ministère des Affaires étrangères a annoncé aussi avoir demandé à la représentation permanente de l'Algérie à New York de 'marquer [sa] désapprobation³⁰' envers l'attitude du Secrétaire général et 'd'effectuer une démarche immédiate³¹' pour réparer le tort causé à l'Etat algérien par ses déclarations.

Outre la protestation officielle du gouvernement algérien, il est à noter que la déclaration de Kofi Annan a étonné plus d'un Etat, notamment les Etats-Unis comme l'a affirmé un diplomate américain³². Quelques jours plus tard, le 10 septembre, l'ambassadeur américain en Algérie, Ronald Neumann, ira rencontrer le général Zéroual et déclarera à l'issue de cette rencontre que 'les Etats-Unis soutiennent les mesures militaires prises pour assurer la protection des civils [et] la politique énoncée par le président Zéroual [en vue d'une] réconciliation nationale [entre ceux qui] rejettent la violence.³³

Du côté français, on s'est empressé de préciser que, de toute façon, 'toute médiation de l'ONU nécessite une décision du Conseil de sécurité.³⁴ Une manière de rappeler que le Secrétaire général n'a pas de pouvoirs décisionnels réels, et que tout doit passer par les ambassadeurs des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dépositaires du droit de veto.

+

+

+

+

876

International Responses

Le soutien actif au régime algérien d'au moins deux membres du Conseil de sécurité, la France et les Etats-Unis, était garanti, comme l'affirme un diplomate cité par la journaliste Afsané Bassir Pour :

Il semble que la voix de la conscience a été réveillée par l'appel du secrétaire général. On a aussi pu constater que la stratégie du gouvernement d'Alger d'interdire toute médiation et internationalisation du conflit a de forts soutiens parmi les grands pays, la France certes, mais aussi récemment les Etats-Unis.³⁵

Les pressions exercées sur le Secrétaire général l'ont conduit, quatre jours après sa déclaration, à téléphoner au général Zeroual pour lui fournir des 'explications' et des 'éclaircissements' sur ses propos. Un communiqué de la Présidence algérienne annonçait le 3 septembre que le général-président Zeroual avait rappelé lors de cet entretien téléphonique le 'refus' de l'Algérie de 'toute immixtion' dans ses affaires intérieures, car l'Algérie 'dispose aujourd'hui d'institutions fortes, capables par elles-mêmes de conduire le pays vers la sortie définitive de la crise' et parce que les difficultés 'conjoncturelles' que traverse l'Algérie 'ne sauraient être résolues que par les Algériens eux-mêmes, en dehors de toute ingérence extérieure, quelle qu'en soit l'origine'³⁶.

D'Helsinki, le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, réitérera le 9 septembre le refus de l'Algérie des 'ingérences étrangères' et réaffirmera que l'Algérie est capable de s'en sortir par ses propres moyens.³⁷

Le 11 septembre, le Secrétaire général s'est dit 'prêt à servir de médiateur dans le conflit algérien' et a regretté, de manière implicite, le refus du pouvoir algérien de toute médiation extérieure dans la crise³⁸.

Par suite de la réaction brutale des autorités algériennes, un proche de Kofi Annan a avoué que l'offre de médiation de ce dernier était restée 'sans résultats, sinon celui de se voir renvoyer dans les cordes par le président Zeroual'.³⁹ Le Secrétaire général de l'ONU se souviendra d'ailleurs longtemps de la tempête provoquée par ses paroles et en tirera la règle d'or qui s'imposait : silence !

En effet, pour les diplomates algériens à New York ce silence a été garanti et ils ont tenu à en informer la presse internationale :

Kofi Annan a parfaitement compris qu'il n'a aucun rôle à jouer en Algérie. Nous avons des assurances qu'il est hors de question que le Secrétaire général intervienne de nouveau dans nos affaires intérieures ; la question est close.⁴⁰

Ainsi, le 23 septembre, pendant les travaux de la 52^{ème} session de l'Assemblée générale, la réaction du Secrétaire générale au massacre de Benthalha sera différente de celle qui avait suivi le massacre de Raïs. Il se contentera de condamner depuis son cabinet où avait lieu un long débat sur l'Algérie un 'acte brutal de terrorisme'.⁴¹

+

+

+

+

Au début de l'année 1998, ce n'est pas le Secrétaire général mais son porte-parole qui a dû s'exprimer pour se dire 'extrêmement préoccupé'⁴² par les massacres algériens.

Après un sursis d'une année, pendant lequel il cédera sur la principale revendication de la communauté internationale, à savoir la formation d'une commission d'enquête indépendante, le Secrétaire général acceptera l'idée d'un simple panel d'information sans pouvoir d'enquête (voir section 9) et sera accueilli avec les honneurs lors de son voyage de deux jours en Algérie concernant le conflit du Sahara occidental (1^{er} et 2 décembre 1998).

En effet, Kofi Annan a été reçu le premier jour au matin par le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, qui l'a informé du fait que l'Algérie soutenait la proposition des Nations unies concernant le processus de paix au Sahara occidental, ce qui lui sera confirmé par le Premier ministre Ahmed Ouyahia. Il rencontrera aussi plusieurs parlementaires triés sur le volet par leur président Abdelkader Bensalah. Le Secrétaire général leur dira : 'Les parlementaires doivent être la passerelle entre les Nations unies et le peuple, car la politique n'est plus uniquement locale mais globale'⁴³. L'après-midi, il sera conduit par Ahmed Attaf à l'inauguration de la *Maison des Nations unies* offerte par le gouvernement algérien et qui devra abriter les agences, les fonds et les programmes des Nations unies travaillant en Algérie. Le soir, le Secrétaire général sera invité à un dîner offert par Ahmed Attaf en l'honneur de son hôte prestigieux.

Le deuxième jour, Kofi Annan sera reçu par le président du Sénat, Bachir Boumaza, en compagnie d'autres membres de cette chambre, avant de rencontrer le général Liamine Zeroual pendant une heure. Cette rencontre sera suivie par un déjeuner offert par Liamine Zeroual.

Ainsi, la visite de premier diplomate du globe s'achèvera dans un climat de satisfaction mutuelle.

A Alger, on se félicitera du fait que le Secrétaire général ait eu avec ses interlocuteurs 'des échanges de points de vue sur les moyens de rendre la coopération internationale plus efficace en matière de lutte contre le terrorisme à travers, notamment, l'adoption d'une convention internationale sur ce sujet'⁴⁴.

A New York, on se félicitera aussi : 'Concernant sa contribution [au budget de l'organisation], l'Algérie est devenu hier le 110^{ème} pays membre à effectuer son paiement intégral au budget régulier des Nations unies, en remettant un chèque d'un peu plus d'un million de dollars.'⁴⁵

Le Secrétaire général marquera seulement un bémol avant de s'envoler pour Tunis. Lors de sa conférence de presse, il dira avoir discuté avec le président Zeroual des problèmes économiques et sociaux de l'Algérie, de la situation des droits de l'homme et de la femme. Touché probablement par la

+

+

+

+

878

International Responses

misère ambiante qu'il a pu apercevoir dans les rues d'Alger, à travers les vitres feutrées de sa limousine, il annoncera aux journalistes : 'J'ai eu l'occasion de dire au président Zeroual que la sécurité, c'est aussi le bien-être social⁴⁶.'

Dix jours plus tard, le porte-parole de Kofi Annan prononcera la déclaration suivante :

Le Secrétaire général déplore profondément les pertes de vies qui ne cessent pas dans la situation tragique en Algérie. Il en appelle aux consciences des auteurs de ces crimes pour qu'ils affirment le caractère sacré de la vie humaine et arrêtent leurs attaques terroristes. Le Secrétaire général considère qu'il est particulièrement urgent et vital que la population civile, notamment les femmes et les enfants, soit protégée contre les forces de violence en Algérie.⁴⁷

5. Le Haut commissariat aux droits de l'homme

Mary Robinson a été nommée au poste de Haut commissaire aux droits de l'homme le 9 juin 1997. Environ un mois après l'intervention de Kofi Annan, elle s'est déclarée 'préoccupée par la détermination affichée par le gouvernement algérien de refuser l'aide de la communauté internationale⁴⁸.'

Ahmed Attaf croisera le Haut commissaire de l'ONU aux Droits de l'homme et aura avec elle un accrochage. Mary Robinson dira qu'elle a constaté avec lui 'une différence de point de vue pour juger si le niveau de violence [en Algérie] est matière à une préoccupation au plan international.⁴⁹' Elle indiquera clairement :

Lorsqu'il y a un aussi haut niveau de violence continue contre la population civile et lorsqu'il y a une situation où une partie de cette violence se produit tout près des installations gouvernementales et des casernes de l'armée, il y a lieu d'avoir un degré de préoccupation au plan international.⁵⁰

De passage à Washington, elle affirmera que la violence contre les civils en Algérie est devenue intolérable et qu'il y a 'un problème terrible de droits de l'homme⁵¹' en Algérie.

Moins de deux semaines plus tard, elle réitérera sa position en déclarant dans une interview accordée au journaliste Pierre Hazan :

Je n'accepte pas que sous le prétexte de ne pas violer la souveraineté algérienne nous ne puissions rien dire, alors que des gens sont massacrés. Je me suis heurtée la semaine passée sur ce point avec le ministre algérien des Affaires étrangères.⁵²

Elle affirmera par ailleurs :

Les massacres et autres atrocités à l'encontre des civils innocents ont pris une telle ampleur en Algérie que je refuse de considérer cette situation comme exclusivement interne. Les droits de l'homme ne connaissent pas de frontières. [...] Je vais réunir, d'ici une semaine, le maximum d'informations sur la situation en Algérie par le canal

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

879

des différents Rapporteurs spéciaux de la commission des droits de l'homme de l'ONU sur les questions suivantes : exécutions sommaires, torture, détentions arbitraires, disparitions, violence à l'égard des femmes. Ensuite, je déciderai du prochain pas à franchir.⁵³

Mary Robinson ne se lassera pas de demander une enquête internationale. Le jeudi 18 décembre 1997, elle renouvellera lors d'une conférence de presse 'son appel pour l'envoi en Algérie d'une mission d'enquête des Nations unies sur la violence qui a fait plus de 65 000 morts depuis 1992⁵⁴ et estimera que 'la balle se trouvait désormais dans le camp du gouvernement algérien pour décider ou non d'autoriser une enquête indépendante sur les atrocités.⁵⁵

Cette requête sera cette fois-ci soutenue par les Etats-Unis. Le 5 janvier 1998, le porte-parole du Département d'Etat américain a exprimé le souhait que le gouvernement algérien fasse 'plus pour protéger ses habitants tout en respectant la loi' et qu'une 'enquête internationale puisse faire la lumière⁵⁶ sur ce qui se passait en Algérie. Cela a provoqué, comme chaque fois que le mot 'enquête' est prononcé, la colère hystérique du régime algérien. Le 7 janvier, le gouvernement algérien n'a pas manqué de réitérer son rejet 'ferme et inébranlable' de toute 'ingérence' internationale⁵⁷. Le même jour, l'ambassadeur d'Algérie à Paris, Mohamed Ghoualmi, a reproché à la communauté internationale d'affaiblir l'Algérie et de 'légitimer d'une certaine façon le terrorisme⁵⁸'. De New York, l'ambassadeur d'Algérie Abdallah Baali déclarera de son côté :

Les Nations unies n'ont pas de rôle à jouer en Algérie, [car] ce qui se passe en Algérie est quelque chose que nous devons régler nous-mêmes. [Une enquête internationale] signifierait qu'il y a des doutes sur l'identité des responsables des massacres, alors que tout le monde sait qui ils sont.⁵⁹

Mary Robinson se battra aussi dès la fin de 1997 pour que le pouvoir algérien autorise deux Rapporteurs spéciaux de l'ONU à se rendre en Algérie. Il s'agit du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Lors d'une rencontre avec l'ambassadeur d'Algérie auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Mohamed-Salah Dembri, Mary Robinson lui fera connaître ses préoccupations et affirmera qu'il était dans l'intérêt du gouvernement algérien d'autoriser une telle mission ; mais l'ambassadeur sera d'un avis différent. Là encore, le Haut commissaire aura le soutien du gouvernement américain. James Rubin, porte-parole du Département d'Etat, souhaitera le 12 janvier 1998 qu'un Rapporteur spécial de l'ONU puisse 'se rendre [en Algérie] et faire la lumière⁶⁰ sur les massacres ; il réitérera ce vœu quelques jours plus tard.

Le 19 mars 1998, le Haut commissaire rencontrera le ministre algérien des Affaires étrangères, lors de son séjour à Genève, mais elle ne parviendra pas à le convaincre à propos de l'envoi des deux Rapporteurs spéciaux. Le

+

+

+

+

880

International Responses

ministre lui demandera de patienter jusqu'à ce que le gouvernement algérien rende en juillet au Comité des droits de l'homme de l'ONU son rapport périodique sur la situation des droits de l'homme en Algérie.

6. Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires

Le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, tout comme le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, n'ont donc jamais été autorisés à se rendre en Algérie, malgré tous les efforts engagés dans ce sens. Le régime algérien a accepté la visite d'un seul Rapporteur spécial, celui chargé de travailler sur l'intolérance religieuse.

Ainsi, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a travaillé à distance, sur la base des documents et témoignages qui lui parvenaient et de la correspondance qu'il échangeait avec les autorités algériennes. Dans son rapport annuel remis à la Commission des droits de l'homme (CDH) à la fin de l'année 1997, le Sénégalais Bacre Waly Ndiaye, qui était alors Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, écrivait :

Le Rapporteur spécial s'inquiète vivement de la situation en Algérie où, dans certains cas, les forces de sécurité, selon les informations reçues, ne seraient intervenues ni pour protéger ceux qui étaient massacrés ni pour arrêter les responsables de la tuerie, ce qui a entraîné la mort de centaines de civils innocents. Selon les renseignements portés à la connaissance du Rapporteur spécial, un grand nombre de massacres de civils ont été perpétrés aux environs de la capitale et en des lieux très proches des casernes et des avant-postes des forces de sécurité.⁶¹

Le rapport annuel indiquait également :

Le Rapporteur spécial est vivement préoccupé par la situation des droits de l'homme en Algérie, caractérisée par de nombreux massacres de civils, y compris de femmes, d'enfants et de personnes âgées, qui ont pris une ampleur sans précédent depuis les élections législatives du 5 juin 1997.

D'après les informations transmises au Rapporteur spécial, ces massacres seraient, pour la plupart, imputables aux groupes islamistes armés. Cependant, certains massacres auraient été commis à proximité immédiate des casernes de l'armée ou des positions des forces de sécurité sans que celles-ci n'interviennent. Des craintes ont été exprimées quant à l'éventuelle responsabilité de l'Etat en raison, d'une part, d'informations selon lesquelles des membres des groupes armés agiraient au vu et au su des forces de sécurité, voire avec la complicité de certains éléments de ces forces et, d'autre part, des défaillances qui se seraient révélées dans le système d'alerte et de prévention des massacres. Ces massacres font parfois plusieurs centaines de victimes en même temps.

En outre, l'utilisation de faux barrages des forces de sécurité a été citée à plusieurs reprises comme moyen d'attenter à la vie des populations civiles. D'autres in-

+

+

+

+

formations font état d'exécutions sommaires de prisonniers, qui auraient été parfois en détention secrète, et de suspects au moment de leur arrestation. Enfin, la légalisation des groupes d'autodéfense par un décret du 4 janvier 1997 a favorisé la prolifération de milices qui viendrait compliquer la question de l'identification des auteurs des massacres et de leurs complices éventuels.⁶²

Dans ses observations, le Rapporteur spécial

regrette l'insuffisance d'informations précises sur les allégations de violations du droit à la vie bien qu'elles continuent à se produire à une échelle alarmante. Ces violations, de nature et d'ampleur diverses, auraient été commises tant par les forces de sécurité que par les groupes armés islamistes et par les groupes d'autodéfense. Cette multiplicité d'auteurs et de complices possibles rend plus complexe l'appréciation de la situation du droit à la vie dans le pays. Le Rapporteur spécial rappelle qu'il est du devoir impérieux de l'Etat d'assurer la protection des populations civiles et de mettre fin aux massacres par tout moyen approprié, dans le respect de l'Etat de droit. Le nombre impressionnant de victimes - plusieurs dizaines de milliers - y compris des femmes, des enfants, voire des nourrissons et des personnes âgées sans défense, laisse apparaître un besoin crucial de mécanismes efficaces de prévention de ces massacres et d'enquête systématique sur leurs circonstances. Il est également nécessaire que le système de réparation du préjudice subi par les survivants et les familles des victimes soit renforcé. C'est pourquoi le Rapporteur spécial tient particulièrement à se rendre en Algérie afin d'apprécier par lui-même la situation et d'être en meilleure position pour recommander des mesures concrètes de protection du droit à la vie.⁶³

Les propos du Rapporteur spécial Bacre Waly Ndiaye, tout comme ceux du professeur de droit britannique Nigel S. Rodley, Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, n'ont pas été du goût de la délégation algérienne à Genève. Ainsi, Lazhar Soualem, sous-directeur des affaires humanitaires au ministère des Affaires étrangères, a dû intervenir lors de la 54^{ème} session de la Commission des droits de l'homme pour protester contre le rapport de Nigel S. Rodley et faire remarquer que 'le gouvernement algérien a toujours fait preuve de coopération avec les mécanismes de la Commission des droits de l'homme et entend poursuivre cette coopération dans la transparence et la sérénité.⁶⁴ Il a aussi affirmé que 'l'efficacité de ces mécanismes repose sur un examen objectif des allégations reçues' et a déploré qu'en ce qui concerne l'Algérie ce critère ne soit pas respecté.

De son côté, Mohamed Hassaïne, conseiller à la mission permanente d'Algérie à Genève, en commentant le rapport de Bacre Waly Ndiaye, s'est mis à discourir sur le caractère de 'menace globale' que représente le phénomène du 'terrorisme', et la réponse internationale commune qui doit lui être réservée :

L'Algérie a adhéré à pratiquement tous les instruments internationaux des droits de l'homme, y compris les protocoles facultatifs, et présente régulièrement ses rapports périodiques aux divers Comités. L'Algérie n'est pas confrontée à une crise des droits

+

+

+

+

882

International Responses

de l'homme mais au phénomène du terrorisme qui est une négation outrancière des droits de l'homme, dont le plus sacré qui est le droit à la vie. Le gouvernement algérien rejette catégoriquement les manœuvres qui visent la légitimation ou l'explication des actions des groupes terroristes.

La protection des personnes et de leurs biens par les forces publiques de sécurité est une prérogative constitutionnelle de l'Etat dans tous les systèmes politiques. Le terrorisme constitue une menace directe pour toutes les démocraties, surtout dans les pays en transition. C'est un défi majeur à la communauté internationale car il met en danger la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il ne faut pas l'aborder sélectivement selon les pays affectés, et qu'il doit être condamné de manière univoque.⁶⁵

En évoquant le rapport du Rapporteur spécial Bacre Waly Ndiaye, Mohamed Hassaine a ajouté :

Il est regrettable cependant que le Rapporteur spécial paraisse encore incertain sur l'identité des responsables des massacres en Algérie, lorsqu'en fait ceux-ci sont régulièrement revendiqués par les groupes terroristes eux-mêmes. S'il a le moindre doute, il devrait chercher l'information auprès du gouvernement algérien.⁶⁶

En ce qui concerne les observations du Rapporteur spécial sur la nécessité de mécanismes effectifs pour enquêter sur les circonstances des massacres, Mohamed Hassaine a déclaré :

Le système légal est impliqué à chaque occasion. Des investigations sont lancées et la presse nationale rapporte les procès des personnes arrêtées. [Nous sommes] prêts, comme toujours, à nous engager dans le dialogue et la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU de manière calme et transparente, loin du regard des médias et à l'abri des manœuvres engagées par certains.⁶⁷

7. La Commission des droits de l'homme

La 54^{ème} session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU (CDH) s'est tenue à une période où l'Algérie connaissait une généralisation des massacres de populations civiles dans un grand nombre de localités du territoire. Cette session s'est déroulée dans une atmosphère tendue, après un été et un automne sanglants en Algérie, caractérisés par les massacres à grande échelle perpétrés contre des populations sans défense, qui ont ému le monde entier et ont poussé Kofi Annan à prendre position. Cette session s'est aussi ouverte quelques mois après la nomination du nouveau Haut commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme, Mary Robinson, qui avait déjà eu le temps de dire à haute voix son indignation.

La délégation algérienne, exceptionnellement forte cette année-là (voir composition ci-dessous), s'est trouvée dans une position défensive. Elle a été interpellée par les représentants de l'Union européenne et des Etats-Unis. Mais la pression est venue surtout des ONG des droits de l'homme qui ont mis les représentants du pouvoir algérien en difficulté. Quatre de ces ONG

+

+

+

+

s'étaient déjà associées pour militer en vue de la constitution d'une commission indépendante d'enquête et cette position leur avait attiré les foudres du pouvoir algérien^B. Ces quatre ONG allaient tenter une action de lobbying dans le but de convaincre les membres de la CDH de prendre position en faveur d'une telle commission d'enquête et d'adopter une résolution sur l'Algérie.

Liste des membres de la délégation algérienne et liste des membres du Bureau de la CDH lors de sa 54^{ème} session annuelle⁶⁸

Délégation algérienne

Qualité : pays observateur

Chef de la délégation : Mohamed-Salah Dembri.

Autres membres : Farida Aïouaze, Amar Abba, Anissa Bouabdallah, Mohamed Hassaïne, Saïd Khellifi, Amina Mesdoua, Lazhar Soualem, Chems Eddine Zelaci, Djoher Akrou, Saïd Ayachi, Fadila Belkhenchir, Janine Nadja Belkhodja, Mohamed Bouaziz, Mohamed Boufis, Youssef Mehdi, Kamel Rezag Bara, Mohamed-Salah Selougha, Soheib Bencheikh.

Bureau de la Commission

Président : Jacob Selebi (Afrique du Sud).

Rapporteur : Roman Kuzniar (Pologne).

Autres membres : Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh), Luis Gallegos Chiriboga (Equateur), Ross Hynes (Canada).

Le 26 février 1998, Pierre Sané, Secrétaire général d'*Amnesty International*, a adressé une lettre ouverte aux gouvernements de tous les pays, leur proposant un programme d'action pour en finir avec la crise des droits de l'homme en Algérie^C. Ce programme s'articule autour des points suivants : (a) la nomination d'un Rapporteur spécial de l'ONU sur l'Algérie ; (b) l'appui du Rapporteur spécial par des mécanismes thématiques et des experts techniques ; (c) l'envoi d'une mission urgente d'investigation sur le terrain ; (d) le rôle actif de Haut commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme dans la coordination et l'intégration des activités ; (e) la mise à disposition des ressources nécessaires à ces activités.

^B Voir l'article *Une diplomatie en guerre contre les ONG des droits de l'homme* dans la partie III du présent ouvrage.

^C Voir le texte de cette lettre dans l'annexe 2.

+

+

+

+

Le 9 mars l'organisation *Human Rights Watch* a soumis une requête écrite à la CDH où elle demandait la constitution d'une commission d'enquête et la nomination d'un Rapporteur spécial pour enquêter sur les massacres^D.

Le 13 mars c'était au tour du *Cairo Institute for Human Rights Studies* de remettre à la CDH sa déclaration écrite qui, tout en commençant par une condamnation de 'tous les actes de terrorisme commis au nom de la religion', appelle les autorités algériennes à accepter une investigation indépendante sur les massacres^E.

Il n'est donc pas étonnant de constater que dès le début de la session, le pouvoir algérien a mis en place une riposte aux ONG ; c'est le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf lui-même, qui a déclenché la guerre contre elles à l'occasion de son passage à Genève en mars 1998^F.

C'est le 18 mars 1998 que Ahmed Attaf devait intervenir devant la CDH. Une fois sur le podium, il a d'abord commencé son allocution par des considérations générales sur l'état des droits de l'homme dans le monde, en brochant la critique d'un système mondial qui ne prend pas en compte tous les droits de la personne humaine. Il a ainsi souligné :

Cinquante années après l'adoption de la Déclaration universelle sur les droits de l'homme, l'interdépendance et l'indivisibilité fondamentales des droits de l'homme sont loin d'être pleinement réalisées. Des percées ont été réalisées surtout en ce qui concerne les droits civils et politiques, alors que les droits économiques, sociaux et culturels sont toujours traités de manière inéquitable et inappropriée. Le développement économique et social est essentiel aussi bien pour la démocratie politique que pour les droits de l'homme.⁶⁹

Après ce prélude, le ministre algérien est entré dans le vif du sujet qui lui tenait à cœur, le 'terrorisme' en Algérie :

La transformation de l'Algérie en un système politique pluraliste, commencée en 1988, s'est accompagnée de tensions internes et d'aberrations totalitaires terroristes comme celles connues par d'autres systèmes en transition. Cet extrémisme et cette violence terroriste sont étrangers aux valeurs ancestrales du peuple algérien et sont le résultat d'une mauvaise interprétation de la religion. La violence est dirigée, sans aucune distinction d'âge ou de sexe, contre le peuple jugé coupable de ne pas soutenir le plan des terroristes qui est d'imposer une société rétrograde et totalitaire.⁷⁰

Après avoir décrit le 'terrorisme', le ministre s'est lancé dans une longue tentative pour convaincre l'auditoire des acquis démocratiques réalisés de l'Algérie malgré ce phénomène.

^D Voir le texte de la requête dans l'annexe 3.

^E Voir le texte de la déclaration dans l'annexe 4.

^F Voir l'article *Une diplomatie en guerre contre les ONG des droits de l'homme* dans la partie III du présent ouvrage.

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

885

Loin d'intimider les autorités et le peuple algériens, la violence terroriste a eu pour effet de renforcer leur détermination de consolider encore plus leur culture pluraliste et de combattre le totalitarisme sous toutes ses formes. Le processus démocratique est appuyé par le peuple algérien et ne pourra pas être détourné de son chemin. L'Algérie toute entière s'est engagée dans la restauration du processus électoral avec toutes les garanties d'équité et de transparence, y compris la présence d'observateurs internationaux. Elle s'est engagée également dans la consolidation de l'Etat de droit ainsi que dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Le pays dispose d'institutions républicaines légitimes fondées sur le suffrage universel et la séparation des pouvoirs, avec la liberté de la presse qui est une des garanties de l'irréversibilité du processus et l'un des piliers de la démocratie pluraliste.⁷¹

Le ministre n'a d'ailleurs pas oublié de rappeler que son pays était un modèle d'Etat de droit, comprenant ses mécanismes de contrôle du pouvoir et transparent au regard étranger.

La situation difficile due au facteur terroriste n'a pas altéré la détermination des autorités publiques de maintenir la transparence. L'Algérie reçoit des délégations parlementaires de l'étranger ainsi que nombre de visiteurs éminents. Dans les dix derniers mois, il y a eu environ 1000 journalistes étrangers dans le pays. L'Algérie dispose de nombre de mécanismes de contrôle en matière de droits de l'homme, et en plus de la voie judiciaire il y a la possibilité de recourir au parlement. Il y a une commission d'enquête sur le déroulement des élections locales, une institution nationale indépendante pour le contrôle de la situation des droits de l'homme et un mouvement communautaire national. L'Algérie respecte régulièrement ses obligations vis-à-vis des organes de l'ONU pour les droits de l'homme.⁷²

Ahmed Attaf terminera son intervention par un appel à la solidarité internationale et à la mobilisation contre la menace globale que représente le 'terrorisme'.

Le fléau du terrorisme ne détournera pas l'Algérie de sa tâche de construire un Etat moderne fondé sur le droit, l'alternance politique et les principes républicains, ainsi que l'implantation des droits de l'homme dans la vie collective du peuple. La lâcheté et la barbarie du terrorisme sont une violation du plus sacré des droits de l'homme : le droit à la vie, et la communauté internationale doit prendre position sur l'inadmissibilité de la violence et assortir une action concrète aux paroles de condamnation.

Le défi global posé par le terrorisme ne saurait faire l'objet d'une approche sélective et la détermination politique de la part de la communauté internationale doit s'exprimer à travers une solidarité et une coopération effectives, et ce à quatre niveaux : (a) le terrorisme doit être appréhendé comme une épidémie universelle et ne doit pas être abordé sur une base sélective et différenciée, (b) les efforts qui tendent à justifier ou expliquer le terrorisme comme une pratique politique ou un moyen d'expression doivent être rejetés, (c) les principaux sponsors du terrorisme doivent être neutralisés et les sources de financement et d'armes doivent être étouffées, et enfin (d) une action décisive doit être entreprise contre l'abus du droit d'asile utilisé dans le but d'installer des réseaux transnationaux de soutien au terrorisme.⁷³

+

+

+

+

Applaudi par la salle^G, le ministre algérien est descendu du podium avec l'arrogance qui lui est propre. Dans la salle, la délégation algérienne était debout pour l'accueillir. 'C'était bien ?' demanda-t-il. 'Oui c'était parfait ! Formidable ! Très bien !' répondirent d'une seule voix ses conseillers en communication, parmi lesquels on reconnaissait son ambassadeur Mohamed-Salah Dembri et un certain Layachi Yaker, ancien ministre apparemment recyclé dans la diplomatie. Alors que la délégation algérienne se noyait dans l'euphorie triomphaliste, a tonné la voix du Sud-Africain Jacob Selebi, président de la session : 'Ici on travaille !' Agacé par le bruit provoqué par Ahmed Attaf et ses collaborateurs, il les a priés de quitter la salle s'ils voulaient continuer leur moment de distraction. A cet instant, un membre du service d'ordre, d'une forte carrure, s'est précipité sur le ministre qui a paniqué et fait quelques pas en arrière.

A l'issue de la séance, Ahmed Attaf avait rendez-vous avec la presse au Palais des nations ; elle allait le malmener avec des questions pointues auxquelles il apportera des réponses ridicules. 'En Algérie le problème numéro un est le terrorisme. Il n'y a pas de problème de droits de l'homme en Algérie⁷⁴', assènera-t-il. L'arrogance de Ahmed Attaf et son assurance dans la stratégie que son équipe a implémentée l'ont ainsi conduit, non pas à opter pour une démarche subtile pour neutraliser la CDH^H, mais à suivre à la lettre les instructions de ses supérieurs galonnés et à nier l'existence même d'un problème de droits de l'homme en Algérie.

Le soir, c'était au tour des journalistes de la Télévision suisse romande (TSR) de prendre le relais. A 19 h 30, le ministre était l'invité du *Télé Journal* ; il y répétera une phrase qui allait devenir tristement célèbre : 'En Algérie, un processus démocratique est en marche, sans détours ni recours.' Malheureusement pour lui, six mois plus tard, la réalité du régime militaire d'Alger aura raison de son affirmation. Le recours des généraux à la démission forcée du général-président démontrera que les criminels armés qu'il représentait, animés par les rancœurs mutuelles et occupés par leurs divisions internes, n'avaient pas fini de montrer ce dont ils étaient capables. Ces charlatans galonnés avaient plus d'un 'détour' dans leur sac pour poignarder le cadavre du processus démocratique, assassiné déjà depuis 1992.

Le corps crispé, le visage tendu, les sourcils froissés, les mains, les lèvres et les paroles tremblantes, la voix cassée, saucissonnée, Ahmed Attaf répon-

^G La scène a été rapportée à l'auteur par un témoin oculaire.

^H Le ministre de la Justice ougandais, qui représentait son pays à la session de 1977 de la CDH, raconte, dans une préface à un témoignage de dénonciation fait par un autre ancien ministre ougandais, qu'il avait reçu les ordres du maréchal Idi Amin de nier toute violation des droits de l'homme, mais qu'il avait jugé cette démarche inappropriée, car il n'aurait pas été pris au sérieux. Il avait donc décidé de demander à la commission plus de temps pour étudier les allégations, le but étant bien entendu d'amener la CDH à différer l'examen du dossier ougandais, ce qui a été effectivement obtenu (in Leo Kuper, *Genocide : Its Political Use in the Twentieth Century*, Yale University Press, 1981, p. 168).

+

+

+

+

dra difficilement aux questions des journalistes de la TSR. Ce sera sans doute la dizaine de minutes la plus longue et la plus éprouvante de sa carrière de diplomate.

Il devra d'abord visionner un reportage préparé par la journaliste Cathérine Kammermann, dans lequel elle évoquait l'escalade de la violence, les massacres aux portes d'Alger, l'action des quatre ONG alertées par les graves atteintes aux droits de l'homme en Algérie et qui ont posé publiquement des questions au sujet des massacres : qui en sont les auteurs ? Pourquoi l'Etat algérien n'arrive-t-il pas à assurer la protection de sa population ? Pourquoi aucune enquête judiciaire interne n'a-t-elle été menée ? La journaliste parlait également de la commission d'enquête indépendante que le monde entier réclamait et traitait de l'argument de l'ingérence dans les affaires intérieures avancé par le pouvoir algérien. Elle mettait enfin en avant les propos de Mary Robinson et soulignait le peu d'actions entreprises sur le plan international, sans oublier de mentionner la troïka européenne dont la visite avait été trop courte et la délégation parlementaire aux voix discordantes.

Ce fut par la suite au présentateur du Télé Journal, Massimo Lorenzo, de bousculer le ministre : 'Pourquoi n'acceptez-vous pas que des observateurs étrangers viennent enquêter en Algérie pour voir ce qui s'y passe ?'

Ahmed Attaf ne répondit pas à la question mais réagit à la situation des journalistes étrangers évoquée dans le documentaire, ce qui se passait en Algérie ayant été décrit comme une guerre à huis clos. Il expliqua que les journalistes étaient libres, et que dans les dix derniers mois plus de mille journalistes étrangers avaient séjourné en Algérie et avaient travaillé librement, 'compte dûment tenu de la responsabilité de l'Etat algérien dans leur sécurité personnelle.' Le journaliste Xavier Colin, qui était sur le plateau, peu convaincu par les propos du ministre, rétorqua en lui rappelant que l'équipe de la TSR avait effectivement travaillé en Algérie, mais sous escorte policière.

Massimo Lorenzo : Je vous repose cette question. Puisqu'un processus démocratique est en cours, pourquoi ne tolérez-vous pas que des observateurs étrangers viennent dire : regardez ce qui se passe, et fassent une enquête. Puisque les auteurs des crimes sont clairement identifiés comme étant les ennemis de l'Etat, pourquoi ne peut-on pas venir faire un état des lieux en Algérie ?

Ahmed Attaf : Parce que cela se fait déjà. Cela est déjà fait. Deux éléments encore ici. Premier élément : il y a des délégations étrangères. Vous avez suivi, pour le simple mois de mars, il y a eu sept, si mon souvenir est bon, sept délégations occidentales qui sont venues, qui ont posé tous les problèmes, qui sont revenues avec des réponses que ces délégations estimaient satisfaisantes.

Massimo Lorenzo : C'est une version des choses. Les délégations se sont plaintes de ne pas pouvoir travailler librement, de ne pas rencontrer tous les interlocuteurs. C'est une version des choses, un tout petit peu réduite.

+

+

+

+

888

International Responses

Abmed Attaf: Lesquelles [se sont plaintes] ?

Massimo Lorenzo: Je pense par exemple à Daniel Cohn-Bendit et à ceux qui sont rentrés récemment avec la délégation européenne.

Abmed Attaf: S'il vous plaît ! Monsieur Cohn-Bendit est connu. Un provocateur.

Xavier Colin: Monsieur le ministre, en quoi cela vous gênerait-il qu'une enquête internationale dise : effectivement des islamistes commettent des actes monstrueux et l'Etat fait ce qu'il peut pour enrayer cela ? En quoi cela vous gênerait-il qu'il y ait une enquête ? Qu'avez-vous à cacher ?

Abmed Attaf: Nous n'avons rien à cacher. Je tiens simplement encore à mettre les choses au point. Cette délégation européenne dont vous parlez, la seule opinion dissidente était celle de Cohn-Bendit. Cette délégation était composée de neuf personnes. Ensuite, il y a d'autres mécanismes qui savent. Ce sont les mécanismes des Nations unies devant lesquelles nous sommes comptables. Interrogez-les. S'agissant de l'Algérie, notre coopération avec ces institutions est parfaitement saine. Maintenant, je reviens [sur ce point], pourquoi le gouvernement algérien refuse-t-il une commission d'enquête ? Une commission d'enquête sur quoi ? S'il s'agit de connaître les auteurs de ces massacres qui ont été perpétrés, très sincèrement, les honnêtes gens, ceux qui appréhendent la réalité algérienne sans ornières, sans œillères, sans préjugés, savent qui sont les auteurs de ces massacres ; ce sont les groupes terroristes. Et les gens qui ont pris la peine de venir en Algérie, qui ont interrogé les rescapés, les parents des victimes, se sont tous vus dire que ces gens-là étaient clairement identifiés, même nominalement.

Massimo Lorenzo: Monsieur le ministre, je me permets de vous interrompre, parce que c'est votre version. C'est la vôtre, c'est celle du pouvoir algérien. Il y a eu d'autres accusations et d'autres versions. J'aimerais que l'on voie ce document, ce sujet d'Anne Cuneo, et ça nous permettra de prolonger cette discussion, parce qu'il n'y a pas que l'avis du pouvoir algérien, il n'y a pas que l'avis de l'Etat algérien, il y a d'autres avis et d'autres opinions.

C'est le reportage d'Anne Cuneo qui mettra Ahmed Attaf hors de lui ; il y avait de quoi, cette journaliste ne mâche pas ses mots. Elle a énoncé d'emblée une affirmation qui ne pouvait que faire mal au ministre :

La violence qui déchire et mine l'Algérie depuis quelques années n'est pas uniquement le fait des terroristes. La FIDH au cours d'une mission en Algérie a eu la possibilité d'évoquer la violence jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir.

La journaliste donnait ensuite la parole à Patrick Baudouin, président de la FIDH, qui déclarait :

Nous sommes pour notre part convaincus, car nous avons un petit peu l'habitude de ces discussions, qu'il y a une torture couverte par les autorités et qu'elle est même commanditée par les autorités algériennes au plus haut niveau.

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

889

Et Anne Cuneo d'ajouter :

Il semble clair que la rupture du tissu social qui mène à la violence incontrôlée a ses racines dans la violence du coup d'Etat qu'a été l'annulation des résultats des élections démocratiques de 1991. L'armée a alors pris officiellement le pouvoir. La chasse aux islamistes était ouverte.

En entendant la commentatrice parler du coup d'Etat et en voyant les images des chars dans les rues d'Alger, Ahmed Attaf n'a pas pu retenir une grimace qui exprimait sa répulsion, avant de détourner son regard de l'écran. Il s'est fait rappeler à l'ordre par le journaliste qui l'a prié de regarder la suite du document, ce qu'il a accepté de faire en affichant sur ses lèvres un sourire diplomatique amer.

La journaliste continuait en présentant un témoin accablant.

Anne Cuneo : Pour ne pas être reconnus, les militaires ont pris l'habitude de porter des cagoules, ce qui confère à leur violence un caractère aveugle qui terrifie. On assiste bientôt à une escalade de tueries et de contre-tueries. A l'époque, Samia est inspectrice de police à Alger.

Samia : Ils prennent des jeunes, des jeunes qui n'ont rien fait, absolument rien, c'étaient des innocents. Ils les prenaient, ils les tuaient et ils les jetaient dans les rues. Après, le lendemain, ils disaient que c'étaient des terroristes, qu'ils étaient morts dans des accrochages.

Anne Cuneo introduisait ensuite un autre témoignage direct sur 'la violence ordinaire exercée par le pouvoir', recueilli par la FIDH. C'était celui de Rachid, opposant proche du FIS :

Rachid : Tu te rends compte ? On t'interroge, on te demande des noms, tu ne sais même pas de quoi il s'agit. Comme je ne savais pas répondre, ils m'ont mis des électrodes aux oreilles, à la poitrine, sur le sexe et dans l'anus. Quand ils ont commencé à envoyer des décharges électriques, je me souviens, j'ai bondi jusqu'au plafond.

La journaliste constatait enfin que 'si personne n'ose se plaindre, c'est qu'une autre terreur vient s'ajouter à celle-là.' Et c'est Samia qui expliquera cette autre terreur : 'On ne pouvait rien dire. On dit quelque chose, on est descendu. On dit la vérité, on est terroriste.'

Pendant les témoignages de Samia et de Rachid, Ahmed Attaf n'a cessé de se croiser et décroiser les doigts, de se regarder les ongles, de se frotter les mains. Il sera réveillé par le journaliste Xavier Colin :

Monsieur le ministre, à la suite de ces témoignages recueillis par la FIDH, moi je vous pose la question suivante : quand on lutte contre le terrorisme, est-ce que les moyens démocratiques, à eux seuls, suffisent, ou est-ce qu'on doit avoir le courage d'admettre qu'il faut d'autres moyens ?

+

+

+

+

890

International Responses

Ahmed Attaf réagit d'abord en revenant sur l'histoire des cagoules. Pour lui, il ne faut pas induire les gens en erreur. Dans le monde entier, les groupes d'intervention portent la cagoule. Il engagea ensuite une contre-attaque à l'égard de la FIDH¹.

Le ministre algérien poursuit dans sa lancée, en essayant de son mieux de répondre à la question du journaliste.

Xavier Colin : Maintenant pour ce qui concerne un Etat démocratique, je dois dire que dans un Etat démocratique, la lutte contre le terrorisme doit se faire par les moyens démocratiques, dans le respect des lois de l'Etat de droit.

Massimo Lorenzo : C'est ce qui se fait en Algérie ?

Abmed Attaf : C'est ce qui se fait en Algérie. J'ajoute, pour que les choses soient très claires, nous n'avons jamais prétendu que dans la lutte que nous menons contre le terrorisme, ce que nous appelons des dépassements, des bavures ne sont pas commises. L'important, que vous devez savoir, c'est que ces dépassements, ces bavures sont jugés et punis.

Xavier Colin : Des téléspectateurs nous ont écrit récemment en nous disant : 'Il y a des dizaines de milliers de morts, il y a parfois des arrestations effectuées par la police, la gendarmerie ou l'armée. Il n'y a jamais aucun procès'. Nos téléspectateurs n'ont jamais vu un islamiste poursuivi, éventuellement condamné ou puni pour un acte de meurtre.

Abmed Attaf : Voilà le prototype de la désinformation, pour quelque chose qui est prouvable.

Massimo Lorenzo : Mais pourquoi ne le montrez-vous pas, pourquoi ne le dites-vous pas, pourquoi ne transmettez-vous pas cela, pourquoi êtes-vous toujours sur la défensive, en train de vous refermer ? On ne peut pas ne pas avoir de doute, monsieur le ministre.

Abmed Attaf : Pas du tout. Nous ne sommes pas du tout sur la défensive. La preuve : je suis devant vous. Est-ce que je vous donne le sentiment d'être sur la défensive ? Je vous dis que cela est du domaine du public chez nous. Les dépassements sont punis. Regardez la presse algérienne d'aujourd'hui. Nos journaux rapportent des procès qui ont été faits à des gens qui ont commis des dépassements dans l'exercice de leurs fonctions. Aujourd'hui même, au moment où je vous parle.

Les procès des terroristes ? Mais c'est par dizaines. Et c'est dans notre presse. Prenez la peine de lire notre presse comme nous prenons la peine de lire la vôtre.

¹ Voir l'article *Une diplomatie en guerre contre les ONG des droits de l'homme* dans la partie III du présent ouvrage.

+

+

+

+

Sur cette dernière phrase, les journalistes n'ont fait aucun commentaire. Ils savaient bien quel crédit il fallait accorder à la presse algérienne, propriété privée qui se veut indépendante mais qui est aux ordres des militaires.

Concernant les procès de ceux qui avaient commis des dépassements, annoncés le jour même dans la presse algérienne, ils étaient très probablement du même type que ceux qui seront annoncés un mois plus tard, par cette même presse, le jour même où Mohamed-Salah Dembri s'apprêtait à délivrer son droit de réponse à la CDH : on saura un peu plus tard que ces procès, qui concernaient les deux maires de Relizane et de Jdiouia, ne furent qu'une opération médiatique de relations publiques (voir plus loin).

Quant à l'attitude défensive, c'était en fin de compte aux téléspectateurs de dire, à partir du malaise dans lequel se trouvait le ministre sur le plateau et qui sautait aux yeux, dans quelle position il était.

Le 25 mars, *Amnesty International*, *Human Rights Watch*, la FIDH et Reprters sans frontières ont soumis à la CDH une déclaration commune concernant l'Algérie, réitérant la position annoncée dans leur communiqué du 15 octobre 1997^J, et relançant l'appel à la nomination de Rapporteurs spéciaux, investis de pouvoirs réels, pour enquêter sur les violations des droits de l'homme en Algérie^K.

Une dizaine de jours après l'intervention du ministre algérien des Affaires étrangères devant la CDH, ce fut au tour de Soheib Bencheikh, présenté comme le mufti de Marseille, de délivrer le 27 mars 1998 son discours sur le thème de l'intolérance et de la discrimination fondées sur la religion ou la conviction. En guise de trompe-l'œil, la mission algérienne chargera une certaine *Association for World Education* de présenter Bencheikh sous sa bannière, mais ce dernier sera toutefois accrédité comme membre de la délégation algérienne (selon la liste officielle). L'invitation de Soheib Bencheikh avait un but bien précis que ne révélait pas le titre de son intervention. Ce prédicateur connu pour son soutien inconditionnel au régime algérien était venu avec la mission de convaincre la CDH que c'étaient les islamistes qui étaient en train d'exterminer les populations algériennes. C'est dans cette direction que s'est orienté son propos :

Hélas, la transition d'un système traditionnel millénaire vers un monde nouveau ne se fait ni en un seul jour ni sans heurts et douleurs. De multiples groupes s'accrochent et s'acharnent avec une conviction inouïe à un droit musulman aujourd'hui obsolète, mais sacralisé par le temps et l'usage, et tentent de l'imposer par tous les moyens y compris la violence la plus cruelle.

^J Voir l'article *Une diplomatie en guerre contre les ONG des droits de l'homme* dans la partie III du présent ouvrage.

^K Voir le texte de la déclaration dans l'annexe 5.

+

+

+

+

En Algérie par exemple, ces groupes ont décrété que les formes gouvernementales actuelles relevaient de la mécréance. Pire, ils considèrent qu'un peuple qui accepte d'être régi par ces gouvernements est un peuple renégat. Etre renégat est plus grave encore, car selon le droit musulman, toujours sacré à leurs yeux, il existe une sanction pour celui qui quitte l'islam : 'Celui qui change sa religion, tuez-le'.

Voilà pourquoi ces groupes n'essaient pas de séduire le peuple, ni même de l'endoctriner, mais ils sont en train d'appliquer une sentence : l'extermination du peuple algérien, femmes et enfants compris. Il est à la limite de l'indécence de considérer ces groupes comme des opposants politiques ou des contestataires dans le sens classique du terme.⁷⁵

Trois jours plus tard, le 30 mars, la délégation algérienne, qui avait jusqu'alors refusé d'autoriser des Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur la torture, les exécutions sommaires et la violence contre les femmes à se rendre en Algérie, a décidé de capitaliser l'intervention de Bencheikh en acceptant une visite du Tunisien Abdelfattah Amor, Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse. Ce dernier, qui s'est dit 'intrigué' par le revirement de la délégation algérienne, et qui a souhaité que cette démarche ne soit pas une 'opération formelle', n'a pas manqué toutefois d'afficher son parti pris dans la presse : 'Quand des gens, parce que croyant être dans la vérité absolue, entendent partager cette vérité avec d'autres par la force, en les égorgeant, il y a un problème des droits de l'homme qu'il ne faut pas oublier.'⁷⁶

La contre-attaque particulièrement agressive du pouvoir algérien, épaulé par ses alliés dont beaucoup d'Etats arabes, africains et européens, allait porter ses fruits à la 54^{ème} session de la CDH. Séance après séance, l'espoir de voir la CDH adopter une résolution sur l'Algérie diminuait.

Dès la première semaine d'avril, les ONG comprenaient que la CDH n'allait évoquer le drame algérien ni dans une résolution ni dans une déclaration du président de la session, qui était cette année-là Jacob Selebi d'Afrique du Sud, que son parcours personnel rendait pourtant particulièrement sensible aux questions des droits de l'homme. Mais toute déclaration du président devait avoir l'approbation des membres influents de la Commission.

Lors d'une conférence-débat sur le thème *de Des femmes en sécurité s'engagent pour des femmes en danger*, organisée par *Amnesty International* le lundi 6 avril 1998 à Lausanne, et animée entre autres par la journaliste algérienne Salima Ghezali, dont l'intervention fut très émouvante, la représentante d'*Amnesty International*, Alba Viotto, avouait sans ambiguïté que les quatre ONG qui se battaient contre l'intransigeance du pouvoir algérien n'avaient aucune chance de faire changer d'avis la CDH sur l'Algérie. *Amnesty International* annonçait aussi une campagne de protestation qui devait prendre la forme de rassemblements hebdomadaires (chaque jeudi) sur les places centrales de plusieurs villes. Cette action, baptisée *30 minutes avec l'Algérie*, qui allait durer plusieurs mois dans une quinzaine de villes suisses et européennes, s'articulait autour du slogan :

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

893

Pour ne pas laisser les Algériens mourir en silence
 Pour protester contre les assassinats et les massacres
 Pour exiger que vérité soit dite et que justice soit faite
 Pour ne pas rester indifférents et passifs

En fait, l'action d'*Amnesty International* en Suisse était inspirée par une autre initiative datant du 22 janvier 1998. Andréa Riccardi, président de la communauté de Sant'Egidio, avait appelé le 14 janvier 1998 déjà à la tenue d'une conférence internationale sur l'Algérie et avait affirmé :

Il faut dépasser le complexe d'ingérence à propos de l'Algérie, interrompre le bain de sang et convoquer immédiatement une conférence internationale sur le modèle de celle tenue à Madrid en 1993 pour le Proche-Orient. [...] Nous savons bien aujourd'hui que le terrorisme n'est pas résiduel et est une réalité endémique⁷⁷.

Il avait aussi annoncé une manifestation silencieuse pour l'Algérie le 22 janvier à Rome, Paris, Barcelone et Bruxelles, organisée à l'initiative de la communauté de Sant'Egidio et d'*Amnesty International*.

En outre, le 7 avril 1998, au lendemain de la conférence de Lausanne, les quatre ONG ont publié une déclaration commune^L particulièrement critique envers l'attitude de la CDH qui jusque là n'avait rien tenté de concret à l'égard de 'la crise des droits de l'homme la plus grave que connaissait la communauté internationale aujourd'hui' : celle qui prévaut en Algérie. Les quatre ONG ont appelé la CDH à prendre ses responsabilités envers le drame algérien et ont réitéré la revendication de la nomination d'un Rapporteur spécial. La déclaration commune annonçait aussi la tenue d'une conférence-débat commune le 15 avril au Palais des nations à Genève.

Les représentants d'*Amnesty International* lors de la conférence de Lausanne avaient demandé à l'auditoire de proposer d'autres formes de manifestations pour soutenir leur action et augmenter la pression sur la CDH ; leur appel au secours a porté ses fruits, surtout du fait du déclenchement d'une véritable dynamique citoyenne qui allait dépasser les frontières suisses. Des citoyens algériens et suisses rejoints par d'autres, européens et américains, amis du peuple algérien, ont lancé une pétition de soutien en faveur de l'action des quatre ONG^M.

La pétition de soutien aux efforts des quatre ONG pour dénoncer les graves atteintes aux droits de l'homme en Algérie, et en particulier les massacres perpétrés depuis plus d'une année, avait trois objectifs : (a) embarrasser les délégations qui adoptaient une attitude de passivité complice ; (b) permettre à des Algériens d'assumer le rôle de témoin devant Dieu et devant l'his-

^L Voir le texte de la déclaration dans l'annexe 6.

^M Voir le texte de la pétition dans l'annexe 7.

+

+

+

+

toire ; (c) permettre à des amis de l'Algérie de faire un geste de solidarité envers le peuple algérien.

En moins d'une semaine, et malgré les vacances de Pâques, près de trois mille signatures provenant de onze pays occidentaux ont été réunies, et un premier communiqué du comité d'organisation de la pétition, *Appel à la conscience humaine*, a été adressé aux participants à la 54^{ème} Session de la CDH le 15 avril 1998^N.

Ce mercredi 15 avril allait être une date importante dans les relations de l'Algérie avec la CDH et les ONG, et ce à plus d'un titre. Mohamed-Salah Dembri devait en effet répondre ce jour-là à l'intervention de l'Union européenne, au moment où les quatre ONG devaient tenir leur conférence-débat.

A la veille de la journée du 15, la presse algérienne⁷⁸ avait décidé de faire des révélations ; ce furent, les lundi 13 et mardi 14 avril, des articles sur l'implication des deux maires de Relizane et de Jdiouia, tous deux appartenant au parti de Zeroual, le RND. Ces maires auraient eu sous leur commandement des milices armées (groupes d'autodéfense armés par le pouvoir) accusées d'avoir commis de graves exactions contre la population. Des fosses communes regroupant des dizaines de cadavres avaient été découvertes. Tout cela ne fut hélas qu'une opération médiatique qui devait accompagner l'intervention de l'ambassadeur d'Algérie à la Commission des droits de l'homme. On ne vit que l'exploitation du macabre et des malheurs du peuple à des fins politiques. Il fallut attendre quelques jours seulement pour apprendre que les inculpés avaient été relaxés.

La conférence-débat organisée par les quatre ONG avait pour but d'exercer une pression sur la CDH et de l'amener à prendre dans les jours restants de sa 54^{ème} session des mesures effectives concernant les massacres en Algérie.

A cette conférence-débat, tenue dans la salle XXIII du Palais des nations à Genève, ont assisté plus d'une centaine de personnes, essentiellement des journalistes et des représentants d'ONG. L'invitée spéciale, la journaliste Salima Ghezali, était absente. La présidence était assurée par le journaliste Antoine Maurice, de la *Tribune de Genève*.

Les intervenants ont tous parlé avec leur cœur. Pierre Sané, secrétaire général d'*Amnesty International*, a été particulièrement touchant. Il a entamé son intervention en allumant un chalumeau et en signalant à l'auditoire qu'au moment où il parlait, des Algériennes et des Algériens se faisaient torturer avec un tel instrument. Il a insisté pour faire état de toutes les atteintes aux

^N Voir le texte du communiqué dans l'annexe 8.

+

+

+

+

droits de l'homme, et pas seulement des massacres qui tendaient à cacher le reste des horreurs.

Robert Ménard, secrétaire général de Reporters sans frontières, a été le plus direct et le plus incisif des intervenants pour dénoncer l'attitude de la CDH qui, selon lui, excellait dans l'hypocrisie. Ses critiques envers son gouvernement et envers Lionel Jospin en particulier ont été très acerbes. Il a traité le Premier ministre français de traître aux principes qu'il avait déclarés lorsqu'il était candidat à la présidence^O. D'ailleurs, un mois plus tôt, Lionel Jospin avait évoqué l'Algérie lors de son intervention devant la CDH le 17 mars 1998. Il avait à l'occasion énoncé quelques principes de la politique algérienne que son gouvernement comptait mener tels que 'la solidarité avec le peuple algérien, la condamnation du terrorisme et du fanatisme, l'invitation lancée au gouvernement algérien au dialogue avec la France, l'Europe et la communauté internationale' et l'assouplissement de la politique d'asile à l'égard des Algériens⁷⁹.

Robert Ménard a surpris beaucoup de monde en signalant que, parmi les dizaines de délégations officielles, pas un seul Etat n'avait fait le geste de demander des comptes à l'Algérie ou de déposer la demande d'une commission d'enquête. Ménard a aussi fait remarquer un fait singulier dans l'histoire de la CDH : jamais, en face d'un drame de gravité comparable, la Commission et l'ONU n'avaient été aussi démissionnaires. En tout temps et partout dans le monde auparavant, on avait fait des gestes, ne serait-ce que symboliques, envers les populations victimisées : ouverture d'un bureau d'observation, nomination d'un Rapporteur, etc.

Patrick Baudoin, président de la FIDH, a poursuivi dans la même ligne et a brossé le sombre tableau de la situation des droits de l'homme en Algérie.

Enfin Joanna Weschler, représentante de *Human Rights Watch*, a rappelé les revendications des quatre ONG dans le cas de l'Algérie, déjà mentionnées dans leur déclaration commune^P.

Le débat était très animé, ponctué par plusieurs témoignages émouvants apportés par des citoyens dont des proches avaient été victimes de violations des droits de l'homme en Algérie. Le débat s'articulait autour des thèmes suivants : (a) le rôle actif de la France qui bloquait toute initiative en vue d'éclairer la situation des droits de l'homme en Algérie ; (b) les intérêts économiques et financiers et leur poids dans le processus de décision des gouvernements ; (c) la psychologie de la peur de l'Autre qui justifiait que l'on accepte de piétiner les droits de l'homme exceptionnellement pour se débarrasser des islamistes barbus qui 'font si peur'.

^O Voir l'article *Éléments de politique algérienne de la France* dans la partie IV du présent ouvrage.

^P Voir le texte de la déclaration dans l'annexe 6.

+

+

+

+

A la fin du débat, vers 15 heures, les participants sortaient de la salle XXIII avec l'impression que tout le monde était plus ou moins informé de ce qui se passait en Algérie. Une seule question revenait avec insistance : pourquoi l'ONU n'agit-elle pas ?

Il a ensuite été décidé d'organiser un *sitting* à la sortie de la salle XVIII qui se trouvait en face et où siégeaient les délégations officielles, jusqu'à 18 heures, heure limite pour le dépôt d'une résolution contre le gouvernement algérien. C'était un geste purement symbolique, puisque les chances d'un tel événement étaient pratiquement inexistantes.

En fin d'après-midi, rien n'était fait pour le peuple algérien. Plusieurs chefs de délégations (pays islamiques, scandinaves, asiatiques, Suisse) qui sortaient de la grande salle XVIII ou y rentraient, assuraient des membres du comité d'organisation de la pétition de soutien aux ONG qui participaient au *sitting* qu'ils soutiendraient une action pour l'Algérie si elle devait être décidée. Mais il fallait qu'un pays influent en prenne l'initiative. Certains conseillèrent même, ironiquement, de déposer les signatures de la pétition, non pas chez le Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Mary Robinson, puisqu'elle était déjà convaincue de la nécessité de faire quelque chose, mais auprès du chef de la délégation française.

A l'intérieur de la salle XVIII, Mohamed-Salah Dembri répliquait aux attaques de l'Union européenne qui avait évoqué une «*crise de l'Etat de droit*» en Algérie. La contre-attaque de Dembri était articulée autour de trois points principaux. D'abord il réactivait pour l'occasion le discours tiers-mondiste en accusant l'Union européenne de s'attaquer exclusivement à des pays du tiers-monde, et de dresser 'un catalogue des situations des droits de l'homme dans 37 pays, tous du Sud.⁸⁰' Le second élément de sa contre-attaque consistait en une incrimination et culpabilisation de l'Union européenne qui accueillerait 'les ordonnateurs des pires violations des droits de l'homme en cette fin de siècle' ; ces 'ordonnateurs' disposeraient dans la plupart des capitales européennes de 'réseaux' et de 'bases logistiques' d'où ils émettraient 'les principales fetwas, appelant au meurtre des citoyens algériens.' Enfin Dembri accusait l'Union européenne d'être partielle dans son analyse de la situation algérienne et de ne pas faire mention du 'dialogue politique qui s'est instauré entre elle et l'Algérie et qui s'est matérialisé par les visites de la troïka, d'une délégation du parlement européen et de nombreuses personnalités du monde politique, des arts et des médias.'

Mohamed-Salah Dembri saisit bien sûr l'occasion de défendre vaillamment le pouvoir algérien et d'occulter ses violations des droits de l'homme. Il se lança dans une opération de marketing pour promouvoir l'image de ses supérieurs galonnés, comme il avait pris l'habitude de le faire avec brio, en affirmant que 'de sa propre volonté, l'Algérie s'est engagée dans un processus de rénovation politique garantissant le pluralisme, les droits de l'homme

+

+

+

+

et les libertés fondamentales, et a achevé la mise en place d'institutions républicaines démocratiques.' Il traitera les violations des droits de l'homme d'allégations' sans fondement. Dans la foulée, et pour rassurer les membres de la CDH, Dembri n'oubliera pas à cette occasion d'annoncer que 'le 2^{ème} rapport périodique sur les droits civils et politiques, dont l'examen est prévu en juillet prochain, permettra de donner une image actualisée de la véritable situation des droits de l'homme en Algérie.' (voir la section suivante).

Lors de cette mise au point, Mohamed-Salah Dembri ne manquera pas de souligner, une fois de plus, le caractère de 'menace globale' du 'terrorisme' et appellera l'Europe à un soutien réel face à cette menace :

L'Europe doit aujourd'hui prouver une solidarité sans faille dans la lutte contre le terrorisme qui constitue la menace globale sur la paix et la stabilité dans la région euro-méditerranéenne, comme viennent de le faire solennellement 58 prix Nobel, qui ont appelé à dénoncer les carnages commis en Algérie par les groupes terroristes, parmi lesquels Desmond Tutu, Elie Wiesel, Claude Simon, Wole Soyinka.⁸¹

A la fin des travaux de la séance du 15 avril, rien n'a été entrepris par la CDH en faveur des populations algériennes. Mais Mohamed-Salah Dembri, en sortant de la salle XVIII, en compagnie de l'ambassadeur d'Espagne, s'est vu confronté aux participants au *sitting* de protestation, et sa victoire en a été gravement affectée, ce qui l'a rendu furieux. Dans sa panique, l'ambassadeur trouvera le moyen de récupérer un incident qui se produisit entre un citoyen algérien membre de la FIDH et lui, et d'en faire une tempête diplomatico-médiatique^Q. Mais l'exploitation de cet incident n'a pas suffi à l'ambassadeur qui voulait à tout prix faire oublier la conférence-débat et le *sitting* organisés par les quatre ONG.

Le 16 avril 1998, Mohamed-Salah Dembri était justement occupé à délivrer son droit de réponse à l'encontre des interventions de ces ONG^R. Ce jour-là, il allait préparer la deuxième partie de son offensive en convoquant d'Alger deux sénateurs 'indépendants', Smaïl Hamdani, futur Premier ministre, et Leïla Aslaoui, et deux députés, Ali Benflis (FLN) et Khalida Messaoudi (RCD), pour animer le vendredi 17 avril 1998 de 11 heures à 13 heures, dans la même salle XXIII où les quatre ONG avaient organisé le 15 avril leur conférence, car il fallait absolument neutraliser les effets de cette dernière, une conférence-débat sur les trois thèmes de *Démocratie et droits de l'homme en Algérie*, *Statut de la femme en Algérie* et *Terrorisme et violence contre les femmes en Algérie*. Vu le discours enflammé des deux animatrices, et le succès du sujet en Europe, la conférence sera en fait dédiée au deux derniers thèmes. Smaïl Hamdani et Ali Benflis seront relégués au rôle de figurants.

^Q Voir l'article *Une diplomatie en guerre contre les ONG des droits de l'homme* dans la partie III du présent ouvrage.

^R Des extraits de ce droit de réponse sont rapportés dans l'article *Une diplomatie en guerre contre les ONG des droits de l'homme* dans la partie III du présent ouvrage.

+

+

+

+

L'annonce de la conférence affichée et largement diffusée sur toute la Suisse mentionnait que 'toutes les délégations, ONG et personnes intéressées sont cordialement invitées'. En réalité, des instructions seront données par les organisateurs (délégation algérienne) pour ne laisser entrer personne avant le contrôle de son identité. De cette façon les organisateurs s'assuraient que l'audience leur serait acquise. Au portail du Palais des nations, se formait petit à petit une file de citoyennes et de citoyens algériens, mais aussi de citoyens suisses. Chacun devait décliner son nom, qui était transmis par le service de sécurité des Nations unies à un responsable de la délégation algérienne, un agent apparemment bien informé sur les dossiers des Algériens en Suisse, qui devait décider si la personne en question pouvait assister à la conférence ou non. C'est ainsi qu'un grand nombre de femmes et d'hommes, certains venus de loin, ne pourront pas participer à ce débat contradictoire 'version algérienne'.

Malgré toutes ces précautions et le fait que la salle n'était occupée pratiquement que par les membres de la délégation algérienne, de son impressionnant 'service d'ordre' et de quelques inféodés au pouvoir, les deux féministes-éradicatrices ont été mises en difficulté et attaquées pour l'incohérence de leur discours par quelques éléments qui ont pu échapper au mécanisme de présélection des participants. Khalida Messaoudi s'est trouvée hors d'elle-même lorsqu'un citoyen algérien l'a interpellée : 'Puisque vous pensez que le FIS n'est pas fréquentable, pourquoi votre parti, le RCD, a-t-il accepté de le fréquenter en participant à ses côtés aux élections pour ensuite contester les résultats des urnes ?' Irritée par cette intervention, elle ira jusqu'à crier au citoyen algérien : 'Si tu es un homme, rentre au pays, on s'expliquera là-bas !'

La dernière semaine de la 54^{ème} session de la CDH fut très chargée pour le comité d'organisation de la pétition de soutien aux ONG des droits de l'homme. Traduit en plusieurs langues, le texte de la pétition a fait le tour du globe. Les signatures ont afflué de partout sur la centrale de réception qui était la section bernoise d'*Amnesty International*, par poste, fac-similé et courrier électronique. Tous les moyens étaient bons, car c'était une course contre le temps. En fin de compte, plus de 5000 signatures ont été réunies de par le monde. Ces signatures ont été remises le mardi 21 avril 1998 avec un communiqué final^s à l'ambassadeur Ross Hynes, chef de la délégation canadienne, en sa qualité de vice-président de la 54^{ème} session de la CDH chargé par le président de la session de recevoir des membres du comité d'organisation.

Ross Hynes a reçu une délégation de quatre personnes, dont deux femmes, qui lui ont apporté des précisions sur la situation des droits de l'homme en Algérie. Il a témoigné de son soutien et de celui du président de la 54^{ème} session, le Sud-Africain Jacob Selebi, pour cette action citoyenne qui visait à

^s Voir le texte du communiqué final dans l'annexe 9.

+

+

+

+

ce que la question algérienne ne soit pas occultée. Concernant les revendications exprimées dans la pétition, Ross Hynes a cependant exprimé ses doutes de voir une résolution concernant l'Algérie votée, ou décidées la constitution d'une commission indépendante d'enquête ou même la nomination d'un Rapporteur spécial de l'ONU pour l'Algérie. Le vice-président a toutefois achevé ses propos par une note positive en annonçant que la question algérienne était inscrite à l'ordre du jour de la Commission pour le 22 avril 1998, et en encourageant le comité d'organisation à continuer son action citoyenne. Les membres de la délégation songeaient déjà quant à eux à se préparer pour la 55^{ème} session.

Le 22 avril, date à laquelle allait être discutée la question algérienne, une interview de Mohamed-Salah Dembri, réalisée par Laïd Zeghlami, a été publiée dans le journal algérien *La Tribune*. A la première question du journaliste, qui lui demandait de faire le point de la situation concernant les travaux de la 54^{ème} session de la CDH, l'ambassadeur algérien allait dans sa réponse afficher une assurance totale quant à l'issue de la session, grâce à son action en coulisses :

Comme vous le savez, nous sommes à la dernière semaine des travaux de la Commission des droits de l'homme et à ce stade ce qu'on peut dégager c'est qu'il n'y aura ni déclaration ni projet de résolution sur l'Algérie même si celle-ci a été l'objet de discussions très larges : le terrorisme et la violation des droits de l'homme, la violence contre les femmes et la situation des droits de l'homme, en général, dans le monde.

L'Algérie a donc été évoquée sous ces trois aspects, pas toujours en termes négatifs puisque sur les points du terrorisme et de la violence contre les femmes, il est évident que l'Algérie et la société algérienne, précisément, ont été présentées comme une victime du terrorisme. Par ailleurs, le terrorisme a été condamné même si, çà et là, certaines ONG ont voulu maintenir un doute sur les auteurs des massacres.

Je crois que la délégation que j'ai présidée a été amenée, en tout cas, à négocier très durement en coulisses avec l'ensemble des délégations présentes pour montrer que la réalité de l'Algérie devrait être abordée différemment.⁸²

Le 22 avril, dans la salle XVIII du Palais des nations, plusieurs intervenants ont pris la parole pour aborder la question algérienne, notamment l'ambassadrice Glover, représentante du Royaume-Uni qui a parlé aussi au nom de l'Union européenne et de la Norvège, l'ambassadeur Rubin, représentant des Etats-Unis, et l'ambassadeur Hynes, représentant du Canada qui a parlé aussi au nom de l'Australie, du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse.

La représentante du Royaume-Uni a déclaré :

En dépit des plus grands efforts entrepris dans un esprit d'amitié et de coopération, le gouvernement algérien a refusé, de manière répétée, de coopérer avec les procédures spéciales de la Commission. Durant la session, l'Union a été en contact étroit avec la délégation algérienne en vue de l'encourager à accepter un arrangement con-

+

+

+

+

900

International Responses

sensuel dans le cadre duquel elle accepterait les visites - comme elle l'a promis et a été invitée à le faire - des Rapporteurs spéciaux sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la torture. L'Union a abordé ces discussions avec un esprit positif d'ouverture et de transparence totales, mais il a été impossible d'arriver à un résultat satisfaisant.

L'Union a espéré qu'un engagement concernant ces visites serait inscrit dans une déclaration du président [de la session] ou que la délégation algérienne prendrait, de sa propre volonté, le ferme engagement d'autoriser les Rapporteurs spéciaux [à se rendre en Algérie] et de convenir pour cela de dates arrêtées. Un tel engagement aurait permis dans une grande mesure d'assurer que les allégations sur les violations des droits de l'homme étaient abordées effectivement, et de fournir la preuve de la coopération [de l'Algérie] avec la Commission.

Par conséquent, l'Union regrette énormément que le gouvernement algérien ait mis un terme à son engagement dans les mécanismes de la Commission, et espère aborder la situation dans un futur très proche. Il est nécessaire de faire un progrès substantiel très vite pour que les préoccupations de la communauté internationale soient apaisées et que les allégations très graves sur les violations des droits de l'homme soient traitées.

La procédure habituelle lorsqu'un Etat membre ne coopère pas avec les mécanismes de la Commission, est de déposer une résolution insistant pour qu'il le fasse. Après que la position du gouvernement algérien est devenue claire, l'Union a très sérieusement envisagé de faire ce pas, mais à la fin elle ne s'y est pas résolue car elle désirait accorder du crédit aux paroles de ce gouvernement. Cependant, l'Union ne considère pas l'affaire classée, et souhaite rappeler au gouvernement algérien qu'il a obligation de coopérer avec les procédures de la Commission. L'Union observera donc de très près [les choses] pour s'assurer qu'il y a évolution [positive], et élaborera avec beaucoup d'attention sa position lors de la 53^{ème} session de l'Assemblée générale et lors de la 55^{ème} session de la Commission si aucun progrès n'a été enregistré jusque là.⁸³

Le représentant des Etats-Unis a souligné pour sa part :

L'un des meilleurs moyens de rendre la Commission plus efficace consiste en ce que tous les Etats membres coopèrent pleinement avec ses mécanismes. Durant cette session, le représentant des Etats-Unis a appelé le gouvernement algérien à mieux coopérer avec la communauté internationale en autorisant un accès plus large aux journalistes, aux groupes parlementaires et aux ONG. Le gouvernement des Etats-Unis considère qu'une visite en Algérie du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires serait un premier pas critique pour aider l'Algérie à honorer ses obligations en matière de droits de l'homme. [Nous avons] encouragé la délégation algérienne à accepter un arrangement consensuel dans cette direction, ce qui aurait pu être incorporé dans une déclaration du président [de la session].

C'est avec regret que [nous constatons] que le gouvernement algérien a jusque là refusé de faire ce pas en direction de la transparence et de la coopération avec la Commission, et [nous invitons] le gouvernement algérien une fois de plus à se servir des mécanismes de la Commission pour l'établissement des faits.

La situation en Algérie est une tragédie qui concerne chacun. Les actes de terrorisme ont visé là-bas des civils innocents, et alors que le gouvernement [algérien] croit que le Groupe islamique armé est clairement responsable de la plupart des

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

901

massacres, des rapports récents de la presse algérienne ont indiqué qu'il était difficile de déterminer la responsabilité d'une partie de la violence. C'est pourquoi [nous] invitons le gouvernement algérien à utiliser l'un des mécanismes internationaux à sa disposition pour clarifier la situation. Le manque de coopération du gouvernement algérien est d'autant plus déconcertant que [mon gouvernement] n'a en aucune manière contesté la nécessité de combattre le terrorisme, conformément à l'Etat de droit, ainsi que la nécessité de traiter ses conséquences.

[Nous] saluons les efforts consentis par le gouvernement algérien, y compris la fourniture de logement et de support financier pour les populations déplacées, et [nous] l'encourageons à compter sur la coopération avec les organisations humanitaires. L'Algérie a fait un progrès significatif en direction d'une démocratie multipartite et d'une presse plus libre, mais la paix et la stabilité durables dépendent en fin de compte d'une politique qui garantisse plus de libéralisme politique et économique, notamment le renforcement des institutions parlementaires et de l'Etat de droit. [Nous invitons] le gouvernement algérien à accélérer ces réformes.

La violence épouvantable en Algérie n'est pas uniquement un problème interne. Elle concerne chacun. Les Etats-Unis continueront, en privé et en public, à inviter le gouvernement algérien à faire preuve de plus de transparence et à autoriser l'accès de la communauté internationale.⁸⁴

Quant au représentant du Canada, il a tenu à préciser :

Les délégations que je représente condamnent sans réserve tous les actes de terrorisme contre le peuple algérien et tous ceux qui les commettent, et comprennent parfaitement la détermination du gouvernement algérien de remplir sa responsabilité de défendre son peuple contre cette menace. Elles saluent le désir exprimé par ce gouvernement d'assurer le respect total des droits de l'homme et des libertés pour tous les Algériens. Elles sont aussi entièrement d'accord avec ce qui a été dit concernant l'obligation des Etats membres à coopérer entièrement avec les institutions de l'ONU pour les droits de l'homme.

Les délégations que je représente accueillent favorablement l'engagement déclaré par le gouvernement algérien de coopérer authentiquement avec les mécanismes de la Commission et les organes et traités des droits de l'homme de l'ONU, et croient fermement que les gouvernements devraient appréhender un tel engagement avec les Nations unies non pas depuis une position défensive et de confrontation, mais dans un esprit ouvert de coopération, cohérent avec leur engagement vis-à-vis de la Charte des Nations unies de coopérer dans la promotion du respect universel des droits de l'homme pour tous.

Si ceci était gardé à l'esprit par toutes les parties concernées, l'écart perçu entre la coopération qui a été demandée et celle qui a été acceptée serait surmonté, et les Nations unies et la Commission seraient alors dans la position d'apporter une contribution significative pour aider le peuple et le gouvernement algériens à relever le défi d'intimidation auquel ils font face.⁸⁵

Comme prévu, la 54^{ème} session de la CDH a terminé ses travaux sans qu'aucune action concrète concernant le drame algérien ne soit adoptée. Ce fut, une fois de plus, la déception pour les militants des ONG des droits de l'homme et les milliers de citoyens qui s'étaient mobilisés pour que la CDH agisse.

+

+

+

+

902

International Responses

Ayant échappé à une résolution ou à une déclaration du président de la session, le 22 avril 1998, Mohamed-Salah Dembri interviendra devant la CDH pour s'en féliciter :

[...] Il était donc logique que la délégation algérienne refusât les deux formules précitées (déclaration du président ou résolution), fidèle en cela à cette tradition diplomatique qui est propre à l'Algérie depuis l'indépendance de refuser les œuvres périssables et les calculs étriqués pour favoriser les puissantes conjonctions de la communauté internationale sur le terrain du devoir collectif et solidaire.

Pareil refus ne pouvait signifier refus du dialogue et qu'il n'y ait eu ni résolution ni déclaration du président sur l'Algérie ne peut assurément pas signifier ce jour qu'il y a eu un vainqueur et un vaincu, mais qu'assurément les droits de l'homme ont été vainqueurs.⁸⁶

Lors de son intervention, Mohamed-Salah Dembri saluera le soutien accordé au pouvoir algérien par la communauté des Etats, soutien qui lui était déjà garanti en coulisses :

L'appui unanime qui nous fut apporté, dans l'expression de nos positions par le monde du Non-alignement et par bien d'autres pays qui n'en sont pas membres, m'amène ici à m'acquitter d'un devoir de gratitude, de reconnaissance et de remerciements envers ceux qui, d'emblée, comprirent notre démarche et nous apportèrent leur soutien.⁸⁷

8. Le Comité des droits de l'homme

Le pouvoir algérien a su faire patienter les instances onusiennes au sujet de son deuxième rapport périodique sur les droits de l'homme⁸⁸. Il ne l'a déposé qu'en mars 1998, avec trois années de retard. Ce fut une carte maîtresse, jouée pour desserrer l'étau que lui imposaient les ONG des droits de l'homme pendant la 54^{ème} session de la CDH. Ce geste de la part des représentants du pouvoir algérien a contribué à éviter une résolution de la commission sur l'Algérie. En effet, plus d'une fois, Mohamed-Salah Dembri citera ce document pour convaincre l'assistance que son pays se conforme à ses engagements en matière des droits de l'homme.

Le rapport de l'Algérie allait être examiné les 20 et 21 juillet 1998 lors de la 63^{ème} session du Comité des droits de l'homme, composé de 18 experts et présidé par la Française Christine Chanet ; il s'agissait de vérifier si l'Algérie remplissait ses obligations au regard du Pacte international sur les droits civils et politiques auquel elle est adhérente.

La période qui a encadré la 63^{ème} session du Comité a été caractérisée notamment par deux événements importants. D'abord, au moment où allait siéger le Comité pour examiner le rapport algérien, une délégation onusienne (panel, voir section suivante) devait se rendre en Algérie pour une mission

+

+

+

+

d'information. Ce panel séjournera en Algérie entre le 22 juillet et le 4 août 1998.

Tout comme la délégation algérienne avait utilisé la carte du rapport périodique pour réduire la pression exercée sur elle lors de la 54^{ème} session de la CDH, elle utilisera cette fois-ci la carte du panel pour réduire la pression des membres du Comité. La journaliste José Garçon l'a noté : 'Le gouvernement algérien l'espère et a précisément choisi de faire coïncider son invitation [du panel] avec la réunion de Genève, afin de désamorcer les critiques⁸⁹.' Poursuivant cette stratégie, Mohamed-Salah Dembri aura même la maladresse de tenter de 's'abriter derrière le CICR' et déclarera que cet organisme 'a eu des relations tout à fait normales avec l'Algérie et pourrait visiter des prisons lors de sa venue en octobre⁹⁰.' Malheureusement pour l'ambassadeur, le CICR rappellera le 21 juillet au soir que, 'depuis 1992, il n'a pas de présence permanente en Algérie' et 'qu'aucun accord [sur la reprise de ses activités humanitaires] n'a pu être trouvé à ce jour⁹¹.'

Le second événement qui s'est produit en même temps que la tenue de la réunion du comité de l'ONU est lié à la médiatisation d'un autre dossier brûlant sur la situation dramatique des droits de l'homme en Algérie. Après le dossier des massacres à grande échelle, ce fut à celui des milliers de personnes 'disparues' de faire la une de l'actualité. Ce dossier a été amené au jour grâce aux efforts d'avocats algériens qui ont mis en place un comité des parents des 'disparus' et qui ont collecté un grand nombre de cas. Le comité des parents des 'disparus' avait d'ailleurs manifesté à Alger, non sans confrontation avec les forces de sécurité, pour alerter l'opinion publique sur le fléau des 'disparitions' forcées.

L'été 1998 a connu l'organisation par ce comité d'une 'caravane' qui devait passer par plusieurs villes européennes dont Paris, Bruxelles et Londres, une action soutenue notamment par la FIDH et *Amnesty International*. A chaque étape de son itinéraire, le comité des parents des 'disparus' organisait une manifestation en vue d'informer et était reçu officiellement par des représentants de l'autorité locale.

Le 20 juillet 1998, jour où commençait l'examen du rapport algérien par le comité des droits de l'homme de l'ONU, la caravane était à Genève et organisait une manifestation en face du Palais des nations. Elle a 'remis quelques 600 dossiers de cas individuels au groupe de travail de l'ONU sur les disparitions forcées et involontaires⁹².'

Par ailleurs, entre le dépôt du rapport algérien et son examen, plusieurs rapports alternatifs ont été remis au Comité des droits de l'homme de l'ONU. Ainsi, l'avocat algérien Brahim Taouti a publié un *Contre-rapport*⁹³ très critique envers les thèses du 2^{ème} Rapport périodique de l'Algérie. Reporters sans frontières a publié également un rapport sur les violations de la liberté de la presse⁹⁴ en Algérie qui contredisait carrément les affirmations du rap-

+

+

+

+

904

International Responses

port algérien officiel. La FIDH a publié de son côté un *Rapport alternatif*⁹⁵ dont le contenu est diamétralement opposé à celui du rapport présenté par le pouvoir algérien^T.

Le jour du début de l'examen du rapport, Mohamed-Salah Dembri était accompagné d'une délégation forte de 13 personnes pour affronter les 18 membres du comité onusien. Ci-après les listes des membres de la délégation algérienne et des membres du Comité des droits de l'homme pour la 63^{ème} session⁹⁶.

63^{ème} session du Comité des droits de l'homme, 1998Composition du Comité

Président : Christine Chanet (France).

Vice-présidents : Bhagwati (Inde), Omran El Shafei (Egypte), Cecilia Medina Quiroga (Chili).

Rapporteur : Elizabeth Evatt (Australie).

Autres membres : Nisuke Ando (Japon), Prafullachandra Natwarlal Thomas Buerenthal (Etats-Unis), Lord Colville (Royaume-Uni), Eckart Klein (Allemagne), David Kretzmer (Israël), Pilar Gaitan de Pombo (Colombie), Rajsoomer Lallah (Ile Maurice), Fausto Pocar (Italie), Julio Prado Vallejo (Equateur), Martin Scheinin (Finlande), Danilo Türk (Slovénie), Maxwell Yalden (Canada), Abdallah Zakhia (Liban).

Délégation algérienne

Chef de la délégation : Mohamed-Salah Dembri (ambassadeur, représentant permanent).

Autres membres : Amar Abba (directeur général des relations multilatérales au ministère des Affaires étrangères), Mohamed Hassaine (conseiller à la Mission permanente d'Algérie à Genève), Farida Aiouaze (conseillère à la Mission permanente d'Algérie à Genève), Saïd Zerrouki (directeur des élections et des élus au ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Environnement), Fatiha Akeb (directrice de la presse écrite au ministère de la Communication et de la Culture), Hamed Abdelwahab (chargé d'études et de synthèse au ministère de la Justice), Nadia Bouabdellah (chargée d'études et de synthèse au ministère de la Justice), Leila Zerrouki (chargée d'études et de synthèse au ministère de la Justice), Fatma Zohra Chaieb (chargée d'études et de synthèse au ministère de la Santé et de la Population), Abdel Nacer Almas (chargé d'études et de synthèse au ministère de la Solidarité nationale et de la Famille), Lazhar Soualem (sous-directeur des affaires humanitaires et des droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères), Smail Hellab (conseiller au ministère des Affaires étrangères), Fatima Zohra Karadja (membre de l'Observatoire national des droits de l'homme).

Le rapport a été vivement critiqué par les membres du Comité qui n'y ont pas trouvé de réponses à leurs interrogations, certains d'entre eux l'ayant trouvé trop général, à caractère essentiellement juridique.

^T Voir des extraits croisés publiés par José Garçon dans *Libération* du 21 juillet 1998 et reproduits dans l'annexe 10.

+

+

+

+

La presse a aussi été très critique envers le rapport algérien qui, selon plusieurs journalistes, ne coïncidait pas avec la réalité de la situation des droits de l'homme en Algérie, car il ne faisait que décrire les mesures prévues par la loi pour garantir les droits humains en Algérie, mais ne disait mot de l'application de ces mesures sur le terrain.

En outre, les membres du Comité et l'ensemble des observateurs ont critiqué les réponses vagues et évasives de la délégation algérienne aux questions du Comité sur plusieurs sujets tels que les 'disparitions', la torture, les exécutions extrajudiciaires ainsi que la passivité des forces de sécurité lors de certains massacres. L'un des membres du Comité, irrité par le manque de coopération de la délégation algérienne pour élucider les questions posées, fera remarquer à l'issue de la réunion que 'le flou des explications et les sempiternels arguments sur l'ingérence, le complot ou la responsabilité des Européens dans la crise ne marchent plus face à la gravité de la situation.'⁹⁷

En fait, comme l'indiquent les comptes rendus des débats^U, la délégation a adopté la stratégie de la langue de bois et n'a pas hésité parfois à nier des vérités patentes comme la proximité des lieux de certains massacres avec des casernes.

Lorsqu'elle était interrogée sur des points précis, la délégation algérienne n'avait qu'un seul argument entre les mains : la situation des droits de l'homme en Algérie est la conséquence du terrorisme. Selon la présidente du Comité, Christine Chanet, l'utilisation abusive de cet argument a conduit à '[un] dialogue de sourds [et à] des débats sportifs'⁹⁸, car elle estimait que quelles que soient les circonstances, 'l'Etat doit exercer ses prérogatives selon les règles du droit.' Un autre expert a estimé pour sa part que 'le terrorisme d'Etat ne pouvait être une réponse au terrorisme commis par des individus ou par des groupes de personnes qui s'opposent à l'Etat.'⁹⁹ Ceci allait d'ailleurs irriter Mohamed-Salah Dembri qui déclarera : 'J'ai été profondément choqué, je dois le dire avec franchise, lorsque j'ai entendu le mot "terrorisme d'Etat" face à un terrorisme criminel, celui du GIA.'¹⁰⁰

Interrogé par la Télévision suisse romande (TSR) au sujet du débat du Comité des experts auquel il avait participé en tant que chef de la délégation algérienne, Mohamed-Salah Dembri a précisé son point de vue.

Journaliste : Quelle est votre attitude face à ces critiques ?

M.-S. Dembri : Vous avez constaté qu'à un certain moment nous avons voulu préciser le cadre méthodologique du débat, puisque évidemment nous n'avons pas eu une grille fixée sur laquelle les uns et les autres peuvent peaufiner un peu leurs interventions, donc une fois ce débat méthodologique clarifié, le reste c'était très facile. Il y a eu des réponses qui ont été apportées aussi bien en termes statistiques qu'en terme

^U Voir des extraits des comptes rendus dans l'annexe 11.

+

+

+

+

d'analyse du phénomène terroriste en Algérie. Il faut tout de même que ces lignes-là soient lues.

Cette 'langue de bois' et l'attitude de l'ambassadeur qui, à l'image du rapport officiel, a esquivé la question qui lui était posée, n'ont pas satisfait le journaliste. Mohamed-Salah Dembri a été plus cynique lorsqu'il s'est agi d'aborder la question des 'disparitions'. Déjà au cours des débats avec le Comité, 'alors que les disparitions se comptent en Algérie par centaines au minimum selon les organisations non-gouvernementales (ONG), la délégation algérienne a chiffré les "allégations" de disparitions à quelques dizaines seulement et a affirmé que, dans tous les cas où les autorités étaient saisies, des informations judiciaires étaient ouvertes¹⁰¹.' Face aux nombreuses familles de disparus, venues à Genève soumettre aux organismes onusiens des centaines de dossiers documentés sur des cas de 'disparition', Mohamed-Salah Dembri affichera une attitude purement dénégative.

Journaliste : Que dites-vous alors lorsque ce sont les experts de la commission eux-mêmes qui vous contredisent ?

M.-S. Dembri : Vous avez constaté qu'on ne nous a apporté aucun fait. On nous a donné deux noms depuis le début. Deux noms qui ont été avancés, sur lesquels nous avons tout de suite alerté nos autorités pour qu'elles nous donnent des réponses adéquates. Pour voir si ces personnes existent même à l'état civil. Il ne suffit pas de lancer un nom ; il faut prouver d'abord que c'est un citoyen algérien, qu'il existe, qu'il est né quelque part. C'est ça ce que j'appelle la critique des sources, etc. Il ne suffit pas d'aller se balader dans Genève avec quelques pancartes, des photos fantaisistes, donner des lieux de détention fantaisistes et penser, n'est-ce pas, que ça y est, on a défendu les droits de l'homme.

Le journaliste a eu l'adresse de confronter l'ambassadeur algérien avec Patrick Baudoin, de la FIDH.

Journaliste : A en croire cet officiel algérien, à en croire ce rapport, la torture n'existe pas en Algérie, et ceux qui affirment le contraire disent n'importe quoi, et le font sans preuve. Une réaction ?

Patrick Baudoin : Ecoutez, je n'ai pas l'impression que nous disions n'importe quoi. Contrairement aux propos que je viens d'entendre, alors que le rapport officiel algérien est un rapport purement théorique, très technique et juridique, nous apportons, nous, des éléments de faits concrets, probants, sur la base de preuves et de témoignages.

Nous avons ainsi recueilli des témoignages précis sur l'utilisation de la torture et les mauvais traitements d'une manière grave et systématique. Il ne s'agit pas de quelques dépassements, de quelques bavures. C'est une méthode qui est hélas beaucoup trop pratiquée encore dans l'Algérie d'aujourd'hui.

+

+

+

+

Mais ce n'est pas le seul exemple. J'évoquerais aussi les disparus. Les disparus, pendant très longtemps on nous a dit qu'ils sont tous imputables aux islamistes, à des gens qui rejoignent les maquis, ou à des disparus comme on en trouve dans tous les pays du monde. Déjà, il y a un petit retour sur cette question des autorités algériennes qui admettent qu'il y a eu quelques cas très minimes de disparus. Nous, nous posons beaucoup plus de questions. Nous avons là aussi des témoignages de familles de disparus et nous savons que le chiffre se situe plutôt par centaines de disparus imputables aux forces de sécurité algériennes ou aux milices.

Journaliste : En étant un peu optimiste, on peut dire que le régime autoritaire d'Alger semble donner quelques signes d'ouverture. Une mission diplomatique d'information de l'ONU va se rendre dès demain en Algérie, et d'autre part une mission du CICR va pouvoir se rendre en Algérie en octobre pour y visiter les prisons, ce qui ne s'était pas vu depuis près de six ans, si je ne m'abuse.

Patrick Baudoin : Tout à fait. Alors nous saluons évidemment comme un fait positif, alors que les autorités algériennes invoquent toujours le principe de non-ingérence, de voir une mission internationale de l'ONU aller s'informer en Algérie. Nous espérons simplement que cette mission pourra réellement poser les questions qu'elle a envie de poser, voir les lieux où elle souhaite se rendre et également rencontrer qui elle voudra rencontrer. Nous souhaitons en effet que cette mission ne soit pas manipulée, récupérée comme cela a pu être le cas par exemple avec la troïka ou malheureusement, quelque peu, les parlementaires européens.

La mission du CICR nous paraît aussi un point très positif.

Dans une communication téléphonique avec la Chaîne I, retransmise par la télévision algérienne au terme des deux jours de discussion du Comité, Mohamed-Salah Dembri tiendra un discours tout différent de celui qu'il avait livré à la TSR. Ce sera une déclaration de victoire destinée à la consommation interne et à la manipulation de l'opinion nationale :

En résumé, le Comité a dit qu'il y a des choses positives en Algérie, parmi lesquelles l'ouverture algérienne envers l'étranger. Ils ont cité par exemple la commission de Monsieur Soares, et nos relations avec le CICR, et en même temps ils ont salué le rôle actif de certaines institutions internes en Algérie, dont le médiateur de la République [il s'agit aujourd'hui de Abdesselam Habachi] et l'Observatoire national des droits de l'homme.

Par ailleurs, et ceci représente pour nous un acquis important, le processus démocratique en Algérie qui est consacré dans la nouvelle Constitution, ils l'ont décrit comme un cadre juridique contribuant à l'édification de l'Etat de droit, et contribuant aussi à l'élargissement de la sphère des droits de l'homme dans le pays.

Concernant le terrorisme, il y a eu une condamnation forte de ce phénomène de la part du Comité. En même temps le Comité a exprimé sa solidarité absolue avec le peuple algérien en ce qui concerne le terrorisme. Ils ont par exemple évoqué le fait que ce terrorisme barbare qui vise les femmes n'est pas connu ailleurs, dans l'humanité entière.

+

+

+

+

A l'issue de l'examen du rapport du gouvernement algérien par le Comité des droits de l'homme de l'ONU, les quatre ONG des droits de l'homme qui se battaient pour la constitution d'une commission d'enquête diffusèrent un communiqué commun de soutien au Comité^V.

Les observations finales du Comité^W, adoptées le 29 juillet 1998, seront sévères à l'encontre du régime algérien. Une petite section seulement sera consacrée aux *facteurs positifs* (création d'un Observatoire des droits de l'homme et d'une Médiature de la République), alors que la presque totalité du rapport traitera des *principaux sujets de préoccupation et recommandations*, où le Comité des experts dressera un tableau de la situation en Algérie 'aux antipodes des thèses d'Alger', comme l'a formulé un journaliste.

Le rapport indique l'insatisfaction des experts face aux réponses de la délégation algérienne à leurs questions sur les exécutions sommaires et extrajudiciaires et sur le rôle des groupes de légitime défense. Les experts ont été très sévères au sujet de la torture utilisée de 'manière routinière' pour arracher des confessions, et des disparitions imputées aux forces de sécurité. Ils ont aussi déclaré être préoccupés par 'l'absence de mesures de protection préventives ou urgentes des victimes par la police et le commandement de l'armée dans les secteurs concernés', par les 'affirmations répétées de collusion de membres des forces de sécurité dans la perpétration d'actes de terrorisme' et par l'absence de contrôle des milices, en s'interrogeant sur 'la légitimité d'un tel transfert de pouvoir de l'Etat à des groupes privés et le risque réel que l'exercice de ce pouvoir fait peser sur la vie et la sécurité, ajouté à l'impunité.'

Dans son rapport, le Comité de l'ONU a demandé des enquêtes indépendantes sur le comportement des forces de sécurité dans tous les massacres, à tous les échelons, du plus petit au plus élevé, et que des mesures pénales et disciplinaires soient prises à leur encontre, le cas échéant. Le Comité a aussi réclamé des enquêtes et éventuellement des sanctions au sujet des nombreuses allégations d'exécutions extrajudiciaires et de tortures, et des mesures de l'Etat contre les disparitions. A propos de ce dernier fléau, le Comité a demandé aux autorités algériennes de créer un 'fichier central des cas de disparitions' et d'entreprendre des actions concrètes pour faire la lumière sur chacun d'entre eux.

Dès la publication des observations finales du Comité des droits de l'homme de l'ONU, *Amnesty International* a publié le 31 juillet un communiqué intitulé *Algérie : Le Comité des droits de l'homme de l'ONU détruit le Rapport sur les droits de l'homme*¹⁰² dans lequel elle 'partage les préoccupations sur la situation des droits de l'homme en Algérie exprimées par le Comité' et estime

^V Voir le texte du communiqué dans l'annexe 12.

^W Voir le texte du rapport ONU, CCPR/C/79/Add.95, dans l'annexe 13.

+

+

+

+

que 'pour la première fois un mécanisme de l'ONU, en exprimant sa préoccupation sur la crise sérieuse des droits de l'homme, a émis des recommandations concrètes au gouvernement algérien pour des mesures à prendre afin d'arrêter et prévenir les violations graves [des droits de l'homme].' *AI* ajoute par ailleurs : 'Cependant, à la lumière de l'échec total du gouvernement algérien dans la reconnaissance des violations et dans l'offre de garanties pour y remédier, le Comité doit demander un rapport additionnel sur les préoccupations spécifiques les plus urgentes comme les 'disparitions', la torture et les exécutions extrajudiciaires, qui soit examiné lors de la prochaine session du Comité, afin d'assurer l'implémentation de ses recommandations par le gouvernement algérien.'

Le gouvernement algérien a réagi avec force au rapport du Comité. Abdelaziz Sbaa, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, a estimé dans son point de presse hebdomadaire qu'il est outrageant que le Comité ait prononcé de graves accusations en se fondant sur de simples allégations contre les institutions de l'Etat algérien', et a déclaré qu'Alger rejette 'avec indignation ces accusations malheureusement portées à la légère¹⁰³.' Pour ce qui est des disparitions, Abdelaziz Sbaa a affirmé pendant ce point de presse que '49 cas avaient été signalés par l'ONU à l'Algérie qui y a répondu.' Concernant les tortures et les exécutions extrajudiciaires, il a indiqué que 'cinq cas avaient été signalés par le Centre des droits de l'homme de l'ONU et que l'Algérie y avait également répondu.'

Mohamed-Salah Dembri a rejeté également le rapport qui reflète selon lui les avis personnels des experts et se base sur des allégations non fondées. Ainsi, l'ambassadeur algérien, en contestant la véracité des propos du Comité et en qualifiant ses décisions de collection d'avis subjectifs, visait à le discréditer, à lui ôter son caractère collectif et à refuser toute autorité de contrôle, ou même de débat, en matière de droits de l'homme en Algérie.

Dans une communication téléphonique avec la Chaîne III, Mohamed-Salah Dembri allait utiliser la rhétorique de la fierté et de la souveraineté nationales et dénier au Comité toute autorité ; il allait ajouter qu'il ne reconnaissait pas le caractère obligatoire de ses recommandations :

Ce qu'il faut retenir, c'est que les recommandations du Comité n'ont aucune valeur contraignante, ni aucune force exécutoire. C'est à nous de les étudier. C'est à nous de voir quelles sont celles que nous allons prendre et celles que nous allons laisser de côté.

Je dois dire tout de suite que nous avons vigoureusement dénoncé toutes les recommandations qui se fondent sur des allégations, et en particulier celles qui touchent à l'honneur et à la dignité de nos forces de sécurité, dans le contexte des massacres et des crimes terroristes commis ces derniers mois.

Je crois que là les experts, du moins certains d'entre eux, ont oublié que leur tâche était de s'attacher aux faits et non pas d'émettre des appréciations qui sont fondées nécessairement sur des considérations subjectives.

+

+

+

+

910

International Responses

9. Le panel des Nations unies

«Avec plusieurs milliers d'Algériens assassinés chaque année, et des centaines d'autres torturés ou 'disparus', la délégation de l'ONU [panel] doit s'attaquer avec sérieux aux questions des droits de l'homme si elle souhaite être crédible sur la situation générale.» (Hanny Megally, directeur exécutif pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord à Human Rights Watch¹⁰⁴)

Comme il a été vu dans les sections précédentes, la pression exercée sur le pouvoir algérien par l'opinion, les ONG et même certains fonctionnaires onusiens pour autoriser l'envoi d'une commission indépendante en vue d'enquêter sur les massacres est devenue étouffante pour Alger.

Ainsi, dès le début du mois de juin 1998¹⁰⁵, la diplomatie algérienne a entamé des négociations avec l'ONU pour trouver un compromis qui sauve la face aussi bien à Alger qu'aux Nations unies. Chaque partie devait trouver son compte. Alger espérait avec cette démarche entrevoir une issue qui lui permettrait de mettre fin à la pression extérieure. L'ONU visait à concrétiser une action qui lui permettrait de dire à l'opinion : nous avons fait quelque chose pour l'Algérie.

C'est dans cet esprit que les deux parties se sont entendues sur la formule du 'panel de personnalités éminentes', dont la mission en Algérie a été annoncée le 2 juillet 1998 pour la fin du mois par Juan Carlos Brandt, porte-parole onusien. Le terme 'panel' a même été introduit dans les usages de la langue française grâce à la fermeté et l'obstination des diplomates algériens qui voulaient un terme sans la moindre connotation politique ou juridique. Il ne fallait surtout pas parler de commission, et encore moins d'enquête.

Ainsi, alors que le bureau du Secrétaire général de l'ONU déclarait que 'la délégation n'était pas une mission sur les droits de l'homme *per se*¹⁰⁶', le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a tenu à préciser dès le départ que le panel onusien n'avait 'ni un mandat d'enquête, ni un mandat d'établissement des faits [mais un] mandat d'information [qui ne] donnera lieu à aucune forme de suivi¹⁰⁷' et que la décision d'autoriser le panel à se rendre en Algérie était une décision souveraine d'un Etat qui n'a 'jamais succombé aux pressions.'

Le panel avait donc pour unique mission de récolter des informations et d'informer ensuite l'opinion sur la situation en Algérie, comme l'a réitéré l'ambassadeur algérien à New York, Abdallah Baali :

[Le but de la mission est] de faire connaître toute la réalité de la situation algérienne dans toutes ses dimensions. [...] Nous avons le sentiment qu'on ne cesse de la dénaturer. Les membres de la mission verront de leurs propres yeux que, bien que la vio-

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

911

lence existe en Algérie, elle n'est pas partout, ils verront aussi qu'il existe chez nous des institutions démocratiques.¹⁰⁸

Les attentes du régime algérien étaient claires et ont été explicitées entre autres par l'agence officielle d'information APS qui a déclaré que la visite du panel

tendra à mettre fin au débat inquisiteur et au chantage aux droits de l'homme, et l'Algérie, qui n'aura plus alors à s'épuiser dans des campagnes d'explication et de sensibilisation, pourra alors consolider, en toute sérénité, sa place naturelle sur la scène internationale.¹⁰⁹

Le risque de voir ce panel sans aucun pouvoir d'investigation se substituer à la commission d'enquête tant revendiquée, ou aux Rapporteurs spéciaux, a été vite souligné. Hanny Megally, directeur exécutif pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord à *Human Rights Watch*, a déclaré : 'Les Nations unies doivent le dire clairement : cette visite par des personnalités éminentes ne peut en aucun cas se substituer à des visites plus approfondies par les Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur la torture et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.'¹¹⁰

De son côté, le FFS n'a pas caché son scepticisme au sujet du panel et a estimé, par la voix de son secrétaire national Samir Bouakouir, que 'ni l'envoi d'une commission d'enquête, ni celui de Rapporteurs spéciaux de l'ONU, ni l'adoption d'une résolution condamnant le gouvernement pour non-assistance à personnes en danger, n'ont été retenus' par la communauté internationale, et qu'il est difficile de 'croire dans ces conditions que la venue de cette délégation puisse mettre un terme au calvaire qu'endure le peuple.'¹¹¹

Pour composer l'équipe qui va former le panel, le Secrétaire général de l'ONU aurait consulté les Secrétaires généraux de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation de l'Unité africaine, et en ultime étape le choix a dû être validé par Alger qui était libre d'agréer ou de rejeter la composition retenue. Le choix final portait sur six personnalités : le Portugais Mario Soares, ancien président de la République, la Française Simone Veil, ancien ministre, l'Indien Inder Kumar Gujral, ancien Premier ministre, le Jordanien Abdel Karim Kabariti, ancien Premier ministre, l'Américain Donald McHenry, ancien ambassadeur, et le Kenyan Amos Wacko, ministre de la Justice et ancien procureur général. C'était une composition bien 'dosée'. Il y avait un représentant des Etats-Unis, un de la France et un du Portugal qui représentaient l'Europe, un de la Jordanie qui représentait le Monde arabo-musulman, un du Kenya qui représentait l'Afrique et un de l'Inde qui représentait l'Asie et les Non-alignés.

Ainsi, comme le précisait José Garçon dans *Libération*, si Alger a accepté cette équipe, c'est qu'elle 'compte, de toute évidence, que les "politiques" qui composent la délégation soient plus sensibles à ses arguments que ne l'au-

+

+

+

+

raient été des techniciens habitués à s'en tenir aux faits¹¹², comme les experts qui composaient le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

D'ailleurs, une semaine seulement après la publication du rapport accablant pour le pouvoir algérien, rédigé par le Comité des droits de l'homme de l'ONU, et à l'occasion de la 50^{ème} session de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, l'ambassadeur algérien à Genève, Mohamed-Salah Dembri, se vantait de l'ouverture de l'Algérie aux observateurs étrangers, en ne citant que des personnalités connues pour leur complaisance à l'égard du régime algérien.

Au chapitre de la transparence, je voudrais indiquer qu'en dépit de la contrainte terroriste, l'Algérie est un Etat de droit et qu'elle a suffisamment prouvé sa volonté de transparence. Au plan national, la liberté de la presse a été reconnue par nombre d'observateurs et de nombreux prix et distinctions étrangers ont été accordés à nos journalistes. Au plan de nos relations avec la communauté internationale, j'aimerais une nouvelle fois confirmer que les autorités algériennes ont répondu, sans exception, à toutes les communications qui leur ont été adressées par les mécanismes onusiens compétents, que plusieurs centaines de journalistes, de parlementaires, d'intellectuels et d'autres personnalités étrangères dont la mission du parlement européen présidée par M. Soulier, le président de la commission des Affaires étrangères de France, M. Jack Lang^x, M. Glucksman, M. Bernard-Henri Lévy, se sont rendus et se rendent régulièrement en Algérie, et qu'un panel d'éminentes personnalités présidé par M. Soares vient d'accomplir une mission d'information de deux semaines pour le compte du Secrétaire général des Nations unies.¹¹³

Le panel onusien n'a été accepté par Alger qu'une fois que le principe d'enquête a été définitivement exclu. Par conséquent, dès le départ, les personnalités qui ont été d'accord pour faire partie de ce panel ont accepté de jouer le rôle d'une mission alibi qui remplacerait et ferait oublier la revendication d'une commission d'enquête. Ils savaient pertinemment qu'ils n'étaient maîtres ni de leurs mouvements ni de leurs prérogatives. Ils ne pouvaient visiter ou recevoir que ceux qu'autorisait le pouvoir algérien. Le seul espace de liberté qui leur était accordé, une façon de leur sauver l'honneur, était l'agenda des rencontres qu'ils établissaient jour par jour à l'insu du pouvoir algérien. Mais même ceci n'était que théorique, car d'après les révélations faites par une personnalité algérienne bien informée, les autorités algériennes avaient une 'taupe' au sein du panel en la personne du Jordanien Al Kabariti. Ce dernier aurait été dès le premier jour un indicateur qui faisait des comptes rendus aux autorités algériennes, en particulier sur les projets du panel et sur le contenu des discussions avec les personnes reçues.

En fait, Al Kabariti ne s'est pas cantonné à ce rôle. Il s'est aussi fait le propagandiste du régime algérien dans ses déclarations aux médias, alors qu'il n'était pas habilité à le faire puisque la délégation avait un porte-parole, Hassan Fodda. Al Kabariti a déclaré à la télévision algérienne qu'il y a des

^x Voir l'article *Eléments de politique algérienne de la France* dans la partie IV du présent ouvrage.

+

+

+

+

réalités en Algérie qui sont occultées sous l'effet de l'amplification effectuée par les médias occidentaux et par certaines organisations à l'étranger.¹¹⁴ Suite à ce type de déclarations, Al Kabariti a été vite rappelé à l'ordre par le président du panel, Mario Soares.

Avant son départ pour Alger, le panel a reçu plusieurs dizaines de lettres et de documents^Y de la part d'ONG algériennes et internationales, d'associations, de personnalités politiques et de simples citoyens qui l'informaient de la situation en Algérie. Souvent les expéditeurs de ce matériel informatif attiraient l'attention des membres du panel sur les obstacles et les pièges que pouvait leur tendre le régime algérien, en les illustrant avec les expériences antérieures de visites de délégations en Algérie. Certaines lettres se sont révélées avoir un pouvoir prédictif sur le déroulement de la visite du panel.

Après une réunion avec le Secrétaire général de l'ONU le 8 juillet, qui avait pour but de régler les détails du voyage, et une séance de travail de finalisation la veille de leur départ, les membres du panel se sont rendus à Alger le 22 juillet 1998. Ils ont atterri peu avant 17 heures, heure locale, à l'aéroport Houari-Boumédiène où les attendait Ahmed Attaf. Ils ont séjourné dans le pays jusqu'au 4 août. Durant ces deux semaines, le panel a vu défiler devant lui des dizaines de délégations : partis politiques, associations et personnalités influentes. Les audiences se tenaient toujours à l'hôtel Sofitel où étaient logés les membres du panel. Ces derniers ont fait tout de même le déplacement pour rencontrer les hauts responsables de l'Etat algérien, en particulier des décideurs comme le général Lamari qui les a reçus au siège du ministère de la Défense ou le général Zeroual qui les a accueillis au siège de la Présidence. En sus des rencontres, le panel a eu droit à plusieurs visites guidées dans différentes villes algériennes. A chaque étape, ses membres rencontraient des citoyens en présence des forces de sécurité. La télévision algérienne a saisi cette occasion pour interroger ces citoyens et diffuser les réponses qui adhéraient au discours officiel du régime.

Le 23 juillet, les membres du panel ont été reçus successivement par le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice et le président du Conseil constitutionnel.

Le 24 juillet, la délégation onusienne a rencontré des militants des droits de l'homme, notamment Me Ali Yahia Abdennour, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, ainsi que des représentants de l'opposition et des rédacteurs en chef de journaux privés.

^Y On peut citer par exemple la lettre du Comité international pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme en Algérie, celle de l'organisation *Algeria Watch*, celle de l'avocat Brahim Taouti, celle de l'organisation *Algerians for Legality and Human Rights in Algeria* (ALHUR), et celle du Mouvement pour la vérité, la justice et la paix en Algérie (voir le texte de cette dernière lettre dans l'annexe 14).

+

+

+

+

Le 25 juillet, le panel a reçu des responsables syndicaux et Louisa Hanoune, du Parti des travailleurs, qui a déclaré à l'issue de l'entretien : 'Nous avons fait part à la délégation de notre vive préoccupation concernant les violences qui déchirent notre pays. La solution militaire s'est avérée un échec total au cours des sept dernières années. Seul le dialogue peut faire cesser ce bain de sang.¹¹⁵' Le panel s'est entretenu aussi avec le ministre des Finances, Abdelkrim Harchaoui, en compagnie de plusieurs directeurs généraux de son ministère. Même celui de la bourse était là. Avec Youcef Habib, patron de la Confédération nationale des opérateurs économiques, le panel a discuté de privatisation et de partenariat. Le 25 juillet, les membres de la délégation ont été aussi accueillis par le général Lamari, chef d'Etat-major.

Le 26 juillet, la délégation onusienne a reçu le secrétaire national du Front des forces socialistes, Ahmed Djeddaï. Ce dernier affirmera que lors des entretiens avec la mission onusienne il a réclamé l'envoi d'une commission internationale pour enquêter sur les 'violations massives' des droits de l'homme. L'ancien Premier ministre Rheda Malek, président de l'Alliance nationale républicaine (ANR), était aussi reçu ce jour-là par le panel. Il était accompagné de Salim Saadi et de Ali Haroune. En sortant de la séance, il a déclaré aux médias : 'La réunion était utile et fructueuse. Le parti a exprimé en toute transparence ses positions sur la situation en Algérie, tout en réitérant les positions du parti qui refuse toutes les formes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie et l'envoi d'une commission d'enquête¹¹⁶.' Saïd Saadi, président du RCD, qui a indiqué être favorable à toute initiative qui aille dans le même cadre que celui du panel, a déclaré après ses entretiens le même jour avec le panel que 'la rencontre a permis à la délégation d'entendre les positions du parti concernant la situation qui prévaut en Algérie¹¹⁷.' Il n'a pas manqué de souligner le refus de son parti de débattre les affaires algériennes à l'extérieur du pays. Sur le plan des droits de l'homme, le panel a reçu Abdesslam Habachi, médiateur de la République, et Kamal Rezag Bara de l'ONDH. Rezag Bara a déclaré à l'issue de la rencontre : 'Le dialogue a tourné autour des droits de l'homme en Algérie, en examinant ce que le terrorisme perpètre comme crimes horribles contre toutes les couches de la société [...] La lutte antiterroriste se déroule dans le respect de l'Etat de droit¹¹⁸.' Interrogé sur les disparitions, les détentions arbitraires et la situation à l'intérieur des prisons, Rezag Bara a répondu : 'Les modalités de suivi des ces affaires se fait dans le cadre de mécanismes internes de suivi jusqu'à ce qu'elles arrivent devant la justice¹¹⁹.' Le panel a aussi reçu Mourad Bouchachi, l'un des avocats du FIS. Une rumeur a même été propagée alléguant que les membres de la délégation avaient rencontré ce jour du 26 juillet les cheikhs Abassi Madani et Ali Benhadj, mais elle a vite été démentie.

Le 27 juillet, les membres du panel se sont rendus à la prison de Serkadji qui avait connu au début de 1995 le massacre de plus d'une centaine de détenus politiques. Ils ont rencontré essentiellement des prisonniers pour délits

+

+

+

+

économiques. A leur passage à la prison de Serkadji, les membre du panel ont été interpellés par des dizaines de prisonniers, qui se sont adressés en particulier à Simone Veil. Selon un cadre du ministère de la Justice qui accompagnait la délégation, cité par Associated Press, ils auraient crié : 'Simone Veil, sauvez-nous !' Un prisonnier âgé lui aurait même lancé : 'Nous savons que vous avez été à Auschwitz; nous savons que vous comprenez notre douleur.'¹²⁰ Simone Veil aurait alors 'fondu en larmes' selon ce témoin. La délégation a été ensuite conduite à la localité de Sidi Youcef, à côté de Beni Messous, où s'était produit le 6 septembre 1997 un massacre qui avait coûté la vie à près de 200 civils. Les services de la désinformation auraient même ordonné aux guides de faire un détour pour rallonger le parcours vers cette localité qui se trouve aux portes d'Alger. Les hôtes auraient alors pu penser qu'il s'agissait d'une région très éloignée de la capitale. En outre, selon des témoins de la région, on aurait changé les enseignes de plusieurs campements militaires et centres des services de sécurité qui entourent le lieu du massacre pour faire croire qu'il s'agissait d'établissements civils.

Le 28 juillet, la délégation s'est entretenue avec les ministres du Commerce Abdelkrim Harchaoui et des Affaires étrangères Ahmed Attaf, pour la troisième fois, et les représentants du RND et du MSP-Hamas. Tahar Ben Baïbèche, secrétaire général du RND, a déclaré après son entretien avec le panel que 'la rencontre a porté essentiellement sur la situation sécuritaire, économique et sociale en Algérie [et que] le dialogue a porté sur l'édification institutionnelle et le retour à la légalité constitutionnelle'¹²¹. Mahfoudh Nahnah, président du Hamas, qui hésitait d'abord à rencontrer le panel, et qui a finalement accepté d'être reçu par ce dernier, a déclaré à l'issue des entretiens : 'La rencontre était une occasion pour rappeler la position du mouvement qui considère que les affaires intérieures de l'Algérie ne sont pas sujet à l'ingérence, que la mission d'information ignore beaucoup de données et que certains de ses membres ont des positions politiques qui ne leur permettent pas de saisir véritablement ce qui se passe sur la scène algérienne'¹²². Le FLN de Benhammouda, tout comme Ennahdha de Djaballah ont refusé de rencontrer le panel. Le FLN a estimé que la venue du panel constituait une ingérence dans les affaires intérieures du pays.

Le 29 juillet, la délégation s'est rendue au siège de l'Assemblée nationale où elle devait rencontrer des délégations des deux chambres. Abdelkader Bensalah, président du parlement, indiquera à l'issue des entretiens : 'La rencontre était positive et a vu la reconnaissance par la délégation du rôle du parlement dans le contrôle des activités du gouvernement, grâce aux prérogatives en matière de législation qui sont accordées à cette assemblée'¹²³. Quant à Bachir Boumaza, président du sénat, il dira à sa sortie de la séance avec les membres du panel que 'les entretiens étaient positifs et francs. Ils ont permis de donner une image juste de la réalité algérienne', et il ajoutera

+

+

+

+

916

International Responses

que 'le terrorisme est dépassé et l'Algérie est en train d'édifier une démocratie en dépit des difficultés actuelles'¹²⁴.

Le 30 juillet, la délégation s'est rendue à l'ouest du pays dans les régions de Tlemcen et Oran. En compagnie de représentants des forces de sécurité elle a visité notamment la localité de Aïn Khelil, à 70 km au sud de Tlemcen, où une douzaine de personnes avaient été massacrées quelques jours auparavant. Elle y a rencontré des survivants du massacre, des membres de la milice locale et des officiers des forces de sécurité.

Le 31 juillet, le panel s'est rendu à l'est du pays. A Tizi Ouzou il a rencontré les responsables locaux, avant de se rendre au 'village modèle' de Igoudjal, à 50 km de Tizi Ouzou, première localité où le pouvoir algérien a armé des groupes d'autodéfense en 1994. Le président Mario Soares aura même droit à un 'cadeau' dans la ville de Bejaia. Après s'être entretenus dans la maison des hôtes avec les 'élus locaux', et après être allés place du 1^{er} Novembre pour y rencontrer les citoyens, les membres du panel se sont rendus à l'hôtel L'Etoile où a séjourné, dans la chambre 13 et pendant une dizaine d'années (1931-1941), le premier président portugais Manuel Texera Gomez, après qu'il a quitté la vie politique et décidé de s'installer à Bejaia. Les hôtes ont terminé leur visite par une tournée sur les sites touristiques de la région et une ballade en mer.

Le 1^{er} août, le panel a reçu des responsables d'organisations de 'victimes du terrorisme'. Fatma-Zohra Flici, Benkhenchir ainsi que Djamil Benrabah et Chrifa Lakhdari de l'association Djaza-irouna, Leila Aslaoui, membre du sénat, membre fondateur de l'Association des victimes du terrorisme, se succéderont à l'hôtel Sofitel. A sa sortie de l'audience, Fatma-Zohra Flici a déclaré que son association prenait en charge les 'disparitions' 'imputables au terrorisme' mais qu'en ce qui concerne les personnes 'disparues' après avoir été arrêtées par les forces de sécurité, 'nous ne pouvons nous en occuper.'¹²⁵ Leila Aslaoui quant à elle a informé les médias qu'en toute 'transparence' elle avait évoqué avec le panel 'la situation sécuritaire, économique et sociale' et l'avait assuré que 'le terrorisme cible des citoyens isolés, mais le courage et la résistance du peuple ont mis en échec ce projet de destruction'¹²⁶.

Les organisations féministes alliées du pouvoir furent aussi de la partie. Saida Benhbiles, Khalida Messaoudi, tout le monde y est passé. Khalida Messaoudi, présidente de l'association Rachda, vice-présidente du RCD et membre du 'parlement', déclarera à l'issue de l'entretien que ce dernier a porté sur la situation sécuritaire du pays. Elle ajoutera que 'les tentatives d'internationaliser la crise que vit l'Algérie ont pour objectif la réhabilitation du FIS dissous. Des tentatives qui auraient pu envenimer la situation, ce qui aurait plongé davantage le pays dans la confusion'¹²⁷.

Le panel a reçu par la suite Mohamed Tahri, l'un des avocats des familles des 'disparus' qui avaient été arrêtés par les forces de sécurité. A l'issue de

+

+

+

+

l'entretien, Mohamed Tahri a refusé de déclarer quoi que ce soit aux médias. Confondu par ces derniers avec son homonyme, gendre de Abassi Madani, il sera pris d'assaut ainsi que le panel du fait de leur rencontre.

Lors de sa visite, le panel a aussi reçu les responsables du syndicat de la presse, et Abdelmadjid Méziane, président du Haut conseil islamique (HCI), qui fut accueilli par la mission onusienne en compagnie de l'évêque d'Oran. Abdelmadjid Méziane a déclaré : 'La rencontre était transparente. Un résumé a été donné à la délégation sur le rôle et la mission du HCI. La délégation va repartir avec une véritable image de l'islam et de son rôle dans la modernisation et la réalisation de la démocratie¹²⁸.' Il n'a pas manqué, lui aussi, d'évoquer le terrorisme qui est selon lui 'un fléau qu'il faut combattre.' Concernant les rapports islamo-chrétiens, Abdelmadjid Méziane a affirmé que 'l'évêque d'Oran qui a assisté à la rencontre a expliqué de son côté la situation en précisant que le christianisme est protégé en Algérie, que les hommes de l'Eglise se déplacent en toute liberté et qu'un dialogue est engagé entre l'islam et le christianisme sur la base de l'amour mutuel.' 'L'Algérie est un pays de liberté et d'ouverture¹²⁹, a-t-il conclu.

Le panel onusien a achevé sa mission le 4 août, après avoir eu un entretien le 3 août au matin avec le général Zérroual, et s'être rendu par la suite dans le Sud algérien ; le panel y a visité Ghardaïa où il a été accueilli chaleureusement par les habitants et les autorités locales qui lui ont fait un exposé sur l'histoire de la vallée du M'zab et lui ont montré les richesses artisanales de la région. Il s'est ensuite rendu à Hassi R'mel où il a visité une installation gazière.

De retour d'Alger le 4 août 1998, le panel a fait le lendemain un premier compte rendu verbal de sa mission à Kofi Annan. Le panel allait mettre plus de quarante jours pour publier son rapport, période durant laquelle il s'est réuni à plusieurs reprises, parfois en présence de Kofi Annan. Ce délai était moins dû à la nécessité d'examiner les centaines de documents, de témoignages et de comptes rendus de séances qu'à une difficulté de s'entendre sur la ligne éditoriale à suivre. 'Ce délai semble s'expliquer par la nécessité de trouver un compromis entre les membres d'une délégation dont les vues divergeaient sensiblement', précisait José Garçon¹³⁰. On apprenait par la presse que des divergences de points de vue étaient apparues chez les membres du panel¹³¹, que Mario Soares était notamment 'partisan d'un rapport plus critique à l'égard du régime algérien que celui que souhaiterait la majorité des membres de la mission¹³² et que :

Avant la publication de ce texte, des diplomates ont expliqué que les divergences d'opinion à l'intérieur de la commission avaient empêché cette dernière de condamner plus sévèrement le régime algérien. Ainsi l'ancienne ministre française de la Santé Simone Veil a souhaité que le rapport soit moins critique, selon des diplomates et des responsables d'organisations de défense des droits de l'homme. Elle a ainsi ajouté ses propres commentaires sur certains sujets dans le rapport, qui ont été mis en

+

+

+

+

italique pour bien montrer qu'ils ne traduisaient pas l'opinion de l'ensemble de la commission. Les responsables de l'ONU ont laissé entendre cependant qu'un rapport mesuré était peut-être le meilleur moyen de favoriser l'ouverture d'un dialogue avec Alger.¹³³

En fait, deux tendances existaient au sein du panel. La première adhérait inconditionnellement aux thèses du régime algérien et était conduite par le tandem Veil-Kabariti. Simone Veil est connue en France pour faire partie de l'aile la plus éradicatrice quand il s'agit de la question algérienne. Abdel Karim Kabariti est connu en Jordanie pour son anti-islamisme viscéral. La deuxième tendance, représentée par Soares et McHenry, était moins inconditionnellement favorable au régime algérien. La position des deux autres membres du panel, Amos Wacko et Inder Kumar Gujral, n'était en définitive pas déterminante.

Le rapport¹³⁴ de l'ONU ne sortira donc que le 16 septembre 1998. Moins du sixième de ce rapport d'une trentaine de pages sera consacré aux violations des droits de l'homme, le reste constituant des considérations d'ordre général reproduisant le constat officiel du pouvoir algérien sur les événements qui se sont produits depuis 1992. Les membres ont regretté tout de même certaines entraves rencontrées à Alger, notamment le refus de les autoriser à rencontrer les dirigeants du FIS et les responsables du mouvement culturel berbère (MCB).

Dans les conclusions du rapport, les membres du panel ont commencé par s'identifier à la thèse du régime algérien sur ce qu'il appelle lutte antiterroriste :

Nous tenons à déclarer, en premier lieu, que nous rejetons catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le terrorisme a été condamné sans équivoque par la communauté internationale et est illégal au regard du droit international. L'Algérie mérite le soutien de la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour combattre ce phénomène. Nous condamnons de même toute forme d'extrémisme ou de fanatisme qui pourrait être invoquée pour justifier les actes de terrorisme. Rien ne saurait justifier le terrorisme. Nous sommes convaincus que la société algérienne est capable d'exprimer des vues politiques et d'en débattre dans le cadre de la légalité.

Après avoir rappelé le fait que 'les efforts déployés pour combattre le terrorisme doivent s'inscrire dans le cadre de la légalité, de la proportionnalité et du respect des droits fondamentaux de la population algérienne' et que 'les forces de police, de sécurité et d'autodéfense devraient être tenues d'observer les règles les plus strictes afin de convaincre la population algérienne et la communauté internationale dans son ensemble que l'Etat de droit prévaut en Algérie', le panel a estimé que 'c'est en renforçant la démocratie et en assurant mieux le respect des droits de l'homme que l'on pourra combattre le terrorisme.'

+

+

+

+

Les membres de la délégation onusienne ont déclaré par la suite que 'l'Algérie mérite le soutien de la communauté internationale dans l'application des grandes lignes de la stratégie qui nous a été exposée pour consolider les institutions démocratiques, relever les défis économiques, juguler le terrorisme, et maintenir la sécurité', tout en précisant que ce soutien devrait être conditionné par le 'respect scrupuleux de l'Etat de droit et des droits de l'homme dans la pratique de tous les jours.'

Le panel a estimé ensuite que des efforts doivent être consentis pour bâtir un Etat de droit, et a souligné que, pour ce faire, 'il importe de s'employer de façon résolue à changer les mentalités dans l'appareil judiciaire, dans les institutions chargées de faire respecter les droits de l'homme, dans la police et dans l'armée, ainsi que dans l'ensemble du corps politique algérien.'

Le panel a également recommandé 'd'accélérer le rythme de la privatisation de l'économie algérienne, [ce qui] libérera les énergies créatrices du peuple algérien, contribuera à dynamiser davantage l'économie et aidera à dégager les ressources nécessaires pour s'attaquer à des problèmes sociaux tels que le taux de chômage élevé, les pénuries de logements et la diminution du revenu par habitant' et de 'lancer des programmes de réforme sociale de nature à réduire le sentiment de désespoir qui, d'après ce que nous avons appris, est très répandu parmi de nombreux jeunes Algériens.'

Les conclusions du rapport du panel sont revenues encore une fois sur le soutien de la communauté internationale au gouvernement algérien pour en souligner l'importance :

La communauté internationale devrait envisager des moyens ou programmes de coopération et manifester, par son soutien, sa solidarité avec l'Algérie dans les efforts que ce pays déploie pour chercher à résoudre les problèmes pressants qu'il connaît. L'Algérie aura besoin du soutien de la communauté internationale pour mettre en œuvre ses programmes politique et économique et mener sa lutte antiterroriste, tels qu'ils sont exposés dans le présent rapport.

Le soutien au gouvernement algérien est, selon les membres du panel, d'une importance capitale, car, partageant parfaitement les arguments du régime algérien utilisés dans tous les forums, ils ont estimé que 'si la situation en Algérie se détériore, des répercussions très négatives pourraient en découler dans la région méditerranéenne, en Europe et dans la communauté internationale.'

Sur le plan des droits de l'homme, le panel n'a pas oublié à la fin de ses conclusions d'inciter les autorités algériennes à renforcer davantage les 'institutions algériennes chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme' et à examiner rapidement les 'plaintes concernant les arrestations arbitraires, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions.' Sur le plan politique, il a encouragé les dirigeants algériens à étudier 'les mesures qui pour-

+

+

+

+

920

International Responses

raient être prises pour améliorer la transparence de leurs décisions ainsi que le dialogue et la communication avec les citoyens algériens.’

A l'évidence, la démarche du panel onusien souffrait de plusieurs faiblesses, principalement :

- l'absence dans la délégation de spécialistes des questions des droits de l'homme ;
- l'absence d'un mandat d'enquête ;
- les contraintes imposées au panel sur place : déplacements sous escorte militaire, interdiction de rencontrer des parties essentielles dans le conflit comme les responsables du FIS ;
- le manque de temps pour étudier les documents soumis, digérer les contenus des discussions et faire une analyse approfondie de la situation ;
- les divergences d'ordre idéologique au sein du panel.

Certains membres du panel ont eux-mêmes admis les limites de leur mission et le fait qu'ils n'avaient pas les moyens de mener leurs propres investigations et qu'ils n'étaient pas mandatés pour le faire. Interrogé par l'AFP, Donald McHenry a déclaré que le panel 'n'avait ni le mandat, ni le temps ou l'expertise' pour enquêter sur la situation des droits de l'homme en Algérie¹³⁵. De son côté, Simone Veil a affirmé aux journalistes : 'Nous étions une mission d'information et non pas une mission d'enquête. Et nous en savons les limites', en soulignant que la mission ne disposait d'aucun pouvoir d'enquête et n'était pas libre de ses mouvements¹³⁶.

Mario Soares, pour sa part, après avoir démenti, depuis le Brésil, 'toute partialité' du rapport qu'il avait co-signé et affirmé que celui-ci donnait 'une vision globale de la situation du pays, sous un angle impartial¹³⁷', déclarera quelques jours plus tard dans une interview à une radio portugaise que le panel avait constaté des cas de 'mauvais traitement, de torture et de mort infligés par le pouvoir établi à Alger', que le pouvoir algérien 'a fait disparaître des gens, certains chez eux, d'autres sur leur lieu de travail et d'autres dans la rue' et dénoncera 'des violations évidentes des droits de l'homme par le pouvoir établi à Alger¹³⁸', ce qui était en contradiction avec l'esprit du rapport officiel du panel.

Quant à Abdelkarim Al Kabariti, il a réfuté toute accusation de partialité. Sur les ondes du service arabe de *Radio-France Internationale*, il a déclaré que 'ce rapport, qui reflète les points de vue de l'ensemble des membres de la délégation, est un document juste et réaliste élaboré avec neutralité et honnêteté¹³⁹.' Selon l'ancien Premier ministre jordanien, 'les autorités algériennes

+

+

+

+

n'ont pas besoin d'un chèque en blanc [ou] d'une mission comme la nôtre pour asseoir sa légitimité.' Abdelkarim Al Kabariti s'est aussi rallié au régime algérien pour s'attaquer aux ONG de défense des droits de l'homme qui avaient osé critiquer le rapport du panel. Selon lui, ces ONG 'partent à chaque fois de préjugés et de postulats politiques dont nous connaissons bien les objectifs.' Et d'ajouter que 'ces parties, connues pour leur inimitié à l'égard de l'Algérie, élaborent leurs campagnes à partir des dires de la presse européenne et des positions de certains cercles politiques. Ils n'agissent jamais sur la base de données et d'éléments d'informations obtenus à l'épreuve du terrain.¹⁴⁰

La réaction des autorités algériennes au rapport du panel était prévisible. Elles ont affiché une pleine satisfaction. Ahmed Attaf a déclaré que 'le gouvernement algérien est satisfait de ce rapport. Le rapport est conforme à ce qui a été conclu entre nous et l'ONU', en constatant que le panel s'était limité à une stricte mission d'information¹⁴¹ ; et le ministre d'ajouter :

Trois des conclusions du rapport appellent la communauté internationale à aider l'Algérie pour sa lutte contre le terrorisme, son plan de sortie de crise et ses réformes économiques et sociales. [...] Le rapport a apporté à la communauté internationale des clarifications sur la situation en Algérie, notamment sur la sécurité et sur ceux qui sont derrière les massacres.

Les responsables algérien et américain des Affaires étrangères, Ahmed Attaf et Madeleine Albright, se sont entretenus le 25 septembre à New York. Madeleine Albright a qualifié d'«équilibré» le rapport de la mission de l'ONU en Algérie et, selon l'ambassadeur algérien auprès de l'ONU, elle a estimé que beaucoup de progrès ont été réalisés en Algérie ces dernières années¹⁴².

En dehors du pouvoir algérien qui s'est félicité du contenu du rapport, les réactions ont été plutôt critiques. Une partie de la presse internationale a regretté la partialité du panel, alors qu'une autre partie a parlé d'un 'rapport mi-chèvre mi-chou.¹⁴³

Les ONG des droits de l'homme ont été unanimes pour condamner l'attitude complaisante du panel envers le régime algérien. *Amnesty International* qui a accusé le panel de 'blanchir' le pouvoir algérien sur le plan des droits de l'homme a déclaré :

Le rapport sur la visite récente du panel onusien en Algérie ne parvient pas, de manière flagrante, à aborder les questions clés concernant les droits de l'homme. [...] Dans un pays connu pour sa violence, où des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et où d'autres continuent à l'être chaque jour, une telle initiative était dénuée de sens sans un mandat concernant les droits de l'homme [...] La visite de cette mission de l'ONU a été une mise en scène et ne peut, en aucun cas, se substituer à une enquête indépendante, et qui tarde, sur la crise des droits de l'homme dans ce pays. [...] Dans un pays où près de 20 000 personnes sont détenues sous l'accusation de terrorisme, les délégués n'ont rencontré qu'un seul prisonnier dans ce

+

+

+

+

cas et ont axé leur visite sur des détenus accusés de crimes économiques. Semblable approche est étonnante, tout particulièrement compte tenu du fait qu'aucune organisation internationale ni aucun expert des droits de l'homme n'avait jusque là été admis dans cet établissement ou dans toute autre prison.¹⁴⁴

De son côté, la Fédération internationale des droits de l'homme a déploré 'l'analyse partielle' du rapport de l'ONU sur l'Algérie et a estimé qu'il constituait 'un chèque en blanc au régime.'¹⁴⁵ Elle a ajouté dans son communiqué :

Il est particulièrement préoccupant que le panel n'ait pas su prendre la mesure de la réalité des méthodes et des pratiques mises en œuvre systématiquement par les autorités et leurs agents, [comme] les exécutions sommaires, la torture systématique, les disparitions forcées, les détentions arbitraires.

En évoquant la question de la responsabilité des autorités algériennes dans les massacres qui reste posée, la FIDH a affirmé que '[la] revendication d'une enquête internationale, sur place, d'experts indépendants [et] ayant les moyens de leur investigation reste plus que jamais d'actualité.'

Patrick Baudoin, président de la FIDH, a déclaré 'être choqué par les conclusions du rapport, qui font une distinction de principe entre la violence terroriste et celle exercée par le pouvoir' alors qu'il n'y a pas de bonnes et de mauvaises violations des droits de l'homme.¹⁴⁶ Patrick Baudoin, qui a rappelé l'urgence de la constitution d'une véritable commission d'enquête, technique et juridique, dégagée de toute pression internationale', n'a pas manqué de souligner les dangers que comporte la garantie morale fournie au régime algérien par le panel :

En prononçant [un] verdict clément, la mission incite le régime algérien à persister dans la même voie : celle de marchand d'illusion, [et] donne au pouvoir une sorte d'immunité morale : désormais, à chaque fois que sera proposée une commission d'enquête sur l'Algérie, le pouvoir brandira le rapport Soares.¹⁴⁷

Par ailleurs, interrogé par Nadjia Bouzeghrane du quotidien algérien *El Watan*, Patrick Baudouin apporte plus de précisions sur les positions de son organisation, et explique pourquoi il trouve que le rapport est partial :

Le rapport de l'ONU parle de tout cela mais de manière minorante. Il évoque les violations des droits de l'homme mais avec une certaine compréhension. La mission dit qu'il y a, d'un côté, le terrorisme et, de l'autre, les violations commises par les autorités algériennes, mais ajoute tout de suite qu'elle se refuse à les placer sur le même plan. Et c'est là où ce discours est ambigu parce que cela contribue à dire que pour parvenir à une certaine fin, qui est l'élimination du terrorisme, on est compréhensif, et que même si on condamne les moyens utilisés pour réprimer le terrorisme, et quelle que soit leur gravité, ils ne sont pas de même nature que les actes terroristes. C'est très pernicieux.¹⁴⁸

Quant à son évaluation de la mission onusienne, le président de la FIDH a estimé :

+

+

+

+

C'est une mission qui a été faite par des politiques, une mission d'information, et qu'en tant que politiques, ses membres sont forcément sensibles à des aspects que je qualifierai de façade, par exemple le fait qu'en Algérie il y ait eu des élections présidentielles, législatives, municipales... Ils sont sensibles à cette présentation qui est faite. Le problème est : qui gouverne en Algérie, qui détient le pouvoir ? Est-ce que ce sont les membres issus des élections ou un petit nombre de militaires ? Je pense qu'à mission politique réponse politique et donc minoration de la prise en considération d'éléments plus techniques sur le plan des droits de l'homme.¹⁴⁹

L'organisation *Algeria Watch* a estimé pour sa part, dans une déclaration diffusée le 20 septembre 1998 à Berlin, intitulée *Lorsque le panel rédige un rapport sur mesure...* :

Le panel se rallie ainsi au discours officiel algérien, sans aucune distance, sans émettre une seule fois de doute quant à cette version des faits, sans poser une seule fois la question 'Qui sont ces terroristes ?' C'est avec une telle position que les crimes que commettent les groupes de forces de sécurité et d'autodéfense sont banalisés et réduits à l'appréciation : 'Les forces de sécurité font ce qu'elles peuvent, parfois mal'

Madjid Benchikh, professeur de droit international et président du Comité international pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie en Algérie, a publié de son côté un compte rendu critique sous le titre *Le Rapport de la mission de l'ONU en Algérie : une analyse qui conforte le statu quo*.

La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme a aussi publié un rapport critique envers le rapport du panel onusien^Z. Son président, Ali-Yahia Abdennour, qui a critiqué dans une interview à la presse¹⁵⁰ les thèses contenues dans le rapport du panel onusien, a affirmé lors d'une conférence donnée à Londres à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du 5 Octobre 1988 que 'le panel s'est situé dans la même ligne que la troïka et surtout les eurodéputés, c'est-à-dire qu'ils ont accepté ce que le pouvoir algérien a voulu.' Quant au rapport du panel, Ali-Yahia Abdennour dira qu'il a donné au pouvoir 'quitus pour le passé, blanc-seing pour le présent et chèque en blanc pour l'avenir.'

Le FFS a été également très critique envers le rapport du panel onusien. 'Le FFS dénonce fermement ce rapport qui fait l'impasse sur la tragédie que vit le peuple algérien¹⁵¹', a affirmé ce parti d'opposition dans un communiqué. Le communiqué poursuivait : 'Comment ne pas être scandalisé par un rapport partial destiné à soutenir, et plus encore à blanchir, le pouvoir en place en lui accordant un satisfecit, véritable caution à la poursuite de la politique d'éradication avec son cortège de victimes ?' Le FFS a en outre appelé les 'instances internationales et à leur tête le Secrétaire général de l'ONU [à] une observation permanente et vigilante de la situation des droits de l'homme [en Algérie et à] une médiation en faveur d'un processus de paix et de réconciliation nationale.¹⁵²

^Z Voir l'article *Contredit au rapport du panel de l'ONU* dans la partie IV du présent ouvrage.

+

+

+

+

Le FIS pour sa part, par la voix de Abdelkrim Ould Adda, a rejeté le rapport qui, selon lui, ‘discrédite la mission [de l'ONU] aux yeux des Algériens¹⁵³.’ ‘Le rapport de l'ONU est très décevant, il manque de neutralité et occulte volontairement la passivité plus que douteuse du pouvoir devant les massacres de civils. [II] occulte aussi les centaines de disparitions’, a ajouté Abdelkrim Ould Adda.

Plus que toutes ces réactions critiques au rapport du panel onusien, ce qui a lui a donné le coup fatal est l'événement qui s'est produit à Alger cinq jours avant sa publication. Le 11 septembre 1998, le général Zeroual, qui avait reçu les membres de la mission de l'ONU peu avant leur départ d'Alger, a annoncé qu'il avait décidé d'écourter son mandat. Pour beaucoup d'observateurs, ce ne fut rien d'autre qu'une démission forcée. Ainsi toute l'analyse contenue dans le rapport qui traite d'édifice institutionnel, de démocratisation, d'Etat de droit, s'est effondrée en un clin d'œil. C'était la preuve irréfutable que les institutions démocratiques n'étaient pas en voie de normalisation comme le prétendait le rapport. Ceci a sans doute provoqué un sentiment de gêne et de malaise chez la plupart des membres du panel onusien.

10. Bilan de l'action onusienne face aux massacres en Algérie

10.1. Introduction

«Même l'ONU a fait la sourde oreille. Un de mes amis khmers me confiait avec amertume, le jour de Noël 1975 : “*En France, il existe des sociétés protectrices des animaux ; il existe des usines de fabrication d'aliments pour chiens et chats. Les Cambodgiens sont-ils donc moins que des bêtes, puisque personne ne daigne les défendre ?*”¹⁵⁴» (François Ponchaud)

Plus de vingt ans après ce douloureux constat, après cette expression d'amertume, les citoyennes et les citoyens algériens touchés par les massacres, en évaluant ce que les Nations unies ont fait pour eux, ne doivent pas avoir une opinion différente de celle de ce Cambodgien. Car, d'après les faits relatés dans les sections précédentes, en fin de compte, et malgré les positions et les déclarations d'un certain nombre de hauts fonctionnaires onusiens, l'action effective de l'ONU envers les populations algériennes touchées ou menacées de massacres a été pratiquement insignifiante, sinon négative.

Cet état des choses est dû en partie à l'*efficacité* du régime algérien pour neutraliser toute réaction de l'opinion qui pourrait faire pression sur l'Organisation internationale. Une efficacité qui s'explique par le dévouement avec lequel agissent ses supplétifs, politiques, parapolitiques et associatifs et au rythme auquel fonctionne sa machine médiatique et diplomatique,

+

+

+

+

ainsi qu'au soutien que lui accordent ses alliés politiques et relais médiatiques à l'étranger.

Cet état de choses est dû surtout à l'*inefficacité* des mécanismes onusiens censés défendre le droit international lorsqu'il est bafoué et les droits de l'homme lorsqu'ils sont maltraités. Une inefficacité résultant des contradictions internes à l'ONU, des contraintes imposés à ses différents organes et du dysfonctionnement de ses instruments consacrés aux droits de l'homme.

10.2. Stratégie de la diplomatie algérienne et actions de l'ONU

10.2.1. *La neutralisation de la compassion humaine*

«Dès lors que la machine de destruction se met en route, la capacité des spectateurs d'influencer les agents du crime se trouve affaiblie¹⁵⁵» (Ervin Staub)

Le régime algérien a pris conscience de cette vérité qui dit qu'une action visant à influencer un processus de destruction massive n'a vraiment de chance de réussir qu'aux phases précoces de ce processus. Le régime algérien s'est d'abord livré à des tests réels pour sonder la capacité de la communauté internationale à réagir, à protester et à intervenir. Le coup d'Etat militaire, la répression, les massacres à petite échelle, les carnages dans les prisons, les disparitions à petite dose, etc., tout cela a constitué des 'ballons d'essai' que le régime algérien a lancés en direction de la communauté internationale avant d'engager sa machine de destruction 'à plein régime'. La réaction de la communauté internationale à ces tests a hélas conforté le régime dans sa position et a été interprétée par ce dernier comme un signal fort d'encouragement, voire de soutien.

Mais ces tests, par la même occasion, avaient pour but de vérifier l'efficacité de la stratégie du régime en vue de dévaluer ses victimes au point de les priver de toute compréhension et compassion de leurs frères en humanité. Car le régime algérien savait pertinemment le rôle que peuvent jouer des spectateurs avertis et engagés, un rôle qui peut influencer significativement le cours des choses. Il était donc impératif pour ce régime de barrer la route à toute action sociale responsable, que ce soit au niveau national ou international, en faveur des victimes.

Les spectateurs indifférents, par leur manque de compassion envers les victimes, provoquent chez ces dernières le sentiment d'être lâchées, abandonnées, livrées à leur sort, et accentuent chez elles l'abattement et la résignation. Par l'absence de protestation, les spectateurs de ce type confirment et réconfortent les assassins dans leur attitude criminelle. Le silence est alors

+

+

+

+

synonyme à la fois d'abandon et d'acceptation, voire d'approbation. Le régime algérien a donc intérêt à ce que personne ne prenne conscience du poids de la responsabilité du silence et à ce que règne partout ce que Bibb Latane et John Darley appellent une 'ignorance pluralistique'¹⁵⁶, cet état de diffusion de la responsabilité.

En effet, dès le moment où les spectateurs passent de l'état passif à l'état actif, dès qu'ils arrêtent d'être des *complices* - car il ne peut y avoir dans ce type de situations de spectateur neutre - et se transforment en *témoins*, ils affectent aussi bien les victimes que les responsables des crimes. Ils affectent les victimes, car par leur soutien ils remontent leur moral et insufflent en eux l'espoir qui les rend forts et résistants. Ils affectent les criminels, car par leur dénonciation ils les poussent à réfléchir à leurs actes, à la foi à leur bien-fondé et à leur finalité.

Il n'y a qu'à voir l'effet générateur d'espoir qu'ont eu les propos de Kofi Annan et de Mary Robinson sur les populations algériennes victimisées, d'une part, et leur effet déstabilisateur sur les généraux et leurs supplétifs civils, de l'autre. Il fallait à tout prix briser cet élan de solidarité venant de personnalités éminentes des Nations unies avant qu'il ne provoque d'effets irréversibles.

Pour ce faire, le régime algérien a recours à une double stratégie. D'une part, il œuvre pour exacerber les contradictions au sein de l'ONU et amplifier les dysfonctionnements de cette organisation et exerce une forte pression sur toute voix, fût-elle timide, qui ose poser les questions dérangeantes. D'autre part, il prévient toute pression extérieure et lui fait face, notamment celle de l'opinion, qui peut être exercée sur l'ONU pour la pousser à prendre des mesures effectives concernant l'Algérie.

Contre la réaction de l'opinion et la pression qu'elle peut exercer sur les prises de décisions politiques, au sein de l'ONU par exemple, le régime algérien va d'abord employer, comme le montre bien Moussa Aït-Embarek¹⁵⁷, une rhétorique de démonisation, de bestialisation et de négation de ses adversaires politiques et futures victimes. Le but étant de les dévaluer^{AA} au point de justifier leur exclusion des univers social et moral. Une fois exclus de ces univers, ils ne pourront alors bénéficier d'aucun soutien extérieur, car les processus psychologiques^{BB} qui incitent l'opinion à réagir à leurs souffrance, mauvais traitements et misère se trouvent alors inhibés.

^{AA} Voir dans Ervin Staub comment la campagne de démonisation des juifs par le régime hitlérien a conduit à la passivité d'une grande partie de l'opinion publique occidentale (Ervin Staub, *The Roots of Evil: The Origins of Genocide and Other Group Violence*, p. 157, Cambridge University Press, Cambridge 1989).

^{BB} Ervin Staub en dénombre trois principaux : l'orientation vers des valeurs prosociales, l'orientation vers des règles morales et l'empathie (in F. Fein, *Genocide Watch*, p. 164, Yale University Press, 1992).

+

+

+

+

10.2.2. La doctrine de lutte antiterroriste

«La diplomatie algérienne a opéré ces dernières années une véritable inversion de ses grandes lignes politiques. On est passé d'une diplomatie pour l'autodétermination des peuples et leur combat non seulement contre le colonialisme, mais aussi contre les régimes dictatoriaux (Franco, Salazar, Pinochet, etc.) à une diplomatie qui qualifie ce même type de combat de 'terrorisme'. On est passé d'une diplomatie 'pour la cause palestinienne qu'elle soit juste ou injuste' à la diplomatie de 'Charm El-Cheikh'. On est passé d'une diplomatie qui lutte pour l'instauration d'un nouvel Ordre économique à une diplomatie pro-FMI. Voici là une grave dérive.¹⁵⁸»
(Larbi Zitout)

Après avoir construit l'image de l'islamiste-*'démon'*, l'islamiste-*'bête'*, l'islamiste-*'négligence de l'humanité'* et après avoir gravé médiatiquement cette image dans le subconscient collectif de l'opinion, le régime avait besoin de faire passer cette dernière de l'émotionnel au rationnel. Il fallait la conduire du préjugement et du procès d'intention de l'islamiste à son jugement sur la base de faits. Ces faits, il fallait bien les fabriquer et leur donner un nom. Ils seront baptisés *'actes terroristes'*. C'est le fondement de la doctrine de lutte *'antiterroriste'*.

Comme nous l'avons vu, la diplomatie algérienne va se mobiliser corps et âme pour faire accepter au monde entier cette nouvelle image de l'islamiste-*'terroriste'*. Ainsi, le cliché de l'islamiste-*'démon'* n'a pas eu le temps de *'gratter'* la conscience de l'opinion et de la déranger qu'est venu s'y superposer ce nouveau cliché gravé dans la profondeur des consciences à force d'images insoutenables de femmes égorgées et d'enfants démembrés.

Aucun discours prononcé par les diplomates et paradiplomates algériens, notamment les représentants de l'Algérie auprès de l'ONU, ne manquera d'évoquer le *'terrorisme islamiste'*, jusqu'à ce qu'il soit un fait établi dans les usages, accepté dans les milieux diplomatiques et droits-de-l'homme. Désormais, celui qui ose ne pas évoquer le *'terrorisme islamiste'* en parlant de la situation algérienne sera montré du doigt et traité de négationniste.

Bien entendu, la diplomatie algérienne fera tout pour empêcher tout débat sérieux sur la définition du terme *'terrorisme'* et la nature du *'terrorisme'*, qualifié a priori de débat stérile, et focalisera sur les *'manifestations terroristes'* qui font des victimes par milliers parmi les populations civiles. Il est évident qu'un tel débat aurait bousculé beaucoup d'idées reçues. Il aurait fait la part des choses et apporté une distinction nette entre une résistance légitime à un régime dictatorial et des actes génocidaires contre des populations désarmées. Il aurait indiqué à qui profite chaque type d'action. D'un tel débat de fond la diplomatie algérienne ne veut pas.

+

+

+

+

Et comme il apparaît clair à l'opinion que les populations touchées par les massacres appartiennent à des régions connues pour leur soutien à la mouvance islamique, l'objectif du régime algérien est atteint : présenter les massacres comme étant des actes commis par des 'terroristes islamistes' contre des 'soutiens au terrorisme islamiste'.

A partir de ce moment, les spectateurs passifs (complices) auront la conscience tranquille, puisqu'ils disposeront d'éléments objectifs et rationnels pour motiver leur attitude. L'objectif du régime algérien à neutraliser le potentiel de réaction de l'opinion est ainsi atteint.

Ce qui est sûr c'est que la diplomatie algérienne, à force de 'matraquage' incessant, a réussi son pari. Elle a d'une part assuré une place privilégiée au thème du 'terrorisme islamiste' dans tous les forums internationaux, et en particulier au sein de l'ONU. Dorénavant, les fonctionnaires onusiens, même ceux qui sont motivés par les meilleures intentions qui soient, ne manqueront pas à la règle et évoqueront ce thème lors de chaque intervention concernant l'Algérie, même si cette intervention est dirigée contre le pouvoir algérien.

D'autre part, la diplomatie algérienne a été récompensée à plusieurs reprises pour ses efforts énergiques, tous azimuts, en vue d'alerter la communauté internationale sur le 'danger global' que représente le phénomène du 'terrorisme' (islamiste). Elle a pratiqué un lobbying intense dans divers forums régionaux pour mobiliser les Etats contre ce phénomène et en vue d'obtenir leur soutien pour faire accepter à l'ONU un débat sur de cette question, ce qu'elle réussira à gagner.

C'est sur le plan européen que la diplomatie algérienne a fait ses premières preuves. Son action en direction de l'Europe s'est concrétisée dès le mois de novembre 1995 lors du forum méditerranéen tenu en Espagne par la Déclaration de Barcelone qui 'consacre les efforts de l'Algérie en soulignant, entre autres, l'engagement de ses signataires à renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit.¹⁵⁹

Sur le plan du monde islamique, en décembre 1997, lors du dernier sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) qui a eu lieu à Téhéran, les efforts de Abdallah Baali, ambassadeur de l'Algérie auprès des Nations unies à New York, qui représentait son pays à ce sommet et qui a appelé à une mobilisation contre le terrorisme et l'extrémisme religieux, ont porté leurs fruits. Les participants ont déclaré le 11 décembre qu'ils étaient favorables à la tenue d'une conférence internationale sur le terrorisme, sous les auspices de l'ONU. L'OCI a exprimé sa volonté de ne 'permettre à aucun mouvement exploitant la sublime religion de l'islam d'entreprendre une quelconque activité hostile envers l'un des Etats membres de l'OCI.¹⁶⁰

+

+

+

+

Sur le plan du monde arabe, le 5 janvier 1998, c'est le Conseil des ministres arabes de l'Intérieur qui a adopté à Tunis une convention de coopération 'antiterroriste' en vue d'intensifier la lutte contre le terrorisme (islamiste). Cette convention, qui devait être paraphée au Caire trois mois plus tard, considère comme acte terroriste 'tout acte de violence ou de menace de recours à la violence, quels que soient ses motivations et ses objectifs, ayant pour but d'exécuter un projet criminel individuel ou collectif de nature à provoquer la terreur ou à mettre en danger la vie, la liberté et la sécurité de la population.' La convention vise à 'resserrer les contrôles pour empêcher l'infiltration des éléments terroristes à travers les frontières entre les pays arabes [et à] faciliter l'exécution des mesures d'extradition des personnes impliquées ou condamnées dans des crimes terroristes.¹⁶¹ Elle prévoit en outre 'l'extradition des extrémistes et des terroristes recherchés ou condamnés' et l'obligation pour les pays signataires de 'ne pas permettre aux groupes terroristes d'utiliser leurs territoires pour planifier ou commanditer des attentats dans d'autres pays arabes'.

Le Secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, Ahmed Ben Helli, a de son côté rejeté le 9 janvier 1998 'toute ingérence' dans les affaires internes de l'Algérie. Il a annoncé que la Ligue allait dépêcher le 11 janvier un émissaire à Alger pour 'examiner les moyens d'aider le pays à surmonter la situation créée par les massacres.' Il a en outre déclaré que 'le peuple algérien est capable de résoudre lui-même ses problèmes' et que 'si les pays occidentaux veulent aider l'Algérie, ils doivent fermer leurs portes aux responsables du terrorisme qu'ils accueillent.¹⁶²

Le 22 avril 1998, au siège de la Ligue arabe au Caire, la première convention arabe de lutte antiterroriste, adoptée à Tunis, a été paraphée par les ministres de l'Intérieur ou de la Justice de 19 pays et les ambassadeurs des autres membres de l'Organisation. Le ministre algérien de la Justice Mohamed Adami, satisfait de cet exploit et désireux d'aller plus loin, a appelé à la 'conclusion d'une convention de lutte contre le terrorisme par les pays membres de l'Organisation de la conférence islamique.¹⁶³

Sur le plan du continent africain, en mars 1998, c'est au tour du président de la Ligue africaine des droits de l'homme et des peuples (LADHP), Khal-fallah, de condamner 'toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie', de souligner 'la nécessité de respecter la souveraineté de l'Algérie' et de déclarer que la LADHP allait 'proposer à la CDH à Genève d'adopter une position claire vis-à-vis du terrorisme, étant convaincue que la lutte que mène le peuple algérien contre ce phénomène étranger à la société algérienne ne se limite pas à l'Algérie mais touche l'ensemble de la communauté internationale qui est appelée à s'unir pour combattre ce fléau, à travers l'éradication des bases arrières du terrorisme à l'étranger.¹⁶⁴

+

+

+

+

Une année plus tard, c'était aux experts africains en matière de sécurité de se réunir dès le 30 mai 1999, ensuite c'était aux ministres africains de l'Intérieur et de la Justice de se rassembler les 2 et 3 juin 1999 pour préparer le texte de la Convention africaine de prévention et de lutte contre le terrorisme, qui devra être ratifiée lors du sommet de l'OUA qui se tiendra à Alger en juillet 1999. Le porte-parole de l'OUA, Ibrahim Dagash, déclarera à l'issue de la réunion : 'C'est la première fois que les pays africains s'entendent autour de la nécessité de coordonner leurs efforts pour combattre le phénomène du terrorisme et le prévenir. Il est maintenant évident que le terrorisme est transnational. Sa menace ne tient pas compte des frontières.'¹⁶⁵

Sur le plan du mouvement des pays non-alignés, au début du mois de septembre 1998, le général Zéréal s'est rendu en personne en Afrique du Sud, accompagné de son ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf, pour participer au sommet des Non-alignés et présenter à ces derniers de 'nouvelles propositions'¹⁶⁶ en vue de l'élaboration d'une convention internationale de lutte contre le terrorisme.

Enfin, sur le plan des Nations unies, le porte-parole du ministère algérien des Affaires étrangères a annoncé le 21 septembre 1998 que l'Algérie 'poursuivra ses efforts' lors du débat général de la 53^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU pour amener les Nations unies à convoquer une conférence internationale 'dans le but d'aboutir à une convention internationale de lutte contre le terrorisme.'¹⁶⁷ Lors de ses entretiens avec Ahmed Attaf, le 25 septembre à New York, Madeleine Albright apportera son soutien à une telle initiative¹⁶⁸. L'ambassadeur d'Algérie auprès de l'ONU à New York revient à la charge le 9 octobre 1998 en réitérant la proposition algérienne d'une 'convention traitant de manière globale du terrorisme.'¹⁶⁹ Au début du mois de décembre 1998, le porte-parole du ministère algérien des Affaires étrangères annonce enfin que la commission juridique des Nations unies a adopté une résolution pour la convocation d'une conférence internationale sur le terrorisme, qui se tiendra prochainement, ce qui est à l'origine une ancienne revendication de l'Algérie¹⁷⁰, a-t-on tenu à préciser.

Ainsi l'ONU, sous la pression du régime algérien et de ses alliés au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, va passer de la revendication d'une enquête indépendante sur les massacres en Algérie à celle d'un débat sur le terrorisme.

Au sujet de ce renversement de situation, la sociologue canadienne Marie-Blanche Tahon se demande si l'on n'est pas en train d'assister 'depuis le début de l'année 1998 à une offensive d'un autre ordre.' Elle a en effet réussi à mettre le doigt sur les mécanismes par lesquels le pouvoir algérien et ses alliés occidentaux sont parvenus à faire face, et plus encore, à récupérer la dynamique internationale pour une action en faveur des populations algériennes et la mobilisation de l'opinion pour la constitution d'une commission

+

+

+

+

indépendante en vue d'enquêter sur les crimes perpétrés en Algérie et surtout sur les massacres des populations civiles. Après cette mobilisation, 'n'est-on pas en train d'assister à la récupération, par les gouvernements occidentaux, dont le gouvernement canadien, de l'émoi qui a étreint leurs populations face aux récents massacres pour renforcer le régime qui, en effectuant le coup d'Etat militaire de janvier 1992, est responsable de cette situation ?¹⁷¹, s'interroge Marie-Blanche Tahon.

Après avoir souligné le premier élément de la stratégie du régime algérien qui est de favoriser des solutions de substitution afin de faire oublier le principe même de la commission d'enquête, elle développe le deuxième élément de cette stratégie qui consiste à faire diversion, en exploitant efficacement une véritable 'rente du terrorisme', car 'la lutte contre le terrorisme dont se revendique l'armée algérienne est un excellent argument pour accorder des prêts et des aides financières à l'Algérie.' Le régime militaire algérien engage à cet effet 'ses journaux et ses démocrates' et se fait relayer 'par la plupart des médias occidentaux et aujourd'hui par les touristes politiques, des vieux 'nouveaux philosophes' aux parlementaires, qui vont faire leur petit tour à Alger.'

A la fin de son analyse, Marie-Blanche Tahon ne manque pas de prévenir contre les conséquences de ce revirement dans la politique internationale :

(a) Caution accordée à la 'démocratie' algérienne ; (b) vente d'armes à l'armée algérienne pour accroître la répression du 'terrorisme' et (c) démantèlement des 'réseaux terroristes' en Europe. Les deux dernières conséquences résultent de l'amalgame savamment entretenu depuis six ans entre 'terrorisme' et 'expression politique'. Amalgame destiné à justifier la répression, quelle que soit sa forme.¹⁷²

10.3. Défaillance des mécanismes onusiens des droits de l'homme

10.3.1. Les leçons tirées mais non retenues de l'expérience rwandaise

«Faisons en sorte que nous ne soyons plus jamais accusés de nous tenir à l'écart au moment où des génocides et des crimes contre l'humanité sont commis.¹⁷³» (Kofi Annan)

Le Secrétaire général de l'ONU évoquait là l'une des plus importantes tâches noires inscrites dans le registre onusien des droits de l'homme : le génocide rwandais. En l'espace de cent jours, durant le printemps et l'été 1994, 500 à 800 000 êtres humains ont été sauvagement massacrés sous les yeux indifférents de la communauté internationale. Car, comme le souligne le journaliste Nicolas Verdan :

+

+

+

+

Washington, comme Paris, Bruxelles et les Nations unies bénéficiaient depuis 1992 d'informations sur la préparation de ces tueries de masse. La communauté internationale n'a pourtant rien fait pour les empêcher, comme l'y obligeait la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide adoptée en 1948.¹⁷⁴

En fait, très tôt, tous les signaux en provenance du Rwanda indiquaient qu'un génocide était en préparation. Dès le début de l'année 1994, des alertes sans ambiguïté sont parvenues au Secrétariat général de l'ONU faisant état de la planification du génocide, y compris aux oreilles de l'actuel Secrétaire général qui était chargé à l'époque des opérations de maintien de la paix. Ces alertes ont d'ailleurs circulé dans plusieurs départements du Secrétariat, mais les hauts responsables onusiens, les collaborateurs du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, trop liés aux décisions des Etats puissants de l'organisation, n'ont pas jugé nécessaire de bouger.

Dans les conclusions de son rapport sur le génocide rwandais, le *Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda* relève un certain nombre d'incohérences dans la politique de l'ONU lors du génocide, notamment :

- (a) Les intérêts conflictuels ou un manque relatif d'intérêt chez les membres du Conseil de sécurité pour une crise impliquant un pays d'importance stratégique marginale ;
- (b) des désaccords entre le bureau du Secrétaire général et le Conseil de sécurité ;
- (c) la formulation de stratégie et la communication inadéquates au sein du Secrétariat et les relations incohérentes entre ses fonctions politique, militaire et humanitaire ;
- (d) les relations incohérentes entre le Secrétariat et ceux qui étaient sur le terrain ;
- (e) la tension, sur le terrain, entre les agences de l'ONU et le flou dans la répartition des tâches entre elles.¹⁷⁵

Parmi ces facteurs, le premier fut incontestablement le plus déterminant. En effet, le manque de volonté politique chez les grands décideurs du Conseil de sécurité d'intervenir pour sauver ces centaines de milliers d'innocents, ou plutôt la volonté politique de les laisser périr, a rendu inefficaces et même inutiles tous les systèmes d'alarme précoce (*early warning systems*). En effet, lorsque à la mi-avril 1994 le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, par vote unanime, de retirer la plus grande partie (les neuf dixièmes) des troupes UNAMIR stationnées au Rwanda, réduisant ainsi le nombre de soldats de 2500 à 270, il devait se douter que cet acte allait être interprété par les génocidaires comme un signal fort, un feu vert pour commencer le carnage.

Du côté américain, le blocage des initiatives onusiennes était on ne peut plus clair. Lorsque, vers la mi-mai, le Conseil de sécurité revenait enfin sur sa décision et voulait renforcer l'UNAMIR, c'est Madeleine Albright qui, au nom de 'la Démocratie super-puissante' retardera le vote de quelques jours. Et lorsque les Nations unies décideront d'envoyer en renfort 5500 soldats,

+

+

+

+

essentiellement africains, sur le terrain, l'expédition sera retardée à cause du non accord sur qui devra payer la facture et fournir les équipements. D'ailleurs Bill Clinton n'avait-il pas signé au début du mois de mai 1994 une directive limitant l'implication des troupes américaines dans les opérations internationales de maintien de la paix ? Son conseiller pour la sécurité nationale, Anthony Lake, en commentant cette directive (Presidential Decision Directive PDD25), affirmera :

Les Etats-Unis et la communauté internationale n'ont ni les ressources ni le mandat pour œuvrer afin de mettre fin à tous les conflits. Nous devons donc faire des distinctions. Nous avons à nous poser les questions difficiles, à savoir où et quand nous pouvons intervenir. Et la réalité c'est que souvent nous ne pouvons pas résoudre les problèmes des autres peuples. Nous ne pouvons pas bâtir leurs nations à leur place.¹⁷⁶

Du côté français^{CC}, les autorités du pays ont opté pour la complicité flagrante et 'la France a même soutenu militairement le pouvoir hutu, aveuglée par ses vieilles alliances stratégiques en Afrique.¹⁷⁷

Aujourd'hui encore, après avoir abandonné les populations rwandaises à leur triste sort, la communauté internationale leur refuse le droit à la vérité, pour ne pas parler du droit à la justice. Marie-Laure Colson relate avec amertume l'un des épisodes cyniques de l'attitude des Nations unies :

De mai 1994 à mars 1997, l'Ivoirien René Degni-Segui, rapporteur de l'ONU sur le Rwanda, a demandé en vain une enquête sur l'attentat, qui est, selon lui, le 'nœud gordien' de l'histoire du génocide. Auditionné en juin 1997 par la commission sénatoriale belge, puis, en mars 1998, par le Tribunal international pour le Rwanda à Arusha, il raconte qu'il a été baladé de Paris à Kigali en passant par New York, où les Nations unies ont fini par lui répondre qu'il n'y avait pas de budget pour cette enquête.¹⁷⁸

Entre temps, les Nations unies ne trouveront que des regrets à présenter au peuple rwandais. Des mots d'excuses présentés par la voix du Secrétaire général Kofi Annan au Parlement rwandais :

Le monde a le devoir de regretter profondément cet échec. La tragédie rwandaise est la tragédie du monde tout entier. Nous tous qui nous sommes inquiétés au sujet du Rwanda, nous tous qui avons été témoins de ses souffrances, aurions souhaité avec ferveur avoir pu prévenir le génocide. En regardant rétrospectivement, nous voyons les signes qui, à l'époque, n'avaient pas pu être reconnus. Aujourd'hui nous savons que ce que nous avons fait était loin d'être suffisant. Ce n'était pas assez pour sauver le Rwanda de lui-même. Pas assez pour honorer les idéaux pour lesquels les Nations unies existent. Nous n'allons pas nier le fait que, au moment où il le peuple rwandais avait le plus besoin de lui, le monde n'a pas su lui apporter de l'aide.¹⁷⁹

^{CC} Voir l'article *Eléments de politique algérienne de la France* dans la partie IV du présent ouvrage.

+

+

+

+

Ces regrets ne vont hélas rien changer à la situation onusienne. L'organisation des Nations unies va récidiver en adoptant la même attitude à l'égard des massacres à grande échelle qui allaient frapper les populations algériennes. Décidément, la tragique expérience rwandaise n'aura servi à rien.

10.3.2. Nations unies ou Etats unis ?

«L'ONU est avant tout une organisation d'Etats, et non pas de Nations, et comme tous les Etats sont en fait menacés par les revendications des nations, il n'est pas étonnant que l'ONU soit pro-Etat et anti-Nation.¹⁸⁰» (Pierre van den Berghe)

Ce trait caractéristique des Nations unies est connu des Algériens depuis fort longtemps. Leur expérience révolutionnaire, qui leur a coûté plus d'un million de martyrs, leur a appris que les Etats ont toujours raison sur les peuples et que la raison des Etats est toujours la meilleure, surtout celle des Etats forts. Ils ont appris, concernant les Nations unies, qu'au-delà des chiffres obtenus lors d'un vote sur une résolution de l'Assemblée générale, ce qui importe c'est le camp dans lequel se positionnent les grandes et super-puissances. Ils ont compris que l'ONU n'avait en fait aucune autonomie, comme l'expliquait si bien, à la fin des années soixante déjà, Khalfa Mameri :

Au fond et contrairement à certaines thèses, il ne nous semble pas que l'organisation mondiale dispose d'un pouvoir autonome distinct de l'expression générale des politiques de ses membres. En politique, surtout dans les cas les plus brûlants, l'organisation est si étroitement surveillée et contrôlée, à l'occasion des Assemblées générales et même au Conseil de sécurité, que son pouvoir n'est finalement que l'amalgame des prises de position de l'ensemble des Etats qui s'y trouvent. D'autant que ce pouvoir emporte des significations différentes selon le poids et la composition des majorités. Que l'on veuille ou non, une majorité écrasante qui ne compterait en son sein que des nations petites ou moyennes, à l'exclusion des grandes ou super-puissances, n'indique à l'extrême limite qu'un pouvoir moral et non, loin s'en faut, un pouvoir réel d'action.¹⁸¹

Ainsi, les Nations unies se présentent en vérité non pas comme une communauté de nations mais comme un groupement d'Etats. En 1945, cette instance aurait peut-être été nommée les 'Etats unis' si en Amérique on n'avait pas depuis longtemps déjà utilisé cette appellation. Et au lieu de défendre les peuples, l'ONU protège les intérêts d'un club d'Etats qui font et défont à leur guise le droit international.

Lorsque le dossier des massacres en Algérie sera mis sur la table des discussions à l'ONU, cette organisation affichera à son égard la politique du club des pays puissants dont la position est déterminée par l'importance de leurs intérêts, notamment économiques, en Algérie.

+

+

+

+

La realpolitik et surtout la réaléconomie ont souvent raison sur les normes de la morale et sur les considérations humanitaires. Cette amère vérité explique l'inaction des gouvernements influents du Conseil de sécurité, qui refusent de compromettre leurs intérêts immédiats, sous la pression des lobbies économiques et financiers qui ont d'énormes intérêts en Algérie, garantis par la situation chaotique qui prévaut dans le pays. Ils ont choisi au contraire de protéger leurs intérêts en ignorant la souffrance du peuple algérien.

10.3.3. Charte de l'ONU ou Déclaration universelle des droits de l'homme ?

«En ratifiant les traités internationaux sur les droits de l'homme, les autorités algériennes ont admis que les droits de l'homme n'ont pas de frontières et ont accepté que l'Algérie ne soit pas au-dessus de l'investigation internationale.¹⁸²» (Amnesty International^{DD})

Outre la primauté de l'Etat sur la nation dans les considérations des Nations unies, il y a lieu de souligner la contradiction intrinsèque au système onusien qui a été relevée par nombreux observateurs, comme souvent le professeur Naom Chomsky par exemple. Cette contradiction porte sur l'incompatibilité de certains principes fondamentaux de la Charte de l'ONU et de la Déclaration universelle de droits de l'homme avec les intentions déclarées des Nations unies.

D'abord, la Charte dans le paragraphe 3 de son article 1^{er} précise que l'un des buts des Nations unies est de

réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion

Par ailleurs, le préambule de la Déclaration universelle de droits de l'homme proclame cette dernière comme 'l'idéal commun à atteindre'.

Ces deux formulations dans les textes fondamentaux de l'ONU en matière de droits de l'homme montrent que cette organisation s'est fixée au départ comme mission d'encourager le respect des droits de l'homme et de favoriser le progrès vers cet idéal commun.

Mais entre la sensibilisation, l'encouragement et la promotion des droits de l'homme, d'un côté, et leur protection et secours lorsqu'ils sont bafoués et ne sont pas reconnus, de l'autre, le fossé est immense, même si au sein de

^{DD} Voir l'article *Une diplomatie en guerre contre les ONG des droits de l'homme* dans la partie III du présent ouvrage.

+

+

+

+

l'ONU on veut faire croire le contraire, parfois de bonne fois d'ailleurs. La raison réside dans le fait souligné par Georges Kiejman, avocat français et ancien ministre délégué aux Affaires étrangères, que 'la communauté internationale s'est interdit, par ses propres règles, l'accès aux victimes à l'intérieur des frontières d'un Etat reconnu.¹⁸³ C'est le devoir de non-ingérence que doivent, théoriquement, respecter scrupuleusement les Nations unies. Théoriquement, puisque le paragraphe 7 de l'article 2 de la Charte stipule :

Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte.^{EE}

Dans la pratique, la situation est toute autre. Le Conseil de sécurité peut être utilisé au gré des intérêts conjoncturels de ses membres puissants comme une autorité qui apporterait la caution légale et politique d'une atteinte à la souveraineté de n'importe quel Etat.

En citant la réaction de l'ONU, notamment celle de la CDH, à plusieurs cas de génocide commis à travers le monde dans l'histoire récente, Leo Kuper soutient la thèse selon laquelle

l'Etat territorial souverain revendique, comme une partie intégrante de sa souveraineté, le droit de commettre un génocide ou d'engager des massacres génocidaires, contre des populations sous son contrôle, et les Nations unies, pour toutes les raisons pratiques, défend ce droit. [...] Ce droit est exercé sous d'autres rubriques plus acceptables telles que le devoir de maintenir la loi et l'ordre ou la mission, apparemment sacrée, de préserver l'intégrité territoriale de l'Etat.¹⁸⁴

Et Kuper d'expliquer les raisons qui conduisent les Nations unies à défendre ce droit des Etats, même au détriment de celui des peuples :

L'ONU n'est pas une organisation humanitaire mais politique. Ses objectifs humanitaires sont régis par des forces politiques, des groupes et des blocs de pression, au sein d'une arène où les délégués défendent les intérêts divergents des Etats qu'ils représentent. Ajouter à cela son engagement idéologique de protéger la souveraineté de l'Etat, avec son corollaire qui est la non intervention dans ses affaires intérieures, tout cela empêche une action effective contre le génocide 'interne'. Après tout, ce sont les dirigeants des Etats qui se rassemblent aux Nations unies, or ce sont essentiellement, même si ce n'est pas exclusivement, les chefs d'Etats qui se livrent au génocide.¹⁸⁵

Dans le cas algérien, comme il a été vu dans les sections précédentes, le régime militaire a su exploiter à fond cette faiblesse du dispositif onusien. En deuxième position dans le discours de la diplomatie algérienne, après

^{EE} Le paragraphe continue comme suit : 'Toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII.' Mais dans le chapitre VII de la Charte il n'est à aucun endroit fait mention des droits de l'homme.

+

+

+

+

l'argument de 'la lutte antiterroriste', vient celui de la souveraineté de l'Etat algérien et le devoir de non-ingérence de l'ONU. En fait, comme l'a fait remarquer l'avocat français Georges Kiejman, 'le gouvernement algérien a le droit international pour lui'¹⁸⁶ et il le sait très bien. Georges Kiejman ajoute :

Face à tant de crimes, qu'est-ce qui empêche l'ONU de venir au secours des égorgés [en Algérie] comme elle sut le faire, fût-ce tardivement, fût-ce imparfaitement, en d'autres circonstances tragiques ? D'abord le gouvernement algérien, qui se refuse à voir mettre en cause sa souveraineté, laquelle se réduit au droit d'assister impuissant aux massacres des siens.¹⁸⁷

Là où Georges Kiejman se trompe dans son analyse, c'est lorsqu'à cette première affirmation il ajoute : 'Ensuite, un grand nombre d'Algériens qui, soutenant ce gouvernement, se révèlent plus attachés à leur indépendance qu'à leur vie.' Car même s'il est vrai que le peuple algérien tient énormément à son indépendance, qu'il a d'ailleurs payée et paie toujours très cher, il a assez de sérénité pour distinguer entre l'ingérence et le soutien international. Les populations algériennes ne veulent pas d'ingérence mais attendent un soutien de la communauté internationale pour les aider à faire face à la tragédie qui leur est imposée par un régime dictatorial. Ceux qui font l'amalgame et entretiennent la confusion sont les génocidaires galonnés et leurs supplétifs civils. C'est d'ailleurs ceux-là, et le peuple algérien le voit tous les jours, qui bradent la souveraineté politique et économique du pays.

10.3.4. Limites de la Convention sur le génocide

«Les Nations unies jouent un rôle négligeable dans la prévention directe et le châtiement concernant le crime de génocide.¹⁸⁸» «La Convention est presque lettre morte, ou pire, elle représente une arme dans la guerre politique, et non un instrument pour libérer l'humanité de ce que la Convention appelle un 'fléau odieux'.¹⁸⁹» (Leo Kuper)

Le troisième document fondamental en matière d'atteinte à grande échelle à la vie humaine est la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Mais là également, le texte de la Convention souffre de limites réelles d'application.

D'abord, l'un des aspects de 'l'émasculature' des dispositions de la Convention, pour emprunter un mot à Leo Kuper, est 'l'élimination des procédures effectives d'application'¹⁹⁰, malgré le fait que l'article 3 de la Convention stipule que 'seront punis les actes suivants : a) le génocide; b) l'entente en vue de commettre le génocide; c) l'incitation directe et publique à commettre le génocide; d) la tentative de génocide; e) la complicité dans le génocide.'

+

+

+

+

L'autre aspect soulevé par Leo Kuper est 'l'exclusion des groupes politiques comme étant des victimes potentielles du génocide.¹⁹¹ En effet, l'article 2 de la Convention ne cite que des groupes à caractère national, ethnique, racial ou religieux et exclut d'emblée le crime de politicide.

Une autre limite dont souffre la Convention est liée à la définition même, ou plutôt à la mauvaise définition, du terme de 'génocide' dans le texte onusien. Ce flou définitionnel, et l'absence de critères précis pour juger du caractère génocidaire d'un massacre, ont été par le passé et sont encore souvent exploités par les Nations unies pour se dérober face à leurs responsabilités dans la mise en application de la Convention. L'exemple du génocide rwandais est instructif à ce sujet.

Dans la résolution qui condamnait les carnages au Rwanda, le Conseil de sécurité a évité d'utiliser le terme de 'génocide', car l'ONU aurait alors eu l'obligation légale d'intervenir pour le prévenir et punir ses auteurs. Ce n'est qu'à la mi-mai qu'une résolution du Conseil de sécurité mentionnera, au conditionnel, non pas un génocide, mais des actes de génocide : 'Des actes de génocide auraient été commis.'¹⁹²FF

Mais au-delà de ces trois limites dans la mise en application de la Convention, c'est le dysfonctionnement de tout le système onusien qui est mis en cause, comme l'estime Leo Kuper :

L'obstacle à la mise en œuvre effective de la Convention sur le génocide ne réside pas uniquement dans l'émasculature des procédures d'application. Il est profondément lié à la structure et à la performance de l'ONU globalement et aux organes qui sont 'saisis' les premiers par des plaintes sur les violations des droits de l'homme.¹⁹³

Pour en revenir au cas algérien, on se rend compte très vite que l'on est confronté aux mêmes difficultés que celles soulevées plus haut. Comment utiliser la Convention dans la situation où les massacres ciblent un groupe à caractère politique, si ce dernier n'est pas considéré par la Convention comme étant un groupe génocidable, même si l'on arrive à établir l'existence de tous les ingrédients du génocide, même si l'on parvient à montrer l'existence d'une volonté d'éradiquer une communauté pour les choix politiques qu'elle a faits un jour, même si l'on constate sans ambiguïté l'incitation directe et publique à commettre le génocide et la complicité dans le génocide ? Ensuite, à partir de combien de massacres, et au-dessus de quel nombre de victimes sera-t-il correct selon les normes des Nations unies de considérer ce qui se passe en Algérie comme un génocide ou même une tentative de génocide ? Seul l'avenir nous le dira.

^{FF} Voir la position américaine et le débat sémantique au sujet du terme génocide dans l'article *The US and the Algerian Massacres* dans la section IV du présent ouvrage.

+

+

+

+

10.3.5. Problèmes des organes et instruments onusiens des droits de l'homme

«Il y a eu beaucoup d'accusations au sujet de l'indifférence du monde extérieur. Moi je décrirais cela non pas comme de l'indifférence, mais comme un mélange curieux de condamnation, de soutien et d'inaction qui a permis aux massacres de suivre un cours ininterrompu à travers les années.¹⁹⁴» (Leo Kuper)

10.3.5.1. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité

Il apparaît que les seuls organes onusiens pouvant décider des actions concrètes et efficaces en matière de défense des droits de l'homme sont le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Seulement, comme il a été dit plus haut, ces deux organes obéissent aux intérêts contradictoires de leurs membres, notamment les plus influents. Ces derniers ont seuls le pouvoir, lorsqu'ils arrivent à un consensus entre eux, de rendre envisageable et possible une démarche d'un quelconque autre organe ou instrument onusien. En l'absence de consensus, tout le dispositif des Nations unies se trouve paralysé. Cela n'empêche pas néanmoins un ou plusieurs membres puissants du Conseil de sécurité de court-circuiter ce dernier et de prendre des initiatives sans l'aval de l'ONU. C'est ce qu'ont fait les Etats-Unis au début de l'année 1999 en bombardant l'Irak, ou ce qu'ont fait les membres de l'OTAN, essentiellement trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, Etats-Unis, Royaume-Uni et France, en bombardant la Yougoslavie, sans recourir à une résolution du Conseil de sécurité qui n'était dans les deux cas pas possible compte tenu de l'opposition des deux autres membres titulaires du droit de veto : la Russie et la Chine.

Concernant la cas algérien, il faut se rendre à l'évidence : ni l'Assemblée générale ni le Conseil de sécurité n'ont montré d'intérêt pour la situation tragique des droits de l'homme dans ce pays, surtout pour la vague de massacres qui l'ont secoué.

Pire encore, au lieu d'être critiques et de mettre le régime algérien devant ses responsabilités, on constate que les Etats membres des Nations unies siégeant à l'Assemblée ou au Conseil ont encouragé ce régime, qu'ils ont maintenu avec lui des relations amicales, qu'ils ont continué à le soutenir financièrement et à l'alimenter en armes, et qu'ils lui ont régulièrement adressé des gestes symboliques de soutien. En 1995, le représentant du régime algérien a été nommé à la sous-présidence de la 51^{ème} session de la Commission des droits de l'homme alors que les populations algériennes pliaient sous le poids de la terreur et de la répression. En mai-juin 1999, la représentation du régime algérien sera désignée à la présidence de la deuxième partie de la session annuelle de la conférence du désarmement.

+

+

+

+

940

International Responses

10.3.5.2. Le Secrétariat général et le Haut commissariat aux droits de l'homme

Comme il a déjà été vu, le Secrétaire général et le Haut commissaire aux droits de l'homme ont réagi énergiquement et promptement à la vague de massacres qui a ensanglanté l'Algérie. Les propos de ces deux responsables onusiens n'ont malheureusement pas eu d'écho au sein de l'Organisation. Des pressions ont pesé sur eux, venues à la fois du régime algérien et de ses alliés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

Conscient des pouvoirs réels du Secrétaire général et du Haut commissaire au sein de l'ONU, le régime algérien, au lieu de prendre leurs déclarations au sérieux et de cesser les massacres, a persévéré sans aucune inquiétude dans sa politique génocidaire.

La forte pression exercée sur le Secrétaire général et le Haut commissaire ont fini par avoir raison de leur ferveur et de leur détermination, et les deux hauts fonctionnaires ont fini petit à petit par renoncer à leur principale revendication : la commission d'enquête indépendante sur les massacres. Le Secrétaire général qui pouvait, théoriquement, nommer un représentant spécial comme il l'a fait pour le Cambodge, le Rwanda et la République islamique d'Iran, ou un expert indépendant comme il l'a fait pour Haïti, le Tchad et la Somalie, a préféré envoyer un 'panel' sans le moindre pouvoir, que tout le monde a considéré comme une 'délégation alibi' qui visait à calmer une opinion publique internationale se mobilisant de plus en plus pour la constitution de la commission d'enquête.

10.3.5.3. La Commission et le Comité des droits de l'homme

«Le lecteur doit être averti de ce que l'histoire de la Commission [des droits de l'homme] est difficile à suivre à un degré frustrant. C'est l'intention de la Commission. Dans une discrétion quasi totale elle a construit un labyrinthe bureaucratique et procédural. Les groupes de travail et autres groupes ad hoc ont proliféré, le retard a été institutionnalisé et le but est devenu de protéger, non pas les victimes, mais les oppresseurs.¹⁹⁵» (Shawcross, Terry and Pringle)

La CDH ainsi que l'ensemble des organes et instruments de l'ONU en matière de droits de l'homme ne disposent d'aucune autonomie décisionnelle. Ils ne sont là que pour enregistrer et annoncer les décisions prises par les 'fondés de pouvoir' de l'organisation, c'est-à-dire les représentants des Etats membres du Conseil de sécurité. Se voulant l'organe où s'élaborent les normes à portée universelle en matière de mise en œuvre des droits de l'homme, la CDH se trouve impuissante lorsqu'il s'agit de violation de ces droits. Car, comme le note Leo Kuper :

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

941

La Commission des droits de l'homme est composée de membres qui représentent leurs gouvernements et leur doivent des comptes. [...] Dans la pratique, la Commission est fortement politisée. Ceci étant, je n'entends pas déduire que cet organe ne comprend pas de membres à principes, profondément dédiés à la promotion des droits de l'homme. Mais il y a une nette tension entre une éthique universelle et les intérêts de pouvoir des Etats souverains.¹⁹⁶

D'ailleurs les sessions annuelles de la CDH, au lieu d'être des forums de débats libres et constructifs, ne constituent que des tribunes où les délégués viennent exposer les positions officielles, indiscutables et immuables de leurs gouvernements. Nous avons vu comment se sont déroulés les travaux de la 54^{ème} session et comment tout projet sérieux de résolution ou de déclaration était exclu sous l'effet d'une action diplomatique de couloirs dont se vantait le chef de la délégation algérienne. Cette triste réalité de la CDH n'est pas nouvelle, puisqu'il y a vingt ans déjà elle a agacé Keba M'Baye, président de la Cour suprême du Sénégal, qui présidait la 35^{ème} session de la CDH, au point que ce juriste, qui faisait à l'ouverture de la session, le 12 février 1979, le constat de la situation des droits de l'homme dans le monde, a adressé une critique particulièrement acerbe à la CDH :

Entre temps, les membres de la Commission des droits de l'homme sont arrivés à Genève avec des recommandations et des arguments préétablis. Chaque représentant a reçu des instructions qu'il est la plupart du temps incapable de modifier et qui reflètent la position et la politique de son gouvernement sur chaque question. Qu'en est-il de l'idéal commun des droits de l'homme universels et des principes humanitaires qui justifient la présence des membres à la session ?¹⁹⁷

Démunie de tout pouvoir réel en dehors des pouvoirs individuels des membres influents, la CDH se noie dans des débats 'si procéduraux et si dénués de compassion humaine¹⁹⁸', infertiles et souvent contre-productifs. Cela est apparu clairement à l'occasion des travaux de la 54^{ème} session dont les résultats ont été bien en deçà de ce qu'exigeait la gravité de la situation algérienne.

La Commission, malgré l'urgence du cas, n'a pas nommé un Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Algérie, comme il en existe pour une dizaine de pays : Afghanistan, Burundi, République démocratique du Congo (ex-Zaïre), Irak, Myanmar, Nigéria, Soudan, Territoires de l'ex-Yougoslavie, Territoires palestiniens occupés depuis 1967. A propos de la vague de massacres en Algérie, la CDH n'a pas non plus jugé opportun de nommer un Rapporteur spécial sur ce thème, alors qu'il existe par exemple des Rapporteurs spéciaux sur les allégations de massacres dans la République démocratique du Congo. Elle n'a même pas pu imposer la visite en Algérie des Rapporteurs spéciaux sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

+

+

+

+

Une telle Commission ne peut être considérée par les populations algériennes que comme une façade diplomatique qui nourrit depuis les bords du lac Léman à Genève les faux espoirs et les illusions de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur le plan global. Leo Kuper ne se trompait pas en affirmant :

Les Nations unies ne fournissent aucune protection contre le génocide. La Commission des droits de l'homme, pourtant investie de la responsabilité primaire, ne fait en fait que pardonner le crime par le retard, l'évasion et le subterfuge. Une arme à la disposition de la Commission est la condamnation urgente des violations flagrantes des droits de l'homme et la dénonciation des responsables auprès de l'opinion publique internationale.

Mais c'est précisément ce pas-là que la Commission hésite à faire. Elle utilise les procédures confidentielles pour cacher, dans le maximum de discrétion qu'elle peut assurer, ses propres délibérations, souvent peu honorables, et à travers les mêmes procédures, elle protège ses co-gouvernants, comme un club ou une clique protégerait ses membres délinquants.¹⁹⁹

Quant au Comité des droits de l'homme, composé d'experts relativement indépendants et non pas des délégués des gouvernements comme c'est le cas de la CDH, il a eu beau soulever les vrais problèmes des droits de l'homme en Algérie et faire les recommandations appropriées, il n'a fait que prêcher dans le désert. Les autorités algériennes ont refusé de l'écouter. Elles préféreraient entendre et faire entendre au monde le discours flatteur du 'panel' onusien. Le représentant du régime algérien n'a-t-il pas affirmé avec arrogance, comme il a déjà été vu, que 'les recommandations du comité n'ont aucune valeur contraignante, ni aucune force exécutoire' ?

11. Conclusion

'Alors que les cadavres mutilés et déchiquetés jonchent les rues, le moment est peut-être venu pour les gouvernements occidentaux de cesser de traiter les leaders algériens discrédités avec le degré de légitimité normalement réservé à des dirigeants responsables et démocratiquement élus. Il faut en effet faire preuve d'une grande habileté d'histriion pour trouver aujourd'hui des excuses au pouvoir algérien. Si la plupart de ces crimes innombrables sont à imputer aux militants armés de haches, les rapports sur la complicité de l'Etat dans les massacres se multiplient. Tout gouvernement qui manifeste son impuissance face à l'assassinat de milliers de civils, qui refuse les efforts de médiation occidentaux et qui est fortement soupçonné de ne rien tenter pour véritablement mettre un terme à la violence ne mérite aucun soutien, ni politique, ni financier, de la part de la communauté internationale.²⁰⁰' (The Wall Street Journal)

Le présent article a passé en revue les réactions face aux massacres en Algérie de quelques instances onusiennes concernées par les droits de l'homme, notamment le Secrétariat général, le Haut commissariat aux droits de

+

+

+

+

l'homme, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la Commission et le Comité des droits de l'homme.

Il en ressort que les fonctionnaires en charge de ces instances ont en général été sensibles à la détresse des populations algériennes. Ils ont appelé le pouvoir algérien à remplir ses obligations de protection des citoyens et l'ont exhorté à autoriser des mécanismes onusiens en vue d'établir les faits concernant les crimes qui coûtaient la vie à des milliers de civils. Les fonctionnaires onusiens ont ainsi fait écho à l'appel incessant de l'opinion publique internationale qui réclamait une enquête indépendante sur les massacres en Algérie.

Cependant, tous ces efforts ont été vains du fait des blocages politiques des gouvernements membres de l'ONU, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, qui n'avaient pas la même appréciation de la situation algérienne.

Ceci a eu pour effet qu'aucune mesure effective pour arrêter les massacres ou pour établir la vérité sur l'identité des auteurs de ces crimes n'a été entreprise par l'ONU.

L'action onusienne en Algérie au temps de massacres a donc été insignifiante. Elle a consisté principalement en l'envoi d'un panel onusien de personnalités éminentes, sans aucun pouvoir d'enquête. Si pour certains, cette opération spectaculaire avait pour but, plus qu'autre chose, de calmer la colère de l'opinion publique qui s'indignait contre le silence de la communauté internationale, elle était perçue par d'autres comme un acte de complicité avec le régime militaire algérien visant à couvrir ses crimes.

L'attitude des Nations unies concernant les massacres en Algérie a montré, encore une fois, la primauté des intérêts des Etats et des régimes sur les droits les plus fondamentaux des peuples, comme le droit à la vie.

Cette attitude a aussi révélé l'efficacité du régime algérien et de ses alliés en son sein, parvenus à faire face à la pression de l'opinion et à la neutraliser, et même à transformer la mobilisation pour une enquête indépendante sur les massacres en une mobilisation en faveur du régime algérien dans sa lutte dite 'antiterroriste'.

Le comportement de l'ONU a montré la limite de l'application des textes onusiens en matière des droits de l'homme ainsi que l'inefficacité des mécanismes de l'ONU pour la promotion et la protection de ces droits, mécanismes qui avaient d'ailleurs montré leur défaillance à plusieurs occasions comme ce fut le cas au Rwanda.

Pour conclure, il est légitime de se demander à quoi servent les mécanismes onusiens si les Etats membres des Nations unies ne leur reconnaissent ni valeur contraignante, ni force exécutoire. A quoi servent les recommanda-

+

+

+

+

944

International Responses

tions des experts, des commissions et des comités de l'ONU si elles ne sont pas contraignantes et applicables sur le terrain ? A quoi sert cette 'quincaillerie' d'instruments des droits de l'homme s'ils sont en panne chaque fois que des populations victimisées en ont besoin ?

C'est à l'ONU de réfléchir à toutes ces questions et d'y apporter des réponses intelligentes si elle veut un jour retrouver un peu de crédibilité aux yeux des hommes, des femmes et des enfants victimes du terrorisme des Etats.

Remerciement

Je voudrais exprimer ma reconnaissance à Pierre Guillard pour m'avoir fait bénéficier de sa lecture critique du manuscrit.

NOTES

¹ Hafid Kéramane, *La Pacification*, Ed. La Cité, Lausanne 1960.

² Témoignage recueilli par la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, LADDH, Alger 1998.

³ *Le Figaro* du 26 septembre 1997.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Libération* du 28 septembre 1997.

⁶ Document *Amnesty International*, MDE 28/38/97.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Document ONU, A/C.3/52/SR.43.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Le Figaro* du 26 septembre 1997.

¹³ *Libération* du 28 septembre 1997.

¹⁴ *Le Figaro* du 26 septembre 1997.

¹⁵ Baudouin Bollaert, *Le Figaro* du 26 septembre 1997.

¹⁶ The Quotable Annan, document de l'ONU.

¹⁷ *Libération* du 1^{er} septembre 1997.

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

945

¹⁸ Afsané Bassir Pour, *Le Monde* des 7 et 8 septembre 1997.

¹⁹ AFP, 1^{er} septembre 1997 in *Troubles : Lettre de la Commission socialiste de solidarité internationale*, CSSI, diffusée à Genève sur le site internet : www.multimedia.com.

²⁰ *Ibid.*

²¹ AFP, 3 septembre 1997 in *Troubles, op. cit.*

²² *Le Courrier* (Genève) du 4 septembre 1997.

²³ *Le Monde* des 7 et 8 septembre 1997.

²⁴ *Le Monde* du 25 septembre 1997.

²⁵ *Libération* du 1^{er} septembre 1997.

²⁶ *Le Monde* du 2 septembre 1997.

²⁷ *Le Monde* du 25 septembre 1997.

²⁸ AFP, 1^{er} septembre 1997 et *Libération* du 1^{er} septembre 1997.

²⁹ *Libération* du 1^{er} septembre 1997.

³⁰ *Le Monde* du 2 septembre 1997.

³¹ AFP, 1^{er} septembre 1997.

³² Afsané Bassir Pour, *Le Monde* des 7 et 8 septembre 1997.

³³ *Le Nouveau Quotidien* (Lausanne) du 12 septembre 1997, in *Troubles, op. cit.*

³⁴ Afsané Bassir Pour, *Le Monde* des 7 et 8 septembre 1997.

³⁵ *Le Monde* du 25 septembre 1997.

³⁶ *Le Courrier* (Genève) du 4 septembre 1997.

³⁷ AFP, 9 septembre 1997, in *Troubles, op. cit.*

³⁸ Reuter, AP, 11 septembre 1997, in *Troubles, op. cit.*

³⁹ *Le Figaro* du 26 septembre 1997.

⁴⁰ *Le Monde* du 25 septembre 1997.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² AFP, Reuters et *Le Monde* du 6 janvier 1998, in *Troubles, op. cit.*

⁴³ *UN Press Briefing*, 1^{er} décembre 1998.

⁴⁴ *El Watan* du 2 décembre 1998.

⁴⁵ Déclaration de Manoel de Almeida e Silva, porte-parole adjoint du Secrétaire général, *UN Press Briefing*, 1^{er} décembre 1998.

⁴⁶ *El Watan* du 3 décembre 1998.

⁴⁷ Document ONU, SG/SM/6434.

⁴⁸ *Libération* du 15 octobre 1997.

⁴⁹ Joe Carroll, *The Irish Times* du 25 octobre 1997.

⁵⁰ *Ibid.*

+ +

+ +

+

+

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Le Nouveau Quotidien* (Lausanne) du 17 octobre 1997.

⁵³ Andre Naef, 'A l'ONU, les droits de l'homme héritent d'une militante passionnée', *Tribune de Genève* du 17 octobre 1997.

⁵⁴ Reuters, 18 décembre 1997.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Reuters, AFP et *Le Monde* du 6 janvier 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ AFP, 10 janvier 1998.

⁶⁰ AFP, 12 janvier 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

⁶¹ Document ONU, E/CN.4/1998/68.

⁶² Document ONU, E/CN.4/1998/68/Add.1.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Document ONU, E/CN.4/1998/SR.31.

⁶⁵ Document ONU, E/CN.4/1998/SR.48.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Sources : site internet de l'ONU et document ONU E/CN.4/1998/Misc.2.

⁶⁹ Document ONU, E/CN.4/1998/SR.5.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Reuters, 18 mars 1998.

⁷⁵ Document publié par l'*Association for World Education*, 54^{ème} session de la Commission des droits de l'homme, point 18 : application de la Déclaration [universelle des droits de l'homme] sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction. Genève, 27 mars 1998.

⁷⁶ AFP, 1^{er} avril 1998.

⁷⁷ *Le Monde* du 16 janvier 1998.

⁷⁸ *Liberté* des 13 et 14 avril 1998.

⁷⁹ *Tribune de Genève* du 18 mars 1998.

⁸⁰ Droit de réponse de la délégation algérienne à l'intervention de l'Union européenne sur le point 10 de l'ordre du jour de la 54^{ème} session de la Commission des droits de l'homme, document de la Mission permanente d'Algérie auprès de l'Office des Nations unies et des Organisations internationales en Suisse, Genève, 14 avril 1998. Voir aussi le document de l'ONU E/CN.4/1998/SR.44.

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

947

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *La Tribune* du 22 avril 1998.

⁸³ Document ONU, E/CN.4/1998/SR.58.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Intervention de l'ambassadeur Mohamed-Salah Dembri sur le point 3 : organisation des travaux, 54^{ème} session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, document de la Mission permanente d'Algérie auprès de l'Office des Nations unies et des Organisations internationales en Suisse, Genève, 22 avril 1998. Voir aussi le document ONU E/CN.4/1998/SR.58.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Deuxième rapport périodique de l'Algérie au Comité des droits de l'homme de l'ONU*, document CCPR/C/101/Add.1, Comité des droits de l'homme de l'ONU, Genève, mai 1998.

⁸⁹ *Libération* du 23 juillet 1998. Voir aussi l'édition des 1^{er} et 2 août 1998.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*

⁹² AFP, 21 juillet 1998.

⁹³ *Contre-rapport sur la situation des droits de l'homme en Algérie pour la période 1988-1998*, Maître Brahim Taouti, juillet 1998.

⁹⁴ *Algérie : les violations de la liberté de la presse de 1992 à 1998*, Reporters sans frontières, mai 1998.

⁹⁵ *Rapport alternatif de la FIDH au deuxième rapport périodique de l'Algérie au Comité des droits de l'homme de l'ONU*, numéro hors série de la *Lettre hebdomadaire* de la FIDH, juillet 1998.

⁹⁶ Sources : document ONU HR/CT/98/25 et document FA140798/MT/no 306, Mission permanente d'Algérie à Genève, 14 juillet 1998.

⁹⁷ *Libération* des 1^{er} et 2 août 1998.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ AFP, 21 juillet 1998.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Amnesty International, *Algeria : UN Human Rights Committee blasts human rights record*, document MDE 28/30/98, 31 juillet 1998.

¹⁰³ AFP, 3 août 1998.

¹⁰⁴ Rapporté par un communiqué de presse de *Human Rights Watch* diffusé le 23 juillet 1998.

¹⁰⁵ *Le Monde* du 4 juillet 1998.

¹⁰⁶ Rapporté par un communiqué de presse de *Human Rights Watch* diffusé le 23 juillet 1998.

¹⁰⁷ AP, AFP, Reuters, 2 et 3 juillet 1998.

¹⁰⁸ *Le Monde* du 4 juillet 1998.

¹⁰⁹ *Libération* du 23 juillet 1998.

+ +

+ +

+

+

948

International Responses

¹¹⁰ Rapporté par un communiqué de presse de *Human Rights Watch* diffusé le 23 juillet 1998.

¹¹¹ AP, AFP, Reuters, semaine du 22 au 26 juillet 1998, in *Troubles, op. cit.*

¹¹² *Libération* du 23 juillet 1998.

¹¹³ Droit de réponse de la délégation algérienne, 50^{ème} session de la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, point 2 : violations des droits de l'homme et des libertés individuelles, Mission permanente d'Algérie à Genève, 6 août 1998.

¹¹⁴ Rapporté par le télé journal de la Télévision algérienne pendant le séjour du panel en Algérie.

¹¹⁵ *Le Monde* du 28 juillet 1998.

¹¹⁶ Rapporté par le télé journal de la Télévision algérienne pendant le séjour du panel en Algérie.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ AP, 3 août 1998.

¹²¹ Rapporté par le télé journal de la Télévision algérienne pendant le séjour du panel en Algérie.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ AP, AFP, Reuters, ATS, 1^{er} août 1998, in *Troubles, op. cit.*

¹²⁶ Rapporté par le télé journal de la Télévision algérienne pendant le séjour du panel en Algérie.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Libération* du 16 septembre 1998.

¹³¹ Reuters, 15 et 16 septembre 1998.

¹³² *Le Monde* du 14 août 1998, in *Troubles, op. cit.*

¹³³ AP, 16 septembre 1998 (édition de 3h07 heure de Paris, le passage sur Simone Veil a été omis dans l'édition de 13h50).

¹³⁴ *Algérie : Rapport du Groupe de personnalités éminentes, juillet-août 1998*, publié par le Département de l'information des Nations unies sous le code DPI/2007, septembre 1998.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ AP, 17 septembre 1998.

¹³⁷ APS, 20 septembre 1998, in *Troubles, op. cit.*

¹³⁸ *Liberté* du 27 septembre 1998 et AFP du 28 septembre 1998, in *Troubles, op. cit.*

¹³⁹ APS, 20 septembre 1998, in *Troubles, op. cit.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ AFP, 16 septembre 1998.

+

+

+

+

L'ONU et les Massacres en Algérie

949

¹⁴² APS, 25 ou 26 septembre 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁴³ *Libération* du 16 septembre 1998.

¹⁴⁴ Document *Amnesty International*, News Release, MDE 28/32/98, daté du 16 septembre 1998.

¹⁴⁵ AFP, 18 septembre 1998.

¹⁴⁶ AP, AFP, 17 septembre 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ *El Watan* du 27 septembre 1998.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ *Le Jeune Indépendant* des 22 et 23 septembre 1998.

¹⁵¹ AFP, 19 septembre 1998.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ AFP, 17 septembre 1998.

¹⁵⁴ François Ponchaud, *Cambodge année zéro*, 1977, p. 230, cité in Leo Kuper, *Genocide : Its Political Use in the Twentieth Century*, Chapter 9, *The Sovereign Territorial State : The Right to Genocide*, p. 161, Yale University Press 1981.

¹⁵⁵ Ervin Staub, *The Roots of Evil : The Origins of Genocide and Other Group Violence*, p. 230, Cambridge University Press, Cambridge 1989.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 87.

¹⁵⁷ Moussa Aït-Embarek, *L'Algérie en murmure*, Hoggar, Genève 1996.

¹⁵⁸ Communication privée, janvier 1999.

¹⁵⁹ *Liberté*, 19 mai 1998.

¹⁶⁰ AFP, 11 décembre 1997 et APS, 13 décembre 1997, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁶¹ AFP, 5 janvier 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁶² Reuters, AFP, 9 janvier 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁶³ AFP, 22 avril 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁶⁴ *El Watan* des 13 et 14 mars 1998.

¹⁶⁵ *El Watan* du 2 juin 1999.

¹⁶⁶ AFP, 30 août 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁶⁷ APS, 21 septembre 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁶⁸ APS, 25 et 26 septembre 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁶⁹ APS, 10 octobre 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁷⁰ APS, 1^{er} décembre 1998, in *Troubles*, *op. cit.*

¹⁷¹ Marie-Blanche Tahon, *Algérie : La guerre contre les civils*, Editions Nota Bene, Québec, Octobre 1998.

¹⁷² Marie-Blanche Tahon, *op. cit.*

¹⁷³ Interpellation de la communauté internationale par Kofi Annan qui souhaitait la bienvenue au jugement du Tribunal international pour le Rwanda, UN Press release SG/SM/6687, L/2896.

+ +

+ +

+

+

¹⁷⁴ Nicolas Verdan, *24 Heures* (Suisse) des 10 et 11 avril 1999.

¹⁷⁵ *The International Response to Conflict and Genocide : Lessons from the Rwanda Experience*, publié par le Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda, Ed. David Millwood, Copenhagen, mars 1996.

¹⁷⁶ Citée dans une chronologie intitulée *The Triumph of Evil*, diffusée sur internet, site www.pbs.org.

¹⁷⁷ Nicolas Verdan, *24 Heures* (Suisse) des 10 et 11 avril 1999.

¹⁷⁸ Marie-Laure Colson, *Libération* du 6 avril 1998.

¹⁷⁹ Citée dans *The Triumph of Evil*, *op. cit.*

¹⁸⁰ Cité par Leo Kuper in *Genocide*, *op. cit.*, p. 161.

¹⁸¹ Khalfa Mameri, *Les Nations Unies face à la 'Question algérienne' (1954-1962)*, p. 12, Société nationale d'édition et de diffusion (SNED), Alger 1969.

¹⁸² *Algérie : Les droits de l'homme n'ont pas de frontières*, document *Amnesty International*, MDE 28/33/97 daté du 27 octobre 1997.

¹⁸³ Georges Kiejman, 'Le Drame algérien et la Charte des Nations unies', *Le Monde* du 13 janvier 1998.

¹⁸⁴ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 161.

¹⁸⁵ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, pp. 175-176.

¹⁸⁶ Georges Kiejman, *op. cit.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 175.

¹⁸⁹ Leo Kuper, *International Action against Genocide*, Minority Rights Group, Report No. 53, p. 9, London 1984.

¹⁹⁰ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 176.

¹⁹¹ *Ibid.*

¹⁹² Citée dans *The Triumph of Evil*, *op. cit.*

¹⁹³ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 177.

¹⁹⁴ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 163.

¹⁹⁵ Shawcross, Terry and Pringle, 1976, cité in Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 178.

¹⁹⁶ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, pp. 179-180.

¹⁹⁷ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 181

¹⁹⁸ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 173.

¹⁹⁹ Leo Kuper, *Genocide*, *op. cit.*, p. 183.

²⁰⁰ Extraits reproduits par *Courrier International*, no. 377, du 22 au 28 janvier 1998.

+

+